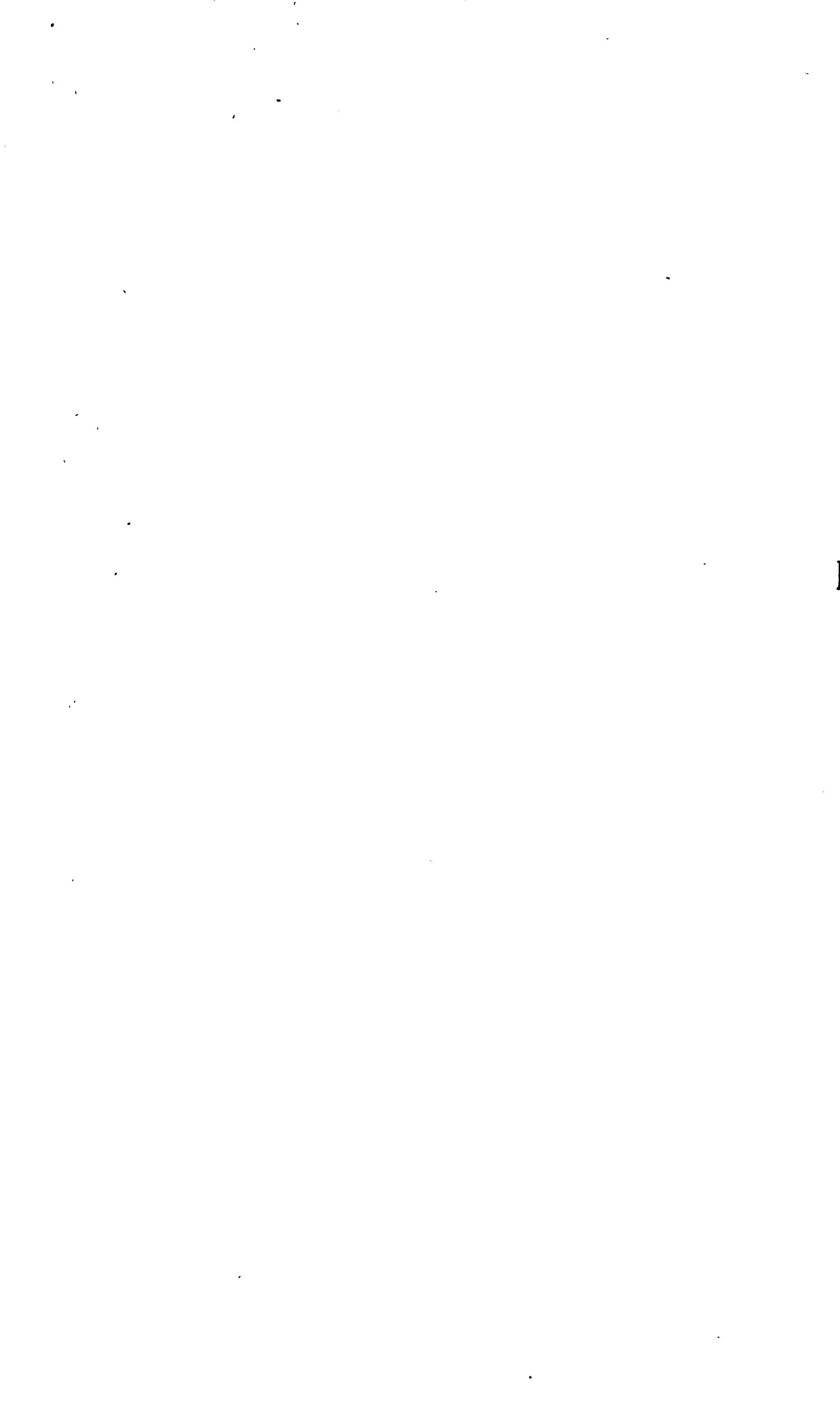

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07589437 2







# LONDRES

## EN MIL HUIT CENT VINGT.

*Ouvrages du même auteur qui se vendent à la librairie de Gide fils :*

Londres en 1819, in-8°. 6 fr., et 7 fr. 50 cent. franc de port.

Une année de séjour à Londres, in-8°. 5 fr., et 6 fr. franc de port.

Six semaines en hôtel garni à Londres, imité de l'anglais, in-8°. 5 fr., et 6 fr. franc de port.



GEORGE IV.

# LONDRES

## EN MIL HUIT CENT VINGT,

OU

## RECUEIL DE LETTRES

SUR

La Politique, la Littérature et les Mœurs, dans le cours de l'année 1820;

PAR L'AUTEUR D'UNE ANNÉE A LONDRES, ET DE LONDRES EN 1819.

[De fauconpret, A.J.B.]

---

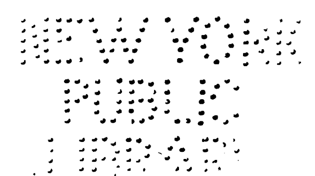
PARIS,

LIBRAIRIE DE GIDE FILS,

RUE SAINT-MARC-FEYDEAU, N° 20.

1821.

BAL



DE L'IMPRIMERIE D'A. CLO, RUE SAINT-JACQUES,
Nº 38.

# LONDRES

## EN MIL HUIT CENT VINGT.

---

### LETTRE PREMIÈRE.

*Police. — Accidens occasionnés par la neige. — Amende prononcée contre un marchand vendant une poudre pour remplacer le café. — Diminution de la consommation de bière à Londres. — Coin aux ordures.*

Londres, le 15 janvier 1820.

Si la police, dans presque toutes ses branches, est mal faite en Angleterre, ce n'est pas toujours faute de bons règlemens, c'est souvent faute de bons moyens pour les faire exécuter. Je voudrais que ceux qui vantent la propreté des rues de Londres et l'agrément de ses trottoirs, fussent en cette ville en ce moment où, pendant plusieurs jours consécutifs, nous y avons eu une chute de neige considérable. Ils y verraient les rues couver-

tes d'un demi-pied de neige réduite en boue, et qui y reste accumulée pour se fondre quand il plaira à Dieu; et les trottoirs revêtus d'une glace de deux pouces d'épaisseur, formée par la neige foulée aux pieds, et qui donne lieu à des accidens dont vous pourrez apprécier le nombre, quand je vous aurai dit que, depuis huit jours, le seul hôpital de Saint-George a reçu soixante personnes blessées par des chutes.

Il existe pourtant un règlement de police qui ordonne, sous peine d'amende, de balayer la neige sur les trottoirs devant chaque maison; mais ce règlement s'exécute fort mal. Jamais, à ma connaissance, on n'a donné un coup de balai devant les églises et les chapelles, surtout celles des non-conformistes dont le nombre est immense à Londres. Quant aux particuliers, assez ordinairement ils font balayer la première neige qui tombe, mais pour peu qu'elle dure, on ne songe plus à lui disputer la place qu'elle occupe; les enfans la battent aux pieds afin de pouvoir y glisser, et malheur aux passans. La crainte de l'amende n'opère point, parce qu'elle n'est jamais pro-

noncée d'office. Il faut un plaignant, et il ne s'en trouve pas. Une partie de l'amende appartient pourtant au dénonciateur, et je suis surpris que, dans ce pays de spéculation, personne n'ait encore songé à en faire une de cette espèce.

Mais si la police est morte pour tout ce qui a rapport à l'intérêt des particuliers, elle est pleine de vigueur et de vie pour tout ce qui touche le fisc ou les corporations. Dans le premier cas, le procureur général devient partie plaignante; dans le second, un agent de la corporation se rend dénonciateur. Je vous citerai un exemple dans l'un et l'autre cas.

Un règlement de police prononce, avec raison, une amende très-forte contre les marchands qui vendent du thé ou du café falsifié, chose très-commune à Londres; mais comme le thé et le café sont fort chers, un épicier avait imaginé de vendre une poudre composée de pois brûlés, et il la nommait : « Poudre pouvant remplacer le café. » Le croira-t-on? Dans ce pays de prétendue liberté, il fut traduit en justice, à la requête du procureur

général, comme s'il eût vendu de faux café. Il prouva qu'il n'avait trompé personne, qu'il n'avait vendu sa poudre que pour ce qu'elle était réellement, qu'il ne l'avait fait payer que le prix de sa véritable valeur ; il n'en fut pas moins condamné à la même amende que s'il eût vendu de faux café pour du véritable, et le motif de sa condamnation fut qu'il faisait tort au fisc, parce que à une denrée qui payait des droits, il en substituait une qui en était exempte.

J'ai peine à concevoir que douze jurés aient pu se trouver d'accord pour déclarer ce marchand coupable ; mais ils ont été probablement influencés par les efforts que font les radicaux depuis plusieurs mois pour diminuer la consommation des denrées assujetties à des droits. Il faut convenir que ceux-ci y ont réussi en partie, car il est reconnu que, pendant les six derniers mois de 1819, il s'est consommé à Londres cent mille tonneaux de bière de moins que pendant les six mois précédens. Or, la population de cette ville n'ayant pas diminué, on ne peut attribuer cette diminution prodigieuse de consommation, qu'à

deux causes qui y ont probablement concouru également; les efforts du radicalisme, et l'accroissement de la misère.

Voilà pour le fisc, maintenant voici pour les corporations. Dans toutes les maisons de Londres, il existe un réceptacle impur nommé en Anglais *dust-hole* ou « coin aux ordures. » C'est là qu'on jette pêle-mêle les cendres du feu, et toutes les immondices de la cuisine, les débris des légumes, les arêtes et les os, rebuts des chiens et des chats, etc. Or, ce dépôt précieux n'est pas à la disposition du propriétaire; il n'a pas le droit d'y toucher; il faut qu'il le remette non-seulement en entier à l'administration de sa paroisse, représentée par un boueur, mais encore dans toute sa pureté, c'est-à-dire sans mélange de matières hétérogènes, comme bouteilles cassées, matériaux de démolition, etc., le tout à peine de dix livres d'amende (250 fr.) Sir Joseph Banks, qui connaît pourtant bien des choses, ne connaisait pas ce règlement de police. Il voulut un jour faire transporter à sa maison de campagne, une charrette de cendres pour s'en servir comme d'engrais;

la charrette fut arrêtée, et il paya les dix livres d'amende à sa paroisse. Tout récemment un de mes amis avait fait jeter dans son dust-hole quelques vieilles briques : le boueur s'en aperçut quand il vint exercer le privilége exclusif de la paroisse, mais heureusement pour mon ami, l'officier subalterne préféra une guinée pour lui, à dix livres pour ses commettans.

---

## LETTRE II.

*Lois sur les pauvres. — Projet extravagant pour les secourir. — Autre projet inexécutable. — Manière dont ils sont secourus dans les paroisses. — Asile temporaire qui vient de leur être ouvert pendant les grands froids.*

Londres, le 25 janvier 1820.

QUEL est le pays de l'univers où il y a le plus de pauvres? Quel est celui où il y a une plus grande masse de secours à leur distribuer? Quel est celui où la distribution de ces secours se fait le plus mal? La réponse à ces trois questions est facile; c'est l'Angleterre. Les lois sur les pauvres sont la partie honteuse de cette fière nation. Elle le sent; elle voudrait faire des changemens dans cette partie de son système administratif; tous les ans on en parle dans le parlement, mais on ne fait qu'en parler. Partout il est difficile de corriger les abus; mais en Angleterre c'est

une chose presque impossible. L'orgueil, l'intérêt et les préjugés s'y opposent. L'orgueil national a peine à convenir qu'il existe quelques branches pouries dans l'arbre de la législation anglaise; l'intérêt personnel plaide pour la conservation des abus, parce qu'il y a toujours des gens qui en profitent, et ce sont ordinairement ceux qui ont le plus d'influence. Et « pourquoi ce qui a convenu à nos pères ne nous conviendrait-il pas? » dit le préjugé. Ces trois causes maintiennent en Angleterre les lois sur les pauvres, celles sur la chasse, et le système de la représentation nationale.

Tous les ans on voit éclore de nouveaux projets pour le soulagement des pauvres, et il en est dont l'extravagance est réellement amusante. Parmi ce nombre, il faut ranger celui d'un philantrope, d'un homme bienfaisant, dit-on, d'un fou, d'un visionnaire, dirai-je, d'un M. Owen de Lanark. Son plan n'était rien moins que de construire de nouveaux villages qui ne seraient habités que par des pauvres, et où il se trouverait des manufactures de toute espèce pour les occuper. Ils

y vivraient en commun à la Spartiate; rien n'y serait à personne, tout appartiendrait à tous. La félicité dont on y jouirait serait telle qu'il faudrait bientôt en construire pour les riches; et l'on en bâtirait pour toutes les classes de fortune, depuis 100 liv. de rente jusqu'à 20,000. M. Owen ne voulant pas que des querelles polémiques troublent la tranquillité de ses villages, n'y admet que des individus professant la même foi religieuse: or, comme il compte cent quarante-quatre cultes différens (car il espère bien avoir dans ses villages des Turcs, des Indous, et même des adorateurs de Jupiter), le voilà obligé de construire cent quarante-quatre villages, multipliés par toutes les classes de fortune intermédiaires qu'il lui plaira d'établir entre 100 et 20,000 liv.

Vous croirez qu'un tel plan, qui semble le fruit d'une imagination en délire, l'effet d'une fièvre ardente au cerveau, n'a servi qu'à faire rire aux dépens de son auteur. Point du tout. « Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire, » a dit Boileau; et il s'est trouvé des esprits de travers qui ont voulu exécuter ce projet, mais sur une échelle

moins étendue, par forme d'essai. « Construisons d'abord un village, » dirent-ils, « et nous verrons quel en sera le résultat. » Malheureusement M. Owen n'a pas les talens d'Amphion, et les murs de son village ne pouvaïent s'élever aussi facilement que ceux de Thèbes; il fallait des guinées, et non les sons harmonieux d'une lyre. On ouvrit donc une souscription; on nomma des trésoriers; on trouva des fous qui apportèrent de l'argent; mais ces fous furent en petit nombre, et après un an d'efforts inutiles, le comité chargé de conduïre cette entreprise ridicule, vient de décider que l'argent serait rendu aux souscripteurs. Ainsi l'on peut dire des villages de M. Owen :

« Pauvres petits infortunés,
Vous voilà morts avant que d'être nés! »

Le prince régent avait conçu un projet pour le soulagement des pauvres, beaucoup plus simple et beaucoup plus sage que celui de M. Owen; c'était de mettre en valeur un immense terrain inculte appartenant à la couronne, dans le comté de Cornouailles, nom-

mé la forêt de Dartmoor, ce qui aurait occupé long-temps un nombre infini de bras. Mais heureusement ce projet n'était pas neuf, et il avait été déjà reconnu impraticable, la nature du sol se refusant à la culture. Il y a quelques années, on avait donné à loyer à divers cultivateurs, des terres faisant partie de ces domaines, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, à raison de six sols de loyer seulement par acre. Ils commencèrent quelques travaux de défrichement; mais ayant reconnu que jamais le produit ne pourrait couvrir les dépenses, ils renoncèrent prudemment à cette entreprise.

Les pauvres d'Angleterre ne peuvent donc compter ni sur les villages de M. Owen, ni sur la forêt de Dartmoor pour soulager leur misère. Ils en sont toujours réduits aux secours de leurs paroisses, secours qui ruinent ceux qui les paient, qui ne soulagent qu'imparfaitement ceux qui les reçoivent, et qui sont administrés d'une manière honteuse. Je puis vous en citer trois exemples arrivés en huit jours.

Le 9 de ce mois, un homme compatissant

ayant trouvé une femme étendue sur un trottoir, mourant de faim et de froid, dans la paroisse de Saint-Luc de Londres, la fit mettre dans un fiacre, et la conduisit lui-même chez l'*overseer* de cette paroisse. C'est l'officier chargé de la distribution des secours aux pauvres. Le premier soin de ce digne officier fut, non pas d'examiner si cette femme se trouvait dans un état qui exigeât des soins urgens, mais si elle avait droit aux secours de la paroisse de Saint-Luc; et ayant découvert que son domicile de droit était dans celle de Saint-Clément-le-Danois, il refusa de la recevoir dans la maison de charité de Saint-Luc, et ordonna son renvoi à celle de Saint-Clément. Là, pareil refus de la recevoir, attendu que le renvoi n'était pas fait dans les formes légales. L'homme qui accompagnait cette malheureuse, indigné d'une telle conduite, se rendit avec elle devant le magistrat de police de Bow-Street, qui manda sur-le-champ l'*overseer* de Saint-Clément. Dès que celui-ci fut arrivé, le magistrat lui dit qu'il était honteux de voir des paroisses se renvoyer ainsi les pauvres de l'une à l'autre,

comme un volant chassé entre deux raquettes, et lui demanda si, en attendant qu'elles eussent vidé leur différend, il fallait que cette femme pérît faute de secours. L'*overseer* batailla long-temps, et il fallut l'ordre formel du magistrat pour qu'il emmenât la femme. Mais en arrivant à la maison de charité, au lieu de l'y faire entrer, il appela un médecin et un apothicaire pour les consulter sur son état. L'un dit qu'elle pouvait vivre deux jours, l'autre qu'elle passerait peut-être la semaine, mais que le transport ne pouvait accélérer sa mort. Armé de cette consultation, l'*overseer* ordonna qu'on la reconduisît à la paroisse de Saint-Luc. Elle y fut enfin reçue, grâce à l'état déplorable où elle se trouvait, et avant la nuit elle était morte.

Le 12 du même mois, un *overseer* de Clerkenwell, faubourg de Londres, fit transporter dans une autre paroisse un vieillard moribond qu'on venait de lui amener. On le plaça sur une botte de paille dans une mauvaise charrette, et quand il arriva à sa destination, il n'avait plus besoin que d'un cercueil.

Enfin, deux jours après, un domestique nommé John Lee, porté mourant à la maison de charité de Westminster, en fut renvoyé avec la même inhumanité, et mourut aussi dans la voiture qui le transportait.

Que pensez-vous de ces dignes *overseers?* Ne les regardez-vous pas comme de vrais assassins? Je n'ai pourtant vu nulle part qu'ils aient seulement reçu une réprimande publique. Mais tandis que des fonctionnaires s'acquittent si mal de leurs devoirs, il est consolant de voir des particuliers faire les plus grands efforts pour soulager les pauvres dans ce moment où l'intensité du froid redouble leurs besoins et leurs souffrances. Elle est telle, que des moutons, qu'on laissait la nuit parqués dans les champs, ont été gelés, près d'Acton. Un homme généreux, dont je m'applaudis de pouvoir citer le nom, M. Hick, négociant de la Cité, vient de consacrer un immense magasin pour y recevoir les indigens qui sont sans asile, et dont un grand nombre passent la nuit dans les rues, faute de pouvoir payer un abri pour y reposer leur tête; des hommes bienfaisans s'unirent à lui pour cette

œuvre charitable. En vingt-quatre heures on eut une somme de 1500 livres sterling, produit de dons volontaires, pour acheter des paillasses, des couvertures, des poêles; et, le 14 de ce mois, trois cents malheureux trouvaient déjà dans cet hospice temporaire le logement et la nourriture.

---

## LETTRE III.

*Incendies. — Manque d'eau pour les éteindre. — Tentatives extraordinaires et réitérées pour mettre le feu à une maison. — Incendie du théâtre de Birmingham.*

Londres, le 31 janvier 1820.

JE ne vous parle jamais des incendies qui ont lieu dans cette capitale ; vous savez comme moi que l'on compte, année courante, trois cent soixante maisons brûlées à Londres tous les ans ; qu'il est rare qu'une maison où le feu se déclare ne soit pas entièrement consumée, et qu'on s'estime fort heureux quand on réussit à empêcher celles qui en sont voisines de partager le même sort. Il existe pourtant à Londres un très-grand nombre de pompes à incendies, et ces pompes arrivent très-promptement au premier cri qui annonce le feu, car les trois premières venues ont une récompense. Mais que peuvent faire les pompes sans eau ? Elles restent quelquefois une heure

entière dans l'inaction, rangées devant la maison qui brûle, faute de pouvoir s'en procurer. Des tuyaux passent pourtant dans toutes les rues de Londres, sans exception, pour en porter dans chaque maison; et de distance en distance, peut-être à cinquante pas l'un de l'autre, sont des regards d'où l'on peut faire jaillir à volonté un jet d'eau gros comme le bras. Mais il faut une clef pour les ouvrir, et comme il n'existe pas de récompense pour ceux qui en sont chargés, comme pour les pompiers, il en résulte qu'ils ne sont jamais si pressés d'arriver.

Si un incendie dévorait tout un quartier, ou seulement une vingtaine de maisons, je vous en parlerais sûrement. Mais tant qu'il ne s'agira que de ces événemens journaliers qui ne font disparaître que trois ou quatre habitations, je continuerai à garder le silence. Si je voulais entrer dans ces détails, autant vaudrait vous marquer les jours où il fait du brouillard, ceux où l'on vous sert du thé à déjeuner, des pommes de terre à dîner, encore du thé dans la soirée; vous savez que tout cela est le pain quotidien de l'Angleterre.

Voici pourtant un événement qui doit faire exception à ma règle générale, et dont je crois devoir vous entretenir, quoiqu'il n'en soit pas même résulté une maison brûlée.

John Wright, marchand de draps, occupait une maison dans Foley-Place, où il demeurait avec sa mère, sa sœur, et une servante âgée de seize ans, nommée Elizabeth Barnes. Le mercredi, 5 janvier, à huit heures et demie du soir, mistress Wright s'aperçut que le feu avait pris dans la boutique où la servante était seule quelques instans auparavant, et il paraissait avoir pris naissance dans un tiroir du comptoir. Il n'avait pas encore fait de grands progrès ; on parvint à l'éteindre sans secours étrangers, et l'on ne conçut aucuns soupçons contre Elizabeth Barnes.

Le vendredi 7, mistress Wright étant assise dans la cuisine vers onze heures du matin, seule avec la servante, le feu prit à ses vêtemens ; mais on l'éteignit si promptement, qu'elle en fut quitte pour quelques échauboulures. La même scène se renouvela le lendemain à onze heures, et le dimanche

à midi, toujours dans la cuisine, toujours étant seule avec la servante, et la dernière fois, à peine y avait-il du feu dans la cheminée. Mistress Wright dit qu'elle ne concevait pas comment le feu avait pu prendre à ses vêtemens, puisqu'elle ne s'était pas approchée de la cheminée, qu'il paraissait y avoir là quelque chose de surnaturel; propos qui fit rire Élizabeth Barnes, malgré le danger que courait sa maîtresse, car, pour cette fois, elle avait été sérieusement brûlée. On la mit au lit, on lui donna les secours nécessaires; et comme elle parut s'endormir, on la laissa seule. Une heure s'était à peine écoulée, qu'on l'entendit pousser de grands cris. On courut dans sa chambre; les rideaux de son lit étaient en feu. Pendant qu'on l'éteignait, la servante vint avertir que le feu avait pris dans une chambre voisine, et l'on réussit également à l'éteindre.

Tous ces événemens arrivés coup sur coup auraient dû faire naître des soupçons, inspirer des craintes, faire prendre des précautions. Il paraît pourtant que la famille Wright s'endormit dans une parfaite sécurité.

et ne songea pas même à chercher la cause de ces divers accidens. Ils ne devaient pas être les derniers.

Le mardi suivant, M. Wright, rentrant chez lui à huit heures et demie du soir, sa sœur, en lui ouvrant la porte, lui dit que le feu était encore dans la boutique. Le comptoir était en flammes; un seul tiroir était intact; il ordonna à la servante de le descendre à la cave, et elle revint dire que le charbon était en feu. Les moyens domestiques étant insuffisans pour l'éteindre, il fallut avoir recours aux pompiers, et, grâce à leurs soins, le charbon embrasé s'éteignit; mais quelques pompiers restèrent dans la maison, de crainte qu'il ne se rallumât.

Entre onze heures et minuit, M. Wright, qui se proposait de veiller toute la nuit, envoya sa sœur et la servante se coucher; sa mère était au lit par suite de ses brûlures. Elizabeth Barnes redescendit sur-le-champ, pour annoncer que le feu avait pris chez un M. Bannister, locataire au second étage; et sa sœur, qui couchait au troisième, vint annoncer que son lit était tout en feu. On se

rendit encore maître des flammes ; et l'on passa le reste de la nuit dans les alarmes.

Le lendemain, à huit heures du matin, M. Wright ouvrant une commode dans sa chambre, que l'élément dévorant avait respectée jusqu'alors, fut presque étouffé par une colonne de fumée épaisse qui en sortit. Tout l'intérieur en avait été consumé lentement, et l'action de l'air donna naissance sur-le-champ à la flamme. A quatre heures après-midi, les rideaux des croisées étaient en feu dans la même chambre. Enfin, le jeudi à onze heures du matin, le feu se manifesta dans le salon au premier étage, et à l'instant où on le découvrit, on trouva à la porte de cet appartement Elizabeth Barnes, qui ne put rendre compte d'une manière satisfaisante de ce qu'elle y faisait.

Pour le coup M. Wright conçut des soupçons, et personne ne sera tenté de lui faire le reproche d'en avoir conçu trop aisément. Il renvoya la servante, et dès le moment qu'elle fut sortie de chez lui, le feu respecta sa maison et ses propriétés.

Le 15 de ce mois, il la fit comparaître de-

vant le tribunal de police de Marlborough-Street, et l'accusa d'avoir causé volontairement tous ces accidens. Elle y subit un très-long interrogatoire, et elle se renferma dans une dénégation formelle, montrant un sang-froid et une fermeté qu'on n'aurait pas dû attendre de son âge. Il n'existait pas de preuves directes contre elle; le magistrat fut donc obligé de la relâcher, en exigeant un cautionnement qu'elle se représenterait, si son ancien maître jugeait à propos de diriger une poursuite criminelle contre elle.

Mais vous savez combien une poursuite criminelle est coûteuse en Angleterre, et M. Wright ne se soucie pas d'ajouter à la perte que lui a déjà fait subir un élément destructeur, celle que lui occasionnerait la justice non moins dévoratrice; car il n'existe pas de poursuite d'office des crimes en Angleterre; et il faut que la répression en soit poursuivie par un plaignant, et à ses frais. En conséquence, nous n'entendrons plus parler de cette affaire, et les causes de ces tentatives multipliées d'incendie resteront couvertes d'un mystère éternel.

Le théâtre de Birmingham, un des plus beaux des provinces d'Angleterre, fut entièrement consumé dans la nuit du 6 au 7 de ce mois. Absolument rien n'en put être sauvé. Comme il est à la mode d'accuser les radicaux de tous les malheurs qui arrivent, on prétend qu'ils y ont mis le feu, pour se venger du directeur qui était opposé à leurs principes, et que pas un d'entre eux ne s'est montré pour donner du secours. Il est pourtant remarquable que la veille de l'incendie, on avait joué le mélodrame de Pizarre, et que la même pièce avait été représentée sur le théâtre de Covent-Garden, le soir où il fut consumé par les flammes, il y a six à sept ans. Il y a une grande fusillade dans ce mélodrame, et l'on présuma alors que la bourre des fusils avait mis le feu aux décorations. La même cause peut avoir produit aujourd'hui le même effet.

---

## LETTRE IV.

*Mort de George III. — Eloge qu'on en fait. — Eloge qu'on peut en faire. — Mort du duc de Kent. — Le général Dumourier.*

Londres, le 10 février 1820.

Si les rois lisent l'histoire, ils doivent bien mépriser les adulations, et les basses flagorneries dont on ne cesse d'entourer leurs trônes, quand ils voient que les tyrans les plus exécrables ont toujours obtenu pendant leur vie autant et plus d'éloges que les princes les plus vertueux. Titus n'a pas été loué de ses contemporains autant que l'avait été Néron (1), et à peine Nerva et Trajan ont-ils obtenu de Martial les louanges qu'il avait prodiguées à l'infâme Domitien. De pareils

(1) « Quod si non aliam venturo fata Neroni
« Invenere viam. . . . . . . . . . .
« Jam nihil, ô superi querimur, SCELERA IPSA,
« NEFASQUE
« HAC MERCEDE PLACENT. »     LUCAIN.

exemples ne nous manqueraient pas dans les temps modernes, mais

« Le temps présent est l'arche du Seigneur. »

La postérité seule juge équitablement les rois, et c'est la voix des siècles qui les appelle au rang qu'ils doivent occuper dans l'histoire.

George III a terminé le 29 janvier à huit heures du soir un règne de cinquante-neuf ans, et une vie de quatre-vingt-un ans. Il n'est plus d'usage en Europe de faire un Dieu d'un roi mort, comme autrefois à Rome; à cette bagatelle près, les journalistes et les auteurs qui se sont empressés de publier des notices sur la vie de George III ont fait pour lui tout ce qu'il était possible, et à les en croire, c'est le plus grand des rois qui se soient jamais assis sur le trône de la Grande-Bretagne. Si l'on a cessé sous son règne de voir sur le théâtre Caton en grande perruque, et Macbeth en uniforme de général anglais, c'est à son goût, disent-ils, qu'on en est redevable; et ils ne font pas attention que l'Angleterre n'a fait que suivre à cet égard l'exemple que lui avait donné la France. C'est sous son règne,

ajoutent-ils, que l'Angleterre a vu fleurir les plus illustres philosophes, les plus grands poëtes, les guerriers les plus renommés, les peintres les plus célèbres ; et ils oublient que Newton, Locke, Shakespeare, Milton, Dryden, etc., sont bien antérieurs à cette époque ; que les peintres véritablement habiles sont encore à naître en Angleterre, et que les succès militaires de la fin du règne de George III, appartiennent légitimement à son successeur qui tenait alors les rênes du gouvernement sous le titre de régent. On va jusqu'à lui faire un mérite d'avoir considérablement augmenté les revenus de l'état qui, en 1815, montaient à 65,429, 981 livres sterling nèt, c'est-à-dire à environ 1636 millions de francs, sans faire attention que cet accroissement des revenus public, n'a pu avoir lieu que par des taxes multipliées, qui ont répandu la misère dans tout son royaume au point où nous l'y voyons aujourd'hui. Si l'on examine les grands traits du règne de George III, on verra au contraire qu'il a été marqué par les plus grandes calamités pour l'Angleterre. Par suite d'un système vicieux

d'administration, dans lequel on persista avec opiniâtreté, les colonies américaines se séparèrent de la mère-patrie, et formèrent un état indépendant; et la dette nationale qui, en 1763, trois ans après son avénement au trône, à la fin d'une guerre qui l'avait augmentée, n'était encore que de 146 millions, s'est accrue jusqu'à la somme énorme de 800 millions.

Le plus grand éloge qu'on puisse faire de George III, c'est de lui appliquer ce qu'on a dit de Louis XVI; c'était un roi honnête homme. Sa vie privée était exemplaire. Bon époux, bon père, il était heureux dans le sein de sa famille, et cherchait à y entretenir l'harmonie par tous les moyens possibles. La désunion qui s'opéra entre le prince de Galles et son épouse, peu de temps après leur mariage, remplit sa vie d'amertume. Il était juste, bon, bienfaisant, et je ne tarirais point si je voulais vous citer toutes les anecdotes qu'on rapporte sur lui, et qui font honneur aux qualités de son cœur. Ces qualités le firent aimer de ses sujets, et firent qu'on lui pardonna de n'avoir pas celles qui caractérisent les

grands rois. Il était religieux jusqu'à la petitesse. Lors de son avénement à la couronne, son premier soin fut de défendre au duc d'York, son frère, de faire sa partie de cartes le dimanche. Le même sentiment le rendit contraire à l'émancipation des catholiques, et l'on est convaincu que, si le parlement l'avait prononcée, il n'y aurait pas donné sa sanction. Il n'était pas moins opposé à l'abolition de la traite des nègres, mais c'était parce qu'il la regardait comme un acte d'injustice à l'égard des colons des Indes-Occidentales. Il aimait la botanique, et l'on prétend qu'il est auteur des lettres signées Robinson, qu'on trouve dans les *Annales d'Agriculture d'Young*. Il ne pouvait souffrir la lecture, et cependant il aimait à connaître les ouvrages nouveaux. Pour satisfaire ce goût, sans se donner la peine de lire, il payait des littérateurs qui lisaient pour lui tout ce qui paraissait de nouveau, et qui lui en rendaient compte.

Le duc de Kent avait précédé son père au tombeau, de peu de jours; il était mort le 23 du même mois, après une très-courte mala-

die, occasionnée par une imprudence. Après une longue promenade, il avait les bottes remplies d'eau; il négligea d'en changer, une pleurésie se déclara, et l'emporta malgré tous les secours de la médecine, qu'il ne voulut appeler que trop tard, parce qu'il se fiait sur la force de sa constitution. Il aimait la profession des armes, et s'était distingué à l'attaque de Sainte-Lucie. Il avait ensuite été gouverneur de Gibraltar, et en avait été rappelé par une intrigue de cour, parce qu'il avait voulu corriger des abus qui se commettaient dans cette garnison. C'était un prince populaire, charitable, et dont le nom se trouvait à la tête de presque tous les établissemens de bienfaisance de la capitale. Il était chéri du peuple, qui voit avec plaisir l'héritière probable de la couronne d'Angleterre, dans sa fille née au palais de Kensington, le 24 mai 1819. Il avait épousé la sœur du prince Léopold de Cobourg le 29 mai 1818. Le duc de Kent honorait de son amitié intime le général Dumourier, le nestor des généraux Français, qui, retiré à Little-Ealing, à huit milles de Londres, y réunit *otium cum dignitate.*

## LETTRE V.

*Testament difficile à exécuter. — Deux maris pour un. — Mariage en chemise. — Coutume commune à l'Angleterre et à l'Albanie.*

Londres, le 25 février 1820.

Je vais aujourd'hui vous proposer des questions de droit à résoudre. Je sais que vous n'êtes pas jurisconsulte; mais tâchez de les décider par les principes de la raison, ils valent souvent mieux que les dispositions des lois écrites.

Un habitant de Dublin, possédant une fortune de 15,000 livres sterling, vient de décéder tout récemment. Il n'avait pas d'enfans, mais sa femme était sur le point d'accoucher. Par son testament, fait seulement quelques jours avant sa mort, il disposa de sa fortune de la manière suivante. Dans le cas où sa femme accoucherait d'un garçon, le fils aurait 10,000 livres, et la mère 5000. Si, au

contraire, elle donnait le jour à une fille, l'enfant aurait 5000 livres, et la mère 10,000. Il n'y a rien d'ambigu dans ce testament. La volonté du testateur est claire et bien exprimée, et cependant il met à la torture les jurisconsultes anglais. La femme, quelques jours après la mort de son mari, est accouchée de deux jumeaux, garçon et fille. Or, comment exécuter le testament? La volonté du père bien prononcée, disent les uns, a été de laisser 10,000 livres à son fils et 5000 à sa fille, donc la mère n'a rien à prétendre. La volonté du testateur, disent les autres, est de laisser à sa veuve au moins 5000 livres. Il faut donc que le fils et la fille prennent les 10,000 livres restant, chacun en proportion de son legs, c'est-à-dire, le fils deux tiers, et la fille un tiers; alors, sur les 15,000 livres, la mère en aurait 5000, le fils 6666 $\frac{2}{3}$, et la fille 3333 $\frac{1}{3}$. D'autres raisonnent encore différemment. La volonté du testateur, disent-ils, était que sa veuve eût une fortune égale au tiers de celle qu'il laissait à son fils : il faut donc qu'elle prenne d'abord le tiers des 10,000 livres léguées à celui-ci,

c'est-à-dire, 3333 $\frac{1}{3}$. Mais il voulait aussi, ajoutent-ils, qu'elle eût une fortune égale aux deux tiers de celle de sa fille; il faut donc qu'elle prenne les deux tiers des 5000 livres léguées à celle-ci, c'est-à-dire, pareille somme de 3333 livres $\frac{1}{3}$. Par ce dernier arrangement, la mère et le fils auraient chacun 6666 livres $\frac{2}{3}$, et la fille 1666 livres $\frac{2}{3}$. Trouvez-moi, si vous le pouvez, quelque autre mode de partage fondé sur de bonnes raisons. Quant à moi, j'avoue que je penche fort pour le second.

Ma seconde question est moins embarrassante, à mon avis, et cependant on n'est pas d'accord sur sa solution. Voici le fait.

M. T*** faisait la cour depuis long-temps à miss S***. Les deux familles étaient d'accord, et l'on venait de fixer le jour où la célébration du mariage aurait lieu, quand tout à coup, sans faire d'adieux à personne, et sans alléguer aucune raison d'une telle conduite, M. T*** partit pour le continent, et y resta sans donner de ses nouvelles à personne. La santé de la demoiselle parut en souffrir pendant quelque temps; mais enfin

son père la décida à accepter la main d'un autre amant, et l'histoire ne dit pas qu'il employa pour cela la contrainte. La bénédiction nuptiale venait d'être prononcée, les deux époux étaient encore devant l'autel, quand la nouvelle épouse aperçut M. T*** dans un coin de l'église. Elle se trouva mal, mais son père seul en soupçonna la cause. Le repas de noces n'eut pas lieu; on la mit au lit, très-malade en apparence; on consulta un médecin, qui dit qu'elle n'avait besoin que de tranquillité. On la laissa donc seule; mais le lendemain matin la cage était vide, l'oiseau avait pris la volée; on ne trouva qu'un billet où elle disait que son cœur appartenait depuis long-temps à M. T***, et qu'elle allait le joindre et l'épouser. Ce qui fut dit fut fait, et, quelques jours après, on apprit qu'ils avaient été se marier en Ecosse. Or, il s'agit maintenant de savoir quel est le véritable époux de cette femme à deux maris. Chacun d'eux fait valoir une priorité de droits, l'un par la célébration du mariage, l'autre par sa consommation.

Cette anecdote nuptiale m'en rappelle une

autre assez plaissante. Un de mes amis passant par Milford, dans le Hampshire, rencontra dans la principale rue un homme, artisan ou ouvrier en apparence, mais proprement vêtu, donnant le bras à une femme en chemise. Oui, exactement en chemise, n'ayant même ni bas, ni souliers, ni bonnet; mais c'était probablement une chemise faite pour la circonstance, car elle était serrée autour du cou, et descendait jusqu'aux talons. Il demanda la cause de cette mascarade; il apprit que c'était un couple qui allait se marier, et effectivement il les vit entrer dans l'église. La femme était veuve, son premier mari avait laissé des dettes, et, suivant les lois anglaises, celui qui l'épousait en secondes noces en devenait responsable. Or, d'après un préjugé populaire répandu dans le pays, on croit échapper à cette responsabilité, en conduisant à l'autel la femme chargée des dettes d'un premier mari, sans autre vêtement qu'une chemise.

Cet usage vous paraîtra bizarre; il ne l'est guère plus que celui dont je vais vous parler. Avant tout, je vous demanderai si vous

avez lu le *Voyage en Albanie* par Hughe? Si vous ne l'avez pas lu, lisez-le; c'est un ouvrage aussi amusant qu'intéressant, et où vous trouverez entre autres choses une foule de détails curieux sur le célèbre Ali-Pacha (1). Vous y verrez aussi que dans certains cantons de ce pays, le mari, après la bénédiction nuptiale, est obligé d'employer la force, ou du moins l'apparence de la force, pour faire entrer chez lui la fille qu'il vient d'épouser. Elle résiste, elle est soutenue par sa mère, ses parentes, ses compagnes; la famille du mari seconde les efforts de celui-ci, à qui, comme de raison, la victoire finit toujours par rester. Le croirez-vous? je retrouve presque la même coutume dans un comté d'Angleterre, dans celui de Cardigan. Il y est d'usage que lorsqu'un mariage va avoir lieu, la future monte à cheval, en croupe derrière son père, et feigne de s'enfuir. Le futur époux la poursuit avec ses amis, s'en empare comme

---

(1) La traduction française de ce voyage vient de paraître chez Gide fils.

par violence, et l'amène à l'église; après quoi elle devient, dit-on, docile comme un agneau. Cet usage a-t-il passé d'Albanie en Angleterre, ou d'Angleterre en Albanie, ou les deux nations descendent-elles des mêmes ancêtres? c'est un sujet de recherches et de réflexions que je vous abandonne.

---

## LETTRE VI.

*Colonel mendiant. — Cochon au galop. — Chat dévoré tout vivant. — Gageure sur la vie d'un homme. — Nouvelle manière de payer un port de lettre. — Jeune homme enchaîné quinze ans par ses parens. — Braconnier tué par un garde-chasse.*

Londres, le 12 mars 1820.

Vous savez que l'Angleterre est la patrie des gageures, et qu'il s'en fait quelquefois dont la bizarrerie est à peine croyable. En voici une dont l'originalité ne le cède, je crois, à aucune autre.

En février dernier un colonel Barclay, Écossais, illustré par des courses pédestres qui lui ont fait gagner beaucoup d'argent, fameux dans les annales du pugilisme, et ayant formé dans cette noble science le célèbre Crib, boxeur jouissant de la plus haute réputation, gagea 6,000 liv. sterling, qu'il parcourrait l'Ecosse en mendiant pendant six

semaines, ne vivant que d'aumônes, et n'employant, pour subsister, aucune autre ressource que celles que lui offrirait la charité publique. Cette entreprise n'était pas sans difficultés, car le colonel aime la bonne chère, est animal carnivore, et l'on prétend qu'à son dîner sept à huit livres de rosbif passent assez facilement de son assiette dans son estomac. Quoi qu'il en soit, il commença vers la mi-février le métier, nouveau pour lui, de mendiant. L'histoire ne dit pas s'il s'en tira à sa satisfaction, et s'il n'eut pas quelques jours de jeûne pénible, mais une catastrophe désagréable l'attendait au milieu de sa tâche. Dans les premiers jours de mars, il fut arrêté à Dornoch comme vagabond et homme sans aveu. Conduit devant le bailli, il déclina son nom, et exposa les causes de son déguisement; mais le grave magistrat refusa, ou parut refuser de le croire; il dit qu'il était impossible qu'un colonel anglais se dégradât au point de jouer le rôle de mendiant, d'abuser de la charité publique, et le condamna à dix jours d'emprisonnement et de travail forcé. La question est de savoir

ce que devient la gageure. Les uns disent qu'elle est nulle, parce qu'une force majeure a mis obstacle à son exécution; les autres, que le colonel l'a perdue parce qu'il aurait pu se conduire de manière à éviter l'intervention de la police; moi je pense qu'il peut encore la gagner. Qu'a-t-il gagé? qu'il vivrait en mendiant pendant six semaines. Mais c'est comme mendiant qu'il est emprisonné, c'est comme mendiant qu'il est condamné à dix jours de travail forcé. S'il s'est remis à mendier à l'expiration de ce terme, et s'il achève ses six semaines de noviciat dans la mendicité, je crois qu'il aura gagné sa gageure, et peut-être l'habitude de la sobriété.

On cite des gageures bien extraordinaires du feu duc de Queensburg, et il les gagnait toutes. En voici quelques-unes.

Il avait gagé de faire gagner à un cochon le prix de la course contre un cheval, se réservant le choix du terrain. Il choisit une montagne escarpée, habitua un cochon à faire de longs jeûnes sur le sommet et à venir manger au bas. Quand le jour de l'expérience

arriva, le cochon partit au grand galop, et arriva au pied de la montagne, quand le cavalier qui montait le cheval, craignant de se rompre le coup, était à peine à mi-chemin.

Une autre fois, il gagea de trouver, dans le délai d'un an, un homme qui mangerait un chat tout vivant, les mains liées derrière le dos. Il fit venir un sauvage d'Amérique qui vint à bout de cet exploit, ayant commencé par tuer le chat en lui brisant l'épine du dos d'un coup de mâchoire.

Il était malade quand il fit sa dernière gageure. Il paria qu'il mourrait avant telle époque. C'était peut-être la première qu'il désirât perdre, mais il eut le malheur de la gagner. Il mourut quelques jours avant l'expiration du délai fixé, et ses héritiers touchèrent le montant du pari.

C'est assez parler de gageures pour aujourd'hui, et je vais finir ma lettre en vous citant quelques faits récens.

Dans une petite ville peu éloignée de Londres, un homme du peuple apprit qu'il y avait au bureau de la poste une lettre à son adresse, restée au rebut parce que son do-

micile était inconnu. Il alla la réclamer, mais lorsqu'on la lui présenta, il dit qu'il ne savait pas lire, et pria le buraliste de lui en faire la lecture. Celui-ci décacheta l'épître et la lui lut. « Grand merci, » lui dit alors le malin personnage, en jouant des jambes, « quand j'aurai de l'argent, je viendrai chercher la lettre. »

On vient de découvrir dans la ville de Leeds, un homme de trente ans enchaîné dans un caveau, n'ayant pour lit que de la paille, pour vêtemens que quelques haillons, et dans un tel état de maigreur, que les os lui perçaient la peau. Il y avait quinze ans que ses parens le traitaient de cette manière. Sa mère était morte depuis quelques années. Son père fut arrêté, mais remis en liberté sur-le-champ, la loi ne prononçant aucune peine contre un délit de cette nature, ou plutôt ne l'ayant pas prévu. Il allégua pour excuse que son fils avait l'esprit aliéné. On conduisit celui-ci dans un hôpital. On dit qu'il est doux et tranquille, mais qu'il paraît hébété. Vous conviendrez que quinze ans d'une vie semblable à celle à laquelle des parens dénaturés l'a-

vaient condamné, sont bien suffisans pour rendre obtus l'esprit le plus subtil.

Le 29 décembre dernier, un garde-chasse du colonel Hamilton rencontra un braconnier chassant sur les terres de son maître. « Retirez-vous, » lui dit le braconnier, « ou je tire sur vous. » Il n'eut pas plus tôt prononcé cette menace, que le garde-chasse lui lâcha ses deux coups de fusil et le blessa mortellement. Le braconnier mourut le lendemain. Le juge *Coroner* fit une enquête sur son corps, suivant l'usage, et la déclaration du juri, fut : « homicide excusable. » Excusable, soit ! mais il est toujours fâcheux de voir la vie d'un homme servir de compensation pour celle d'un lapin ou d'une perdrix.

---

## LETTRE VII.

*Littérature. — Anastase. — Anecdotes de Spence. — Souper en argent. — Preuve de goût d'un lord. — Vanité d'un peintre. — Plaisante méprise. — George III, sa cour et sa famille. — Royal-Bonbon. — Repartie du lord Chesterfield. — Lettres sur la Palestine. — Critique de Volney. — Description des îles à l'ouest de l'écosse. — Histoire de la Valachie et de la Modalvie. — Facilité du divorce dans ces contrées. — Histoire des régions Arctiques. — Comparaison entre une femme et une baleine. — Droits de la reine d'Angleterre sur les queues de baleines. — Poisons culinaires.*

Londres, le 30 mars 1820.

Vous me reprochez de ne pas vous parler assez souvent de littérature; vous ne devez pourtant par vous attendre que je vous rende compte de tous les ouvrages qui paraissent en ce pays, et notamment des deux cents romans qu'on y publie tous les ans. Je vous

ennuierais si je vous entretenais de toutes ces rapsodies, et les bons ouvrages se traduisant assez rapidement en français, vous pouvez en juger par vous-même. A quoi bon, par exemple, vous parlerais-je d'*Anastase*, dont la seconde édition, attendue pendant un mois, a offert le phénomène d'être épuisée en vingt-quatre heures, et dont on attend encore la troisième! Je sais que la traduction de cet ouvrage est sur le point de paraître, et comme il joint l'intérêt du roman à la fidélité de l'histoire, je serais surpris s'il n'avait pas à Paris le même succès qu'il a obtenu à Londres (1).

Je me bornerai donc à vous faire connaître quelques ouvrages qui vraisemblablement ne seront jamais traduits en français, et qui ne sont pourtant pas indignes d'attention. Je commencerai d'abord par vous parler de celui qui est intitulé : « *Anecdotes recueillies de la conversation de M. Pope et d'autres personnes éminentes de son temps, par le Rév. J. Spence. 1 vol. in-8o.*

(1) Elle se trouve chez Gide fils.

M. Spence fut professeur d'histoire moderne dans l'université d'Oxford, et recteur d'Orwood dans le comté de Bucks. S'il faut en croire le docteur Johnson, c'était un homme assez médiocre, ce qui ne l'empêcha pas de faire son chemin dans le monde, chose qui n'étonnera personne, grâce à la protection de trois jeunes seigneurs qu'il accompagna dans leurs voyages sur le continent. Etant lié avec Pope, il recueillait soigneusement tout ce qui sortait de sa bouche, et il appelait cela des anecdotes. Il recueillit de même ses conversations avec d'autres personnes d'Angleterre, de France et d'Italie, et en fit un gros cahier qui, par des circonstances qu'il serait trop long de vous expliquer, ne fit gémir la presse que cette année, quoique l'auteur soit mort en 1769, et certes elle dut gémir, car c'est un vrai fatras, un véritable chaos, « *rudis indigestaque moles* ». Il ne s'y trouve ni plan, ni ordre; la plupart des faits qu'il rapporte sont déjà connus; une grande moitié de son livre est dénuée de tout intérêt. Voici pourtant quelques anecdotes que j'en extrais, parce que je ne crois pas

que vous les connaissiez, et qu'elles sont assez plaisantes.

Gay et Pope étaient allés un soir voir le docteur Swift, qui donna plus d'une fois des preuves d'originalité. « Eh! eh! Messieurs, » dit le docteur en les apercevant, « à quoi dois-je cette bonne visite? Comment avez-vous quitté tous les grands seigneurs que vous aimez tant, pour venir voir un pauvre doyen? »

— « Parce que nous aimons mieux vous voir qu'aucun d'eux. »

— « Quelqu'un qui vous connaîtrait moins bien que moi pourrait vous croire. Mais n'importe, vous voilà, et il faut que je vous donne à souper, je suppose? »

— « Non, docteur, nous avons déjà soupé. »

— « Soupé! c'est impossible. Il n'est pas huit heures. »

— « C'est pourtant la vérité. »

— « Cela est fort étrange. Mais enfin, si vous n'aviez pas soupé, il faudrait que j'achetasse quelque chose pour vous. — Voyons... hum!... oui, une couple d'écrevisses, c'est cela, deux shillings. — Puis une tarte, un shilling. — Mais vous boirez un verre de

vin avec moi, quoique vous ayez soupé de si bonne heure pour épargner ma bourse? »

— « Grand merci, docteur, nous venons pour causer avec vous, et non pour boire. »

— « Mais si vous aviez soupé avec moi, comme vous l'auriez dû, vous auriez bu une bouteille de vin qui m'aurait coûté deux shillings. — Deux et deux font quatre, quatre et un font cinq. C'est justement deux shillings et demi chacun. — Tenez, Pope, voici une demi-couronne, et en voici une autre pour vous, Gay, je ne veux pas qu'il soit dit que j'ai fait une économie sur votre visite. »

Cela fut dit et fait avec le sérieux que le docteur mettait à tout, et en dépit de tout ce que purent dire ses deux amis, il fallut qu'ils empochassent son argent.

Le fameux lord Hallifax avait plus de prétention au goût que de goût véritable. Quand Pope eut fini la traduction des trois premiers chants de l'Iliade, il l'engagea à venir en faire la lecture chez lui. Addison, Garth et Congrève y étaient présens. En quatre ou cinq endroits, lord Hallifax l'interrompit avec politesse : « Pardon de mon observation,

M. Pope, mais il y a dans ce passage quelque chose qui ne me plaît pas. Revoyez-le à loisir, et je suis sûr que vous y ferez quelques heureuses corrections. » Pope sortit de chez lord Hallifax avec Congrève, et lui dit que lord Hallifax le mettait dans l'embarras par une critique aussi vague : il avait beau songer aux passages indiqués, il ne voyait pas quels changemens il pourrait y faire. Congrève rit de son embarras. « Vous ne connaissez pas encore bien lord Hallifax, » lui dit-il : « ne changez rien aux passages qu'il a critiqués ; retournez chez lui dans deux ou trois mois ; dites-lui que vous avez profité de ses observations judicieuses ; lisez-lui vos vers sans y changer un seul mot, et je vous réponds de l'événement. Je le connais depuis plus long-temps que vous. » Pope suivit son avis, et quand il relut à lord Hallifax les mêmes vers qui avaient été l'objet de sa critique, le lord en fut enchanté. « Excellent, M. Pope ! » s'écria-t-il, « voilà qui est maintenant parfait ! »

Sir Godefroy Kneller, peintre, avait un grand fonds de vanité. Pope voulut essayer

une fois jusqu'où elle pourrait aller. Examinant un tableau que l'artiste venait de finir, et où il se trouvait une figure d'homme en pied, « sir Godefroy, » lui dit-il, « on lit dans l'Ecriture sainte que Dieu fit l'homme à son image, mais je crois que s'il en faisait un aujourd'hui, il le ferait d'après celle-ci. » — « Vous avez raison, M. Pope, » s'écria le peintre, « et de par Dieu, je le crois aussi. »

Lord Dorset disait d'un homme ennuyeux, « c'est bien dommage qu'il ne soit pas méchant, car alors on pourrait le mettre à la porte. »

Tonson et Lintot se disputaient à qui imprimerait un ouvrage du docteur Young, et chacun d'eux le sollicitait de lui accorder la préférence. Le hasard voulut qu'il reçût le même jour une lettre de chacun des deux rivaux. Il y répondit sur-le-champ, mais il se trompa d'adresse. Quand Lintot ouvrit la sienne, elle commençait par ces mots : « Ce Bernard Lintot est un si grand coquin, que, etc. » Sa fureur fut d'autant plus grande que, si l'adresse était mal mise, le reproche n'était pas mal adressé.

Un M. Hawkins vient de donner au public *George III, sa Cour et sa Famille*, 2 *vol. in-8o*; j'en extrais les deux anecdotes suivantes dont la première vous rappellera le régiment Royal-Bonbon de la révolution de France. Le jour du premier anniversaire de la naissance de George III, soixante enfans, dont le plus âgé n'avait pas douze ans, vinrent, en uniforme complet, baiser la main de leur jeune colonel qu'on avait coiffé d'un chapeau surmonté d'une plume.

George II, prédécesseur et aïeul du dernier roi, désirait donner une place à un homme qu'il voulait obliger; mais ses ministres la destinaient à un autre. L'affaire avait été débattue pendant plusieurs séances avec chaleur, et rien n'avait été décidé. Enfin, comme il fallait que la place fût remplie, les ministres résolurent de lui en présenter le brevet en blanc, et le spirituel lord Chesterfield fut chargé de cette mission délicate. « A qui votre majesté daigne-t-elle accorder cette place? » demanda-t-il au roi. « Donnez-la au diable! » s'écria George II ennuyé et impatienté des longues discussions auxquelles

ce sujet avait donné lieu. Lord Chesterfield se mit en devoir de remplir le blanc, et demanda au roi, avec le plus grand sang-froid: « Votre majesté désire-t-elle que le brevet soit conçu dans la forme ordinaire, à notre féal et bien aimé cousin ? » Le roi partit d'un grand éclat de rire, et le protégé des ministres l'emporta sur celui du souverain.

Il faut maintenant que je vous parle de quelques voyages.

*Les Lettres sur la Palestine, vol. in-8o*, méritent peu d'attention. On aurait pu faire cet ouvrage sans sortir de sa chambre, car il ne contient que ce qu'on trouve partout. L'auteur attaque pourtant M. Volney assez vivement dans le passage suivant.

« Le Jourdain, à son embouchure, est rapide et profond, et ce fleuve y roule un volume d'eau considérable. Sa largeur paraît être de deux à trois cents pieds, et le courant en est si violent que notre domestique grec qui entreprit de le traverser à la nage, ne put y réussir, quoiqu'il fût excellent nageur, et qu'il eût autant de vigueur que d'agilité. S'il avait pu gagner l'autre rive, nous

nous serions assurés de sa largeur d'une manière exacte, car il portait avec lui une corde dont nous tenions l'autre bout. On aurait eu par-là une réfutation suffisante des sarcasmes de Volney sur ce fleuve célèbre que je le soupçonne de n'avoir jamais vu. »

*La Description des îles situées à l'ouest de l'Écosse, par John Mac Culloch, 3 vol. in-8°*, aurait pu offrir beaucoup d'intérêt. Ces îles sont moins connues en Europe que celles de la mer du Sud, et l'on a moins de détails sur leurs habitans que sur ceux que le capitaine Ross a rencontrés dans la baie de Baffin. Ils passent pour être moins civilisés que les montagnards d'Ecosse qu'on regarde encore comme à demi-sauvages, et une histoire détaillée de leurs mœurs et de leurs usages offrirait des traits aussi nouveaux que ceux qu'on trouve dans les relations de voyages parmi des peuplades nouvellement découvertes. Malheureusement l'auteur n'a fait qu'effleurer ce sujet intéressant. Tout occupé de recherches géologiques, il parle des pierres plus que des hommes, et approfondit l'histoire des différentes couches de la terre

plus que celle du cœur humain. Il est à regretter aussi qu'il n'ait pas visité celles de ces îles qui sont situées vers le nord, et qui sont les moins connues.

L'*Histoire de la Valachie et de la Moldavie par W. Wilkinson, vol. in-8°*, décrit assez bien la situation de ces deux provinces. L'auteur y ayant passé plusieurs années, en qualité de consul d'Angleterre, a eu bien des moyens pour obtenir des renseignemens que ne peuvent se procurer des voyageurs qui ne font que traverser un pays. Il est assez remarquable que, depuis quatre vingt-dix ans, quarante princes différens y ont régné, et comme il faut en déduire le temps que les Russes en furent maîtres de 1770 à 1774, les Autrichiens et les Russes de 1789 à 1792, et les Russes de 1806 à 1812, il en résulte que le taux moyen de la durée du règne de ces princes, n'est pas tout-à-fait de deux ans. On peut juger, par ce seul fait, des révolutions que ce pays a éprouvées, et des vexations dont il a été le théâtre. Cet ouvrage ajoute aux connaissances qu'on possédait déjà sur cette contrée, et je crois qu'une

traduction en serait accueillie en France. Les mœurs du pays y sont décrites mieux qu'elles ne l'avaient encore été. Un des traits les plus frappans, est la facilité du divorce. Il suffit qu'un des deux époux le demande, et qu'il en allègue le plus léger motif. Il est si fréquent, qu'à peine y trouve-t-on deux époux dont ni l'un ni l'autre n'ait jamais divorcé. L'auteur en rapporte des exemples qu'on aurait peine à croire, s'ils n'étaient garantis par un témoin oculaire. Une femme obtint son divorce parce que son mari ne voulait pas changer de logement; une autre parce qu'elle avait des grossesses trop fréquentes, etc. On dit cet ouvrage mal écrit, ce dont un étranger ne doit pas se permettre de juger, mais il offre de l'intérêt.

Je croyais que les régions arctiques comprenaient toutes les terres situées au delà du cercle polaire septentrional, et en voyant une *Histoire des Régions Arctiques par W. Scoresby*, en 2 *vol. in-8°* de six cents pages chacun, je m'imaginais qu'il y avait assez de place pour parler du Groenland, de la Nouvelle Zemble, et de toutes ces contrées in-

téressantes formant la ceinture du pôle du nord. Point du tout, l'auteur ne parle que du Spitzberg et des îles adjacentes, et la description peut s'en faire en quatre mots : « Rochers, neiges, glaces, baleines. » Aussi le second volume ne traite-t-il que de la pêche de ce cétacé. Ce sont des répétitions sans fin, un ennui mortel, un froid véritablement glacial. J'en extrairai pourtant l'histoire d'un procès dont je veux vous régaler.

Une barque du *Neptune* avait harponné une baleine. Elle s'était sauvée sous les glaces et y avait entraîné la barque à laquelle était attachée la corde du harpon qui avait filé six cents toises. L'équipage s'étant sauvé sur les glaces, monta sur une autre barque, et attendit l'instant où la baleine se remontrerait sur l'eau pour respirer. Mais elle fit plus de chemin qu'on ne le croyait, et quand elle reparut, elle fut harponnée, tuée et prise par l'équipage d'un autre bâtiment pêcheur, l'*Expérience*, qui s'empara non-seulement du poisson, mais du harpon, de la corde et même de la barque.

Le *Neptune* forma une demande pour ob-

tenir la restitution de ces trois objets, et des dommages et intérêts pour la baleine qu'il prétendait lui appartenir. M. Erskine, aujourd'hui lord Erskine, défendait l'*Expérience*, et prétendit que du moment que la baleine avait été abandonnée à elle-même, chacun avait pu s'en emparer. « C'est un principe universellement reconnu, » ajouta-t-il, « et je l'ai fait valoir avec succès, il y a quelques années, dans une cause d'adultère. M. E***, le mari, avait originairement harponné la dame, mais quand il vit qu'elle filait trop de câble, il négligea de la suivre et la laissa se lancer dans la mer de la folie et de la dissipation, traînant après elle le poids des sermens prononcés lors du mariage. Mais quoiqu'elle fût attachée à sa barque, il ne l'avait pas moins abandonnée, et quand il demanda des dommages et intérêts à celui qui, la rencontrant en pleine mer, l'avait harponnée à son tour, on lui répondit, « non; vous n'avez pas suivi votre prise, vous l'avez abandonnée, elle appartient au dernier harponnant. »

La baleine, le harpon et la corde furent

déclarés de bonne prise, mais on ordonna la restitution de la barque, et un shilling de dommages et intérêts.

A propos de baleine, il y en a une qui s'est avisée d'échouer cette année sur les côtes d'Angleterre. D'après une ancienne loi, la queue devait en appartenir à la reine; mais nous n'avons pas en ce moment de reine pour faire valoir ce droit. Le motif de cette loi était de lui fournir ces baguettes élastiques employées dans les corsets, et qui portent le nom de ce cétacé.

Si vous lisez jamais l'ouvrage de M. Accum *sur les poisons culinaires*, c'est-à-dire sur les diverses manières de falsifier les liqueurs spiritueuses, le vin, la bière, le thé, le café, l'huile, le vinaigre, la crême, le pain, les légumes, la viande, le poivre, la moutarde, etc., ayez soin de bien dîner auparavant, car, après cette lecture, vous n'oserez plus manger de peur d'être empoisonné. Il paraît que l'art de falsifier les alimens a été porté à une grande perfection en Angleterre. Vous croyez manger du pain de bonne farine, point du tout; on vous repaît d'alun, de gypse, de chaux et de terre à pipe. Vous vous imaginez

boire une bière composée d'orge et d'houblon, et vous avalez de l'opium, de la noix vomique, du sulfate de fer, et de l'extrait de *coculus indicus*. Il est vrai que M. Accum vous donne des moyens sûrs pour découvrir toutes ces fraudes, mais malheureusement il faudrait du matin au soir être armé d'un appareil chimique. . . .

Empoisonnés dans toutes nos nourritures, jusque dans l'eau pure que nous pourrions nous réduire à boire, il faut bien recourir au médecin, qui nous renvoie à l'apothicaire; et celui-ci n'a encore dans sa boutique que des drogues frelatées. Vous croyez acheter du quinquina, et il y entre quatre cinquièmes de poudre d'acajou. La rhubarbe, l'ypécacuanha, et jusqu'aux drogues les moins chères sont falsifiées de même.

Il n'est, je crois, que la pomme de terre qu'on puisse manger sans crainte. Ce n'est pas que l'art du marchand ne s'exerce aussi sur elle; car il a soin de la tremper dans l'eau pour la rendre plus pesante, attendu que la vente s'en fait au poids : mais quand on n'a que le choix des maux, on aime mieux rencontrer un voleur qu'un assassin.

## LETTRE VIII.

*Administration des hôpitaux anglais. — Mode d'admission. — Jours d'entrée et de sortie. — Loterie d'Angleterre.*

Londres, le 18 avril 1820.

Je vais me trouver obligé de quitter mon logement, au moins pour un mois. L'architecte avec lequel je demeure a eu la fantaisie d'ajouter à sa maison un troisième étage ; il m'avait assuré que je m'apercevrais à peine des travaux qu'il allait faire, et effectivement, pendant quinze jours je n'eus d'autre désagrément que de rencontrer force poussière et gravois dans l'escalier, chaque fois que je sortais de mon appartement. Mais l'appétit vient en mangeant, et maintenant il veut faire une réparation complète de la cave au grenier. Ce matin, une vingtaine d'ouvriers, peintres, menuisiers, maçons, serruriers, se sont répandus dans toute la maison, et les premiers vinrent m'assaillir dans le salon où je travaillais.

Je battis en retraite, et je me réfugiai dans ma chambre à coucher, décidé à y faire une belle défense, mais on travaillait au plancher de la chambre de dessus; le plafond de la mienne s'enfonça en partie, et il fallut en déguerpir, de crainte d'être enterré sous les débris. Je me réfugiai dans un petit cabinet au rez de chaussée; mais à peine m'y étais-je installé, que des charpentiers y entrèrent pour en relever le plancher. Je me trouvai alors en déroute complète, et j'allai avertir M. V.... que je lui abandonnais le champ de bataille.

« Je crois que vous avez raison, » me dit-il, « mais je me trouve moi-même dans un grand embarras. »

« Je sais, » lui dis-je, « que votre chambre à coucher est à jour, mais vous m'aviez dit que c'était un inconvénient très-léger pour vous. »

— « Aussi n'est-ce pas ce qui m'inquiète, mais vous savez que ma cuisinière est malade; elle a eu la nuit dernière un redoublement de fièvre, avec le transport au cerveau : le médecin dit que sa maladie sera

longue, qu'il trouve son état dangereux, et qu'il ne répond pas d'elle au milieu du tapage qu'une vingtaine d'ouvriers font dans la maison. Je ne puis cependant les congédier; le toit n'est pas couvert; on devait poser aujourd'hui l'escalier du troisième étage, et il n'y a pas une chambre qui n'exige des coups de marteau. »

— « N'a-t-elle pas quelque parent, quelque ami, chez qui vous puissiez la faire transporter? »

— « Elle est du comté d'York. Elle ne connaît pas une âme à Londres. »

— « Hé bien, faites-la porter dans le premier hôpital. Plus d'un savant y est mort, une servante y guérira peut-être. »

Mon conseil était bon, mais il n'était pas facile à exécuter. Il ne suffit pas d'être pauvre et malade pour être admis dans un hôpital de Londres; il faut la protection d'un administrateur, ou d'une personne qui, descendant de ceux qui ont fondé l'hôpital, ou qui lui ont accordé une dotation subséquente, ont droit d'y faire entrer un certain nombre de malades. M. V.... courut toute

la journée d'hôpital en hôpital, consulta tous ses amis, et ne réussit à rien. Ici il fallait attendre une assemblée des administrateurs, et il n'y en aurait une que dans trois jours; là tous les lits dont le protecteur pouvait disposer étaient remplis. Enfin il obtint dans la soirée un ordre pour la faire entrer dans l'hôpital de Saint-George; mais c'est aujourd'hui mardi, et les portes de l'hôpital ne s'ouvrent pour recevoir des malades qu'une fois par semaine, le vendredi. Tant pis pour ceux qui ont besoin de secours le samedi; il faut qu'ils attendent jusqu'à la fin de la semaine suivante, et s'ils meurent dans l'intervalle, l'hôpital a un malade de moins. Il en est de même quand ils sont guéris; s'ils sont en état d'en sortir un jeudi, il faut qu'ils y restent jusqu'au mercredi suivant, parce que c'est le jour de sortie, comme le vendredi est celui d'entrée.

On m'assure que des règlemens à peu près semblables ont lieu dans tous les hôpitaux de Londres. Je n'ose pourtant affirmer ce fait; mais il est certain que dans aucun, on ne peut être admis que par protection. Il n'existe

d'exception que pour les accidens fortuits, et les portes des hôpitaux s'ouvrent sans difficulté pour l'homme qui s'est brisé les membres en tombant d'un second étage, pour celui qui a été écrasé sous une voiture, même pour celui qui ne s'est cassé qu'un bras ou une jambe. Je crois que vous conviendrez avec moi que la France n'a pas lieu d'envier à l'Angleterre son administration des hôpitaux plus que ses lois sur les pauvres, celles sur la chasse, son mode de représentation nationale, et son système de loterie, le plus pernicieux de tous ceux qui existent en Europe.

Je dis le plus pernicieux, parce qu'on y porte éminemment cet esprit de charlatanisme qui règne presque en tout en Angleterre. Dans les autres pays où ce fléau immoral est toléré, le peuple sait qu'il existe une loterie, et qu'en allant en tel ou tel endroit, on peut s'en procurer des billets. Mais ici cela ne suffit pas. Chaque buraliste répand avec profusion, et fait distribuer de porte en porte, des avis sur le plan de la loterie qui va se tirer, plan qui change chaque fois, et dont le

dernier ne manque jamais d'être présenté comme plus avantageux que celui qui l'a précédé. On profite du moindre événement pour attirer l'attention publique sur la loterie ; on la peint comme la meilleure spéculation possible ; pour un léger sacrifice on peut s'assurer une fortune brillante ; le gain est presque certain, la perte à peine présumable. On annonce une multitude innombrable de lots, et les pauvres dupes ne font pas attention qu'une immense quantité de ces lots ne montent pas au cinquième de la mise : c'est par ces artifices qu'on arrache de la poche du pauvre jusqu'à son dernier shilling.

On me dira peut-être que la loterie d'Angleterre n'est pas dangereuse pour les pauvres, parce que le prix des billets, toujours d'environ 25 livres (625 fr.), les met hors de la portée du peuple, mais ces billets se divisent par moitié, par quart, par huitième, par seizième, et ceux qui ne peuvent même atteindre à cette dernière subdivision, se réunissent plusieurs ensemble pour jeter leurs économies dans le gouffre toujours ouvert pour les engloutir. Tous les

ans on tonne à la chambre des communes contre cet abus, et tous les ans on le consacre de nouveau. Vous en devinez la raison. *Quærenda pecunia primùm est.*

---

## LETTRE IX.

*Emprisonnement de M. Hobhouse, par ordre de la chambre des communes. — Sa libération. — Sa nomination au parlement. — Elections en 1820. — Cobbett et Hunt, candidats à Coventry et à Preston. — Désordres dans cette dernière ville. — Réflexions sur la représentation nationale en Angleterre.*

Londres, le 30 avril 1820.

Il faut que je fasse reparaître sur la scène un individu dont je vous ai parlé l'année dernière, M. Hobhouse (1). Il avait écrit à la fin de 1819 un pamphlet attaquant la représentation nationale et la manière dont elle se formait; il s'y trouvait même des passages qui semblaient inviter le peuple à des actes de violence contre la chambre des communes, qui y était peinte comme un instrument passif entre la main des ministres. Cet écrit

(1) Voir Londres en 1819, page 112.

fut dénoncé à la chambre, qui, sans entendre M. Hobhouse, le condamna à être envoyé en prison à Newgate. Lorsqu'un officier de police alla lui signifier le mandat d'arrêt délivré contre lui par le président, M. Hobhouse répondit qu'il ne reconnaissait pas à la chambre des communes le droit d'ordonner la détention d'un citoyen; qu'il protestait contre son arrestation, et qu'il ne se rendrait qu'à la force. L'officier lui dit qu'il était suivi de quatre constables chargés de mettre le mandat à exécution, et alors M. Hobhouse le suivit sans résistance.

Lorsque la chambre des communes ordonne une arrestation pour cause de mépris ou de violation de ses priviléges, il est d'usage que l'individu arrêté lui présente dès le lendemain une pétition pour invoquer sa clémence. Alors la chambre le fait comparaître à la barre, et lui rend la liberté après l'avoir admonété. Cette marche ne pouvait convenir à M. Hobhouse, parce que c'eût été reconnaître la compétence de la chambre, et il eût plutôt passé toute sa vie en prison. Il s'adressa donc à la cour du banc

du roi, et demanda qu'il fût délivré au gouverneur de Newgate un mandat d'*habeas corpus* pour le représenter à la cour, et y déduire les causes de sa détention. La cour hésita quelque temps; cependant elle finit par délivrer le mandat, et, le 5 février, M. Hobhouse parut à la barre, accompagné du gouverneur de Newgate qui fit lecture du mandat du président de la chambre des communes.

M. Hobhouse dit alors qu'il était bien tard, que d'ailleurs il était indisposé, et qu'il priait la cour de remettre au lendemain l'audition de son affaire.

Le président lui ayant répondu que la cour désirait en connaître au moins les bases, M. Hobhouse répondit qu'il entendait prouver que la chambre des communes n'avait pas le droit d'envoyer en prison un citoyen anglais; qu'elle n'était pas une cour de justice; qu'elle n'était pas compétente pour juger qu'un écrit était un libelle; enfin qu'en tout état de cause, elle n'avait pu le condamner légalement sans avoir préalablement entendu sa défense.

La cour décida qu'elle n'avait pas besoin d'en entendre davantage; que la chambre des communes était juge compétente de ses droits et de ses priviléges; qu'il n'y avait pas lieu à intervention de la part des tribunaux dans cette affaire, et ordonna que M. Hobhouse fût reconduit à Newgate.

Mais les mandats d'arrêt délivrés d'après l'ordre de la chambre des communes par son président, n'ont d'effet que pour le temps qu'elle conserve ses pouvoirs, comme faisant partie du parlement. Or, le parlement ayant été dissout le 28 février, M. Hobhouse fut remis en liberté le jour même. On célébra sa délivrance par un grand dîner donné le jeudi suivant à la taverne de la Couronne et l'Ancre dans le Strand, où quatre cent cinquante personnes assistèrent; et s'étant remis sur les rangs, lors de l'élection générale qui s'ensuivit, comme candidat pour représenter Westminster, il fut nommé membre de la chambre des communes le 25 du mois suivant, et finit son discours de remercîment aux électeurs en les assurant qu'il était et qu'il serait toujours un réformateur radical.

C'est ainsi qu'en Angleterre on passe d'une prison au sénat; et M. Hobhouse, le 27 de ce mois, lors de l'ouverture du nouveau parlement, se trouva assis sur les mêmes bancs que la plupart de ceux qui l'avaient condamné sans l'entendre quelques mois auparavant.

Je ne vous ai point parlé des élections de cette année; je n'aurais pu que vous retracer les scènes de tumulte, de désordres, de brigue et d'intrigues dont je vous ai déjà fait le tableau l'année dernière. Je défierais tous les publicistes et politiques de l'univers, réunis, d'imaginer un système d'élection plus vicieux et plus ridicule que celui qui est adopté en Angleterre. Dans les assemblées de comté, dans celles des villes indépendantes, c'est un spectacle gratis donné au peuple par les candidats qui, pendant un certain nombre de jours, montent sur des tréteaux, haranguent au commencement et à la fin de chaque séance la populace qu'ils appellent électeurs, quoique souvent il ne s'en trouve pas un parmi la foule qui les entoure, chantent leurs propres louanges, et cherchent à jeter le ri-

dicule et le discrédit sur leurs rivaux. C'est un assaut, presque à découvert, d'intrigue et de corruption. Heureusement les dépenses d'une élection sont considérables, et il faut être très-riche pour se présenter comme candidat, sans quoi l'on verrait les bancs de la chambre des communes couverts de gens qui, n'ayant rien à perdre, et ne pouvant que gagner à des commotions intestines, ne manqueraient pas de jeter le désordre et la division dans le royaume.

On voit pourtant quelquefois des intrigans subalternes se mettre sur les rangs pour se faire nommer représentans du peuple, et s'ils échouent, c'est souvent faute de moyens. Croyez-vous bien que Cobbett lui-même a osé se présenter comme candidat à Coventry, et qu'il y a obtenu jusqu'à deux cents voix? Et il s'en est fallu de bien peu que le non moins fameux Hunt ne fût envoyé à la chambre des communes par la ville de Preston, comté de Lancastre. Il y obtint neuf cent vingt-quatre voix, et les deux candidats qui l'emportèrent sur lui, n'en réunirent que mille douze et neuf cent trente-une. Cette

élection ne se passa point sans tapage. Les deux partis en vinrent aux mains le 16 mars ; un homme fut tué ; on fut obligé de requérir la force armée ; mais ces scènes sont si communes en Angleterre, pendant les élections, qu'à peine en parla-t-on, et je ne sais si l'on donna quelque suite à cette affaire.

Les choses se passent plus paisiblement dans ce qu'on appelle les *bourgs pouris*, c'est-à-dire, ceux où il ne se trouve qu'un petit nombre d'électeurs; courbés sous le joug du seigneur du lieu, et votant suivant son bon plaisir. C'est le second abus du système d'élections en Angleterre, parce qu'il met dans la main d'un petit nombre d'individus la nomination de la majorité des représentans du peuple anglais. Les lords Saint-Germain et Mount-Edgecumbe, possèdent ainsi cinq bourgs pouris, où il ne se trouve qu'une population de six mille quatre cent trente-quatre âmes, et trois cent soixante-quinze électeurs, et qui envoient neuf membres à la chambre des communes. Parmi ces bourgs, celui de Saint-Germain n'a que six électeurs qui nomment deux députés. La famille But-

ler en possède trois, qui en envoient six avec une population de deux mille cinq cent dix-neuf âmes, et cent quarante-un électeurs. Que direz-vous de ce petit tableau que je pourrais étendre, si je ne craignais de vous ennuyer? Voilà une population de huit mille neuf cent cinquante-trois âmes, qui envoie quinze députés à la chambre des communes, tandis que le comté de Lancastre, où elle est de huit cent vingt-huit mille trois cent neuf âmes, n'en envoie que quatorze; tandis que des villes peuplées de cent mille habitans ne sont nullement représentées. Que penserait-on en France, si le village de Surène, fameux par ses vins, envoyait deux députés au corps législatif, et que la ville de Lyon n'en envoyât pas un; si le petit district du Bourg-la-Reine en nommait le même nombre que le populeux département du Nord? C'est pourtant la même chose. . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

## LETTRE X.

*Conspiration de Thistlewood. — Sa découverte. — Arrestation d'une partie des coupables. — Leur jugement. — Leur exécution. — Le savetier Preston. — Location de places dans la salle des séances du tribunal, pendant l'instruction de ce procès.*

Londres, le 6 mai 1820.

Je ne vous ai pas encore parlé de la conspiration de Thistlewood, parce que je voulais réunir dans une seule lettre tout ce qui aurait rapport à cette affaire, et maintenant que les coupables sont jugés, condamnés et même exécutés, voici le moment de vous en rendre compte.

Vous serez peut-être curieux de connaître d'abord ce petit Catilina moderne. Il naquit à Horncastle, comté de Lincoln, en 1770. Son père était arpenteur, et le destinait au même état, mais le jeune Thistlewood, n'aimant pas l'étude, obtint une commission de

lieutenant dans un régiment de milice, et ne tarda pas à épouser une femme qui avait une fortune de 20,000 livres sterling (500,000 fr.) Il dissipa cette somme en peu de temps, principalement au jeu; et sa femme étant morte, il obtint une place dans un régiment de ligne, alla aux Indes-Occidentales, donna sa démission, passa en Amérique, puis en France, revint en Angleterre après la paix d'Amiens, et y épousa en secondes noces la fille d'un nourrisseur de bestiaux de son pays natal. Depuis ce temps, il fut toujours lié avec les mécontens, se montra un des plus chauds apôtres du radicalisme, et se brouilla avec Hunt qu'il traitait de modéré.

Depuis le commencement de janvier, Thistlewood et quelques-uns des principaux conspirateurs avaient formé le complot d'assassiner tous les ministres de sa majesté. Leurs assemblées se tenaient tantôt dans un cabaret, tantôt chez l'un d'entre eux, et particulièrement chez un nommé Brunt, cordonnier. Pour réussir dans leur projet, il fallait trouver les ministres réunis. Ils apprirent qu'ils devaient dîner chez lord Harrowby le 23 fé-

vrier, et fixèrent ce jour pour l'exécution de leur plan. La maison de Brunt étant très-éloignée de celle de lord Harrowby située dans Grosvenor square, ils louèrent une espèce de grenier, dans Cato-Street, qui en est à peu de distance, où les conspirateurs se réuniraient, le 23 dans la soirée, pour en partir ensemble entre huit et neuf heures du soir. On y transporta la veille toutes les armes consistant en fusils, pistolets, sabres et piques, en cartouches et en grenade. En arrivant chez lord Harrowby, ils devaient jeter dans le vestibule, dès qu'on ouvrirait la porte, quelques grenades allumées, et au milieu de la confusion qu'occasionnerait leur explosion, pénétrer dans la salle à manger, et massacrer tous les convives sans exception. De là ils comptaient parcourir les rues de Londres, mettre le feu à quelques édifices publics, appeler le peuple aux armes, et en un mot faire une révolution.

Le 22 février, ils eurent quelques craintes que leur complot ne fût découvert, et pendant toute la journée du 23, ils firent surveiller la maison de lord Harrowby, pour

voir si l'on y faisait quelques préparatifs de défense; mais tout y paraissait tranquille; pas un officier de police n'en approcha de toute la journée, et entre sept et huit heures du soir, les conspirateurs se réunirent dans Cato-Street pour exécuter leur projet diabolique.

Leur complot n'était pourtant plus un secret pour les ministres. Un des conspirateurs avait heureusement trahi ses associés, et avait informé lord Harrowby, le 22, du plan horrible qu'on voulait exécuter le 23. Lord Harrowby en donna avis à ses collègues, et l'on décida que le dîner n'aurait pas lieu; cependant on en laissa faire tous les préparatifs, pour que les conspirateurs n'eussent aucune chance d'apprendre qu'ils étaient découverts, et lady Harrowby elle-même n'apprit qu'au moment de se mettre à table, qu'il y avait contre-ordre pour le dîner de cabinet, car c'est le nom qu'on donne aux réunions conviviales des ministres.

A huit heures du soir les conjurés, au nombre de vingt-cinq à trente, étaient réunis dans leur grenier; quelques-uns d'entre eux commençaient à trouver que leur nombre

était bien petit pour une si grande entreprise, mais Thistlewood leur représenta qu'il ne fallait pas laisser échapper une occasion si favorable, et qu'ils ne manquaient pas de partisans qui se déclareraient quand le coup serait frappé.

Ce grenier était situé au-dessus d'une remise, et l'on ne pouvait y entrer que par une trappe à laquelle conduisait une échelle. Il s'y trouvait une fenêtre contre laquelle on avait cloué un morceau de toile, pour que les voisins ne pussent voir ce qui s'y passait. Mais tandis que les conspirateurs s'armaient, et que leur chef distribuait à chacun d'eux le rôle qu'il devait jouer dans la sanglante tragédie qu'ils méditaient, tous leurs mouvemens étaient épiés. Trente soldats commandés par le capitaine Fitz Clarence, un des fils naturels du duc de Clarence, étaient stationnés sans bruit dans John-Street, c'est-à dire à deux pas de Cato-Street, et des constables, accompagnés d'un magistrat, M. Birnie, étaient aussi dans les environs. Ce furent eux, suivant l'usage d'Angleterre, qui marchèrent d'abord, la force militaire n'étant requise qu'en

cas de résistance. Les premiers constables qui entrèrent dans la remise y trouvèrent deux des conspirateurs qui gardaient le pied de l'échelle. Ils voulurent les arrêter, mais éprouvant trop de résistance, ils laissèrent ce soin à ceux qui les suivaient, et montant à l'échelle, ils entrèrent dans le grenier.

Ils y trouvèrent une trentaine d'hommes occupés à s'armer, et à charger des armes à feu. Une table était couverte d'armes de toute espèce, fusils, pistolets, sabres, stilets, cartouches, gibernes, etc. Le premier constable qui entre par la trappe s'écria : « Nous sommes officiers de paix, mettez bas les armes. » Thistlewood s'élança sur lui, et lui porta un coup de sabre, mais il le manqua. Un autre constable nommé Smithers, qui venait d'entrer, s'avança pour le saisir, en reçut un coup de sabre au cœur, et tomba mort sur la place. Cependant les autres constables continuaient à monter, et les conspirateurs voyant leur nombre augmenter, éteignirent le peu de chandelles qui les éclairaient, tirèrent dans l'obscurité quelques coups de pistolets qui ne blessèrent qu'un constable fort légèrement,

et profitèrent de la confusion pour s'enfuir, les uns par l'échelle, les autres par la fenêtre basse. A l'instant où Smithers avait été frappé, un constable qui le suivait, nommé Ellis, avait tiré contre Thistlewood un coup de pistolet sans l'atteindre, mais le bruit de cette arme à feu avait servi de signal aux soldats pour avancer. Ils arrêtèrent quelques conjurés qui étaient encore dans la remise, et montant ensuite dans le grenier, ils s'emparèrent de ceux qui y restaient après une courte résistance. Au total, on ne put en arrêter que neuf, et Thistlewood parvint à s'échapper.

Dès le même soir, on publia une proclamation contenant le signalement de Thistlewood, l'offre de mille livres sterling de récompense à quiconque le ferait arrêter, et la défense à qui que ce soit de lui donner asile à peine de haute trahison. Le lendemain on apprit qu'il s'était réfugié dans une petite rue, White-Street, du quartier obscur de Moor-Fields. Des officiers de police s'y transportèrent à neuf heures du matin, et il se laissa arrêter sans résistance.

On arrêta aussi le propriétaire du bâtiment

qu'avaient loué les conspirateurs dans Cato-Street, mais il prouva par la suite qu'il était étranger au complot, et fut remis en liberté après la fin du procès.

Une chose assez plaisante, s'il est permis de trouver quelque chose de plaisant dans une tentative de crime aussi abominable, c'est que Thistlewood, ennemi personnel de Hunt, avait dessein de lui faire subir le même sort qu'aux ministres de sa majesté, ministres dont Hunt a toujours été l'antagoniste bien prononcé. Mais il trouva des protecteurs parmi le nombre des conjurés, et l'on décida qu'il aurait la vie sauve.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'on n'épargna rien pour découvrir et arrêter les autres conspirateurs, mais on ne réussit qu'à l'égard de quatre, ce qui porta le nombre des détenus à treize.

Leur procès commença le 17 avril, devant une commission spéciale qui siégea dans la salle du tribunal de l'Old-Bailey, et dura jusqu'au 28 du même mois. Onze seulement furent mis en accusation, les deux autres ayant été admis à paraître comme témoins

contre leurs complices. Thistlewood et sept autres furent accusés de haute trahison et de meurtre ; Brunt de haute trahison seulement, et les autres de meurtre, ou de tentative de meurtre. Le procès de chacun d'eux s'instruisit séparément, commençant par Thistlewood ; mais les cinq premiers ayant été déclarés coupables par le jury, les six autres reconnurent leur crime et implorèrent la clémence de la cour.

A l'instant de prononcer la sentence de mort contre eux, le président leur demanda s'ils avaient quelque chose à ajouter pour leur justification.

Thistlewood dit que toute l'éloquence de Cicéron ne pourrait le sauver de l'animosité de lord Sidmouth et de lord Castlereagh. Il ne se regardait pas comme jugé, mais comme assassiné. Il avait demandé plusieurs fois qu'on fît paraître Edwards ; si l'on avait satisfait à sa demande, il aurait prouvé que cet Edwards, espion des ministres, était le véritable auteur de la conspiration, et qu'il y avait entraîné ceux qu'on venait de déclarer coupables, pour se faire un mérite de les dénoncer ensuite.

Les ministres étaient eux-mêmes des assassins, ils avaient ordonné le massacre de Manchester. L'assassinat n'était pas toujours un crime; celui de César faisait la gloire de Brutus et de Cassius. De même qu'eux il voulait délivrer son pays; ce qu'il regrettait en mourant, c'était de le laisser sous la domination de tyrans.

Brunt parla comme un énergumène. Il mourait martyr pour la cause de la liberté; l'amour du bien public l'avait seul fait entrer dans la conspiration; il aurait tué lord Castlereagh ou lord Sidmouth, non par inimitié particulière, mais comme étant les tyrans de son pays. Il accusa aussi Edwards de l'avoir enrôlé parmi les conjurés, et de lui avoir donné un poignard.

Les autres accusés prétendirent qu'un de leurs complices qui venait de paraître en témoignage contre eux, était celui qui les avait entraînés dans le complot.

Les accusés se trouvant tous convaincus, soit par la déclaration du jury, soit par leur propre aveu, du crime de haute trahison, le président prononça contre eux la sentence de

mort, les condamnant, conformément à la loi, à être pendus jusqu'à ce que mort s'ensuive, à avoir ensuite la tête tranchée, et à être écartelés, pour être fait alors de leurs corps ce que le roi jugerait convenable. Il donna à entendre aux six condamnés qui s'étaient reconnus coupables, qu'ils pourraient éprouver la clémence de sa majesté.

Pendant qu'il prononçait ce jugement, on remarqua que Thistlewood prenait une prise de tabac, et promenait ses regards de côté et d'autre du même air que s'il fût entré dans une salle de spectacle.

Le 29 le gouverneur de la prison de Newgate annonça à Thistlewood et aux quatre autres déclarés coupables par le jury, que leur exécution était ordonnée pour le lundi 1er mai. Il leur offrit l'assistance d'un ministre de la religion. Tous le refusèrent. Cependant un d'eux, homme de couleur, nommé Davidson, demanda ensuite à voir le chapelain de la prison. La peine des six autres condamnés fut commuée en déportation pour la vie.

L'échafaud ordinaire ne suffisant pas pour la pendaison et la décapitation des cinq con-

damnés, car le roi avait fait remise de la partie de la sentence qui ordonnait que leurs corps seraient écartelés, on travailla toute la journée du dimanche à en établir un nouveau. Je ne sais pourquoi l'on ne recula pas l'exécution de vingt-quatre heures, pour ne pas violer la sainteté du sabbat; quoi qu'il en soit, les ouvriers travaillèrent même aux flambeaux, et une multitude immense de populace se rassembla dans les environs de Newgate. On y reconnut des hommes signalés comme radicaux, comme ennemi du gouvernement, et l'on entendit des propos qui firent concevoir des craintes de soulèvement. On mit sur pied un régiment de constables, et l'on requit la force militaire. Un détachement de cent hommes fut envoyé dans la prison de Newgate, et plusieurs autres furent stationnés dans le voisinage. Il ne se passa pourtant aucun désordre, mais cinq à six cents personnes bivouaquèrent toute la nuit en face de la prison, de crainte de ne pas retrouver leurs places le lendemain, et toutes les croisées des maisons environnantes étaient louées à une guinée par place, au moins.

Dès cinq heures du matin, les environs de Newgate n'offraient qu'une masse compacte de peuple depuis les murs des maisons, jusqu'au double rang de barricades qui avaient été élevées autour de l'échafaud appuyé sur le mur de la prison. Entre les barricades était une petite armée de constables, et les troupes, à peu de distance, étaient sur pied, prêtes à agir au premier signal. A six heures on étendit un drap noir sur l'échafaud, on y apporta une grande caisse de sciure de bois pour absorber le sang des cadavres, quand la décapitation aurait lieu, et cinq cercueils pour y placer leurs corps. A huit heures moins un quart, les condamnés arrivèrent l'un après l'autre sur l'échafaud, en passant, suivant l'usage, par une fenêtre de la prison. L'exécuteur et ses aides y étaient déjà depuis plus d'une heure, occupés de tous les préparatifs. Le chapelain de la prison suivit les criminels, mais Davidson fut le seul qui écouta ses exhortations; les quatre autres montrèrent un endurcissement complet. Tandis qu'on leur plaçait la corde autour du cou, il partit de différens côtés des acclamations, et des

cris de huzza ! qui semblaient une marque d'approbation donnée aux coupables, mais ce n'était pas l'opinion du grand nombre, et la tranquillité publique ne fut pas troublée, un instant.

Enfin on donna le signal, la trappe sur laquelle était placé chacun des condamnés, tomba sous leurs pieds, et ils restèrent suspendus une demi-heure. Au bout de ce temps, on coupa la corde de Thistlewood, on plaça son corps dans un des cercueils, de manière que la tête en sortait, on l'appuya sur un bloc, et un homme, dont la figure était couverte d'un masque noir, la détacha du tronc avec un couteau semblable à celui dont se servent les chirurgiens pour les amputations. En ce moment la multitude poussa des clameurs générales. « A bas l'assassin ! tirez-lui un coup de fusil ! qu'on amène Edwards ! » (1) Tout se borna à des clameurs. L'exécuteur

---

(1) Depuis ce temps, le grand jury du comté de Middlesex a rendu un décret d'accusation contre cet Edwards, mais il avait passé en pays étranger.

(*Note de M. C***.*)

prit la tête, et la montra au public, en disant : « Voici la tête de Thistlewood, traître. » La même cérémonie eut lieu à l'égard des quatre autres. Tout cela employa près d'une heure un quart.

C'est l'usage en Angleterre que la décapitation se fasse par un homme masqué. Celui qui remplit cette fonction en cette occasion eut, dit-on, un salaire de vingt-cinq guinées. C'était un de ces hommes qu'on appelle en Angleterre, *hommes de la résurrection*, qui font le métier de voler des cadavres dans les cimetières, pour les vendre aux jeunes chirurgiens.

La foule se dispersa tranquillement, quoique en donnant des marques de mécontentement, mais les précautions avaient été si bien prises qu'aucune tentative de soulèvement n'aurait pu réussir.

Un savetier nommé Preston, fameux radical, fut arrêté le 28 février, comme suspect de complicité avec les conspirateurs. On le trouva entouré de ses quatre filles, dans une chambre formant tout leur appartement, n'ayant d'autres lits que quelques vieilles

couvertures, dont chacun s'enveloppait pour dormir sur le plancher. Des carreaux de vitres cassés étaient remplacés par quelques haillons. Une vieille table et quelques escabelles formaient tout le mobilier. On le garda en prison, ainsi que cinq autres individus arrêtés pour même cause jusqu'au 5 mai, et alors, comme il ne se trouvait contre eux ni preuves, ni charges, on leur rendit la liberté.

On spécule sur tout en Angleterre. Il existe une galerie dans la salle des séances du tribunal de l'Old-Bailey. Pendant tout ce procès, on en loua les places à raison d'une guinée, et à trois heures on y laissait entrer à moitié prix, comme c'est l'usage à la porte des spectacles à neuf heures du soir.

---

## LETTRE XI.e

*Boucher mis à l'amende pour avoir vendu de la viande le dimanche. — Pétition présentée au parlement contre les journaux du dimanche. — Individu qui se dénonce lui-même comme profanateur du dimanche. — Prédicateurs non-conformistes. — Crédulité punie. — Suppression des paniers à la cour.*

Londres, le 20 mai 1820.

Voyant les boutiques de boulangers, de bouchers, de fruitiers et de pâtissiers à demi-ouvertes le dimanche à Londres, je m'imaginais qu'il leur était permis de vendre leurs marchandises ce jour-là comme les autres. Je viens d'apprendre que j'étais dans l'erreur. Ce n'est qu'une tolérance qui ne dure que jusqu'à ce qu'il arrive une dénonciation, ce qui paraît assez rare. Cependant un M. Simons, de Somerstown, fit condamner son boucher à 5 shillings d'amende, le 25 jan-

vier dernier, par le magistrat de police de Bow-Street, pour avoir vendu une épaule de mouton le dimanche précédent. Il est fâcheux d'avoir à ajouter que le zèle religieux de M. Simons n'avait été stimulé que par la circonstance que ce boucher avait refusé de lui vendre de la viande à crédit, ce qui fut prouvé aux débats.

Cette observation judaïque du dimanche, que les Anglais appellent avec raison « le sabbat », est portée chez eux à un point d'absurdité dont il est impossible de se faire une idée. Les journaux de la semaine ne paraissent pas le dimanche en Angleterre ; mais il en existe vingt ou trente qui ne sont publiés que ce jour-là, et qui sont vendus par de petits libraires qui en font leur principal commerce. Croirait-on bien que quelques-uns de ces marchands de journaux du dimanche présentèrent au parlement, ce mois-ci, une pétition pour en demander la suppression, comme étant une profanation de la sainteté du sabbat ? Pourquoi donc en vendez-vous ? demanda-t-on à ces hypocrites. Parce que d'autres les vendraient, répondi-

rent-ils. Mais les journaux qui paraissent le dimanche à 7 heures du matin, sont nécessairement imprimés le samedi : ceux qui paraissent le lundi à la même heure, obligent au contraire les ouvriers à travailler le dimanche, ce sont donc ceux du lundi qu'il faudrait supprimer. Mais ils alléguaient une autre raison, une raison bien puissante. Le temps qu'on emploie le dimanche à lire ces journaux pourrait être employé à de meilleures œuvres. C'est profaner le sabbat que de s'occuper de lectures mondaines. Mais les journaux du samedi n'arrivent à vingt lieues de Londres que le dimanche, ceux du vendredi arrivent aussi le même jour à une distance de cinquante, et en nous éloignant ainsi de plus en plus, nous trouverons le dimanche de mauvais chrétiens occupés à lire le journal du lundi précédent. Il faut donc supprimer tous les journaux. Telle était la conséquence de cette absurde demande qui obtint pourtant quelques mots de défense dans la chambre des communes.

L'origine de cette superstition qui croit honorer Dieu par l'oisiveté, remonte à un

acte passé par les puritains sous Charles II, et qu'on appelle « l'acte du jour du Seigneur. » Il est tombé en désuétude sur bien des points, mais il n'a jamais été rapporté. Si on le suivait à la lettre, on prononcerait une amende contre quiconque prendrait un fiacre le dimanche.

Environ un mois avant cette pétition, un original alla se dénoncer lui-même à l'un des tribunaux de police de Londres, pour avoir contrevenu à cet acte en louant une barque un dimanche pour se rendre à Greenwich; il força en quelque sorte le magistrat à prononcer une amende contre lui, la paya, et se retira fort satisfait en reprenant la partie de l'amende que la loi accorde au dénonciateur, car la délation est récompensée en Angleterre.

Au surplus, il est juste de dire que c'est moins parmi les ouailles de l'église anglicane, que parmi les partisans des sectaires qu'on trouve des exemples de cette superstition qui va jusqu'au fanatisme. Croira-t-on qu'un prédicateur méthodiste, nommé Church, ayant été condamné à trois ans

d'emprisonnement pour un crime contre lequel la nature se révolte, a été visité, consolé et soulagé dans sa prison par ses dévotes pendant tout ce temps, et que le terme de sa détention, ayant expiré en décembre dernier, il a repris possession de sa chapelle à la grande édification, sans doute, du beau sexe, faisant partie de sa congrégation? Croira-t-on que dans Hopkins-Chapel, lieu de réunion d'une secte de non-conformistes, un prédicateur discuta en chaire laquelle des trois professions de bourreau, de fossoyeur ou de ministre, est la plus propre à endurcir le cœur humain, et qu'il finit par décider que c'était celle de ministre?

Il n'y a qu'un pas du fanatisme et de la superstition à la crédulité, et je vais vous en citer un exemple.

Une femme faisant partie d'une de ces hordes errantes d'Egyptiens qui infestent encore l'Angleterre, se présenta dans la chaumière d'un nommé William Edwards, postillon, à Leavesden-Green, comté d'Hertz. Le mari était absent. Elle dit la bonne aventure à la femme, s'insinua dans sa confiance

en ne lui prédisant que des choses agréables, et parvint enfin à lui persuader que si elle voulait rassembler tout l'argent qu'elle avait dans sa maison, elle aurait le talent de le multiplier d'une manière prodigieuse. La pauvre dupe alla chercher 30 livres 14 shillings, fruit des longues économies de son mari. L'Egyptienne en fit faire un paquet bien ficelé, le prit ensuite dans sa main, fit quelques simagrées soi-disant magiques, et le lui ayant rendu, lui dit de le conserver trois jours sans l'ouvrir, en lui promettant de revenir au bout de ce temps pour en faire l'ouverture. La bonne femme attendait avec bien de l'impatience l'expiration de ce délai, mais au lieu de trois jours une semaine entière se passa sans qu'on revît l'Egyptienne. Enfin elle ouvrit le paquet, et il ne s'y trouvait que quelques pièces de cuivre.

A propos, j'allais oublier de vous annoncer une nouvelle très-intéressante. Le roi doit tenir une cour le 15 juin prochain, et la gazette officielle annonce que les dames pourront se dispenser de porter des paniers. La feue reine tenait fort à cet antique usage

que beaucoup de dames trouvaient très-incommode. Le voilà enfin détruit, et si jamais quelqu'un s'avise de le faire revivre ; je ne crois pas que ce soit une jeune et jolie femme qui en soit coupable.

---

## LETTRE XII.

*Poursuites de la banque contre les distributeurs de faux billets. — Leur multitude. — Homme condamné à mort pour avoir coupé quelques arbres. — Précaution pour empêcher le vol de billets de banque enfermés dans des lettres.*

Londres, le 31 mai 1820.

Les nouveaux billets de la banque d'Angleterre, ce chef-d'œuvre annoncé comme devant être inimitable, et qu'on avait promis pour le 1er janvier dernier, ne paraissent pas encore. L'émission paraît même en être ajournée indéfiniment, sans doute attendu la grande perfection qu'on veut leur donner. Cependant le public est plus que jamais inondé de faux billets, très-difficiles à distinguer des véritables, malgré les poursuites de la banque qui sont plus multipliées cette année qu'elles ne l'ont jamais été.

La banque d'Angleterre n'est autre chose qu'une entreprise particulière qui n'a de

rapport avec le gouvernement que par les opérations qu'elle fait pour lui, et par suite desquelles elle gagne tous les ans des sommes considérables. Une chose qui m'étonne donc toujours, c'est qu'on souffre qu'une compagnie de banquiers exerce le droit de vie et de mort, celui même de faire grâce qui est le plus bel attribut de la souveraineté. La loi punit de quatorze ans de déportation celui qui a en sa possession un faux billet de banque, sachant qu'il est faux, et de la peine de mort celui qui le met sciemment en circulation. Or, la banque transige avec la plupart des distributeurs de faux billets qu'elle fait arrêter. « Reconnaissez-vous coupables du délit, » leur dit-elle, « et je ne vous poursuivrai pas pour le crime. » Et si quelqu'un refuse d'accepter ce compromis, il faut qu'il se défende contre une accusation qui peut le conduire au gibet. Depuis le 1er janvier jusqu'à ce jour, quatorze individus ont été pendus pour distribution de faux billets de banque, et je ne saurais vous dire le nombre, beaucoup plus considérable, de ceux qui ont été condamnés à la dé-

portation. Cette marche tend à augmenter le nombre des coupables, car cette dernière peine n'inspire aucune terreur ; or, comme on ne veut pas donner au peuple le spectacle d'une vingtaine de pendus par mois pour ce seul crime, il en résulte que le seul moyen de répression est de rendre moins facile l'imitation des billets de banque, et il est inconcevable qu'on ne s'en occupe pas d'une manière plus prompte et plus efficace.

Mais ne croyez pas qu'on amène solitairement devant une cour de justice un distributeur de faux billets ; on les y conduit par troupeaux. Le 25 mars, vingt-cinq individus furent mis en jugement en même temps devant la cour d'assises du comté de Surrey. Dix-sept consentirent à se déclarer coupables du délit qui entraîne la déportation. Les huit autres voulurent être jugés, et trois furent condamnés à mort. Voilà ce qu'on appelle rendre la justice en Angleterre ; voilà ce que quelques juges appellent *la clémence de la banque*. Cette clémence aurait fait déporter cinq innocens, s'ils n'avaient eu le courage de refuser d'en profiter.

Le 20 avril, comme le grand jury du comté de Middlesex venait de rendre, à la requête de la banque, des décrets d'accusation contre une autre troupe de distributeurs de faux billets, au nombre de quinze, qui furent traduits ce mois-ci devant le tribunal de l'Old-Bailey, un de ses membres, M. Farcy, représenta que tous les faux billets qui venaient de passer sous les yeux des jurés, paraissaient avoir été gravés avec la même planche; qu'il semblait constant que la gravure de la planche et le tirage des billets avaient eu lieu à Birmingham; qu'au lieu de chercher à découvrir des misérables tentés par la misère de distribuer un ou deux faux billets, il serait bien plus utile pour le public de remonter à la source, et de chercher à faire tomber la punition sur le fabricateur. Il demanda si la banque avait pris quelques mesures, fait quelques démarches à ce sujet. Comment répondirent ses agens à un discours si sage? Par un silence absolu; et les autres jurés dirent qu'il ne leur convenait pas de s'immiscer dans les opérations de la banque.

Les Anglais se plaignent de la multiplicité des crimes dans leur pays. Qu'ils s'en prennent à leurs lois criminelles. Que la peine de mort soit appliquée plus rarement, mais qu'une fois prononcée, elle soit exécutée, sauf les cas où la clémence du souverain croît devoir user du droit de faire grâce; mais tant qu'on verra que sur quinze condamnations à mort, une tout au plus est suivie de l'exécution, on commettra toujours des crimes par l'espoir de l'impunité; espoir qui est pourtant quelquefois déçu, même dans le cas où il serait le plus légitime; car, en 1814, un homme ayant été condamné à mort par la cour d'assises du comté d'Essex, pour avoir coupé quelques arbres, il fut exécuté malgré toutes les démarches que firent en sa faveur, celui qui le poursuivait, les juges qui l'avaient condamné, et tous les habitans de son voisinage.

Deux employés à la poste aux lettres furent condamnés à mort et exécutés cette année, pour avoir soustrait des billets de banque contenus dans des lettres qui leur passaient par les mains. On prend un moyen

bien simple pour éviter tout danger de vol à cet égard. On coupe le billet en deux ; on en envoie d'abord moitié, et l'on ne fait partir la seconde que lorsqu'on a reçu avis de l'arrivée de la première à sa destination. On porte alors les deux moitiés à la banque, et l'on y reçoit en échange un nouveau billet.

---

## LETTRE XIII.

*Suite de l'affaire de Manchester. — Procès de Hunt. — Il est condamné à trente mois de prison. — Condamnation de sir Charles Wolseley et de Harrison. — Procès et condamnation de sir Francis Burdett. — Il appelle du jugement.*

Londres, le 12 juin 1820.

Je vous ai parlé bien des fois, dans ma correspondance de l'année dernière, du fameux Hunt, le chef, le monarque des radicaux d'Angleterre, il faut que je vous entretienne encore aujourd'hui de cet illustre personnage.

Vous n'avez sans doute pas oublié l'assemblée de soixante mille individus qui eut lieu à Manchester, le 16 août 1819, pour arrêter une pétition à l'effet de demander une réforme dans le parlement ; la manière dont elle fut dissoute par la force armée ; les morts et les blessés qui restèrent sur le champ,

non de bataille, mais de déroute. Si tous ces événemens ne sont pas bien présens à votre mémoire, relisez mes lettres des 15 septembre, 30 octobre et 5 décembre dernier. Hunt et plusieurs autres, arrêtés par suite de ces événemens, furent mis en liberté sous cautionnement, et ce ne fut que le 16 mars que leur procès commença aux assises d'York. Il dura neuf jours consécutifs, et M. Hunt conduisit sa défense avec une décence et un sang-froid qui lui valurent les complimens du président. L'accusation roulait sur trois chefs. 1°. Conspiration contre le gouvernement et la constitution. 2°. Tentative d'exciter une insurrection. 3°. Tenue d'une assemblée illégale. Tous les accusés, au nombre de dix, furent déclarés innocens sur les deux premiers chefs; et Hunt, ainsi que quatre autres, coupables sur le troisième. Il produisit de nombreux témoins pour prouver que l'assemblée était paisible, et qu'elle avait été attaquée par l'yeomanry (cavalerie de milice) le sabre à la main, d'après l'ordre des magistrats, sans y avoir donné lieu par la moindre provo-

cation, mais la cour refusa d'entendre ces dépositions, sous prétexte qu'il s'agissait de juger, non la conduite de l'yeomanry et des magistrats de Manchester, mais celle de Hunt et de ses co-accusés. Les motifs pour regarder l'assemblée comme illégale furent : 1°. Le grand nombre d'individus dont elle était composée. 2°. La manière dont ils s'y étaient rendus, marchant en ordre militaire, bannières et drapeaux déployés. 3°. La circonstance que presque tous étaient armés de bâtons. Il est pourtant juste de remarquer qu'on ne rapporta la preuve ni qu'il se fût passé le moindre désordre dans l'assemblée avant l'attaque dirigée contre elle par l'yeomanry, ni que les magistrats l'eussent légalement sommée de se disperser par la lecture de la loi contre les attroupemens. M. Hunt et les quatre accusés déclarés coupables, ayant annoncé l'intention de se pourvoir devant la cour du banc du roi, le jugement ne fut pas prononcé.

Le 15 mai, la cour du banc du roi rejeta le pourvoi ; M. Hunt fut condamné à deux ans et demi d'emprisonnement, après lequel

terme il ne pourra être mis en liberté qu'en fournissant un cautionnement de 2,000 liv. sterl. pour garantie de sa bonne conduite pendant cinq ans. Les autres ne furent condamnés qu'à un an d'emprisonnement et à un cautionnement de 400 liv. M. Hunt passa la nuit suivante dans la prison du banc du roi, et fut conduit le lendemain dans celle d'Ilchester, où l'on dit qu'il va s'occuper à écrire les mémoires politiques de sa vie.

Dans la même séance, sir Charles Wolseley, dont je vous ai parlé dans ma lettre du 15 septembre, fut condamné à dix-huit mois d'emprisonnement, et ensuite à un cautionnement de 2,000 livres, pour garantir sa bonne conduite pendant cinq ans. Le révérend M. Harrison, qui avait été arrêté dans l'assemblée de Smithfield, comme vous l'avez vu dans ma lettre du 30 juillet, fut condamné à un pareil terme de détention, mais seulement à un cautionnement de 400 livres.

Je vous ai parlé aussi dans ma lettre du 5 décembre, d'une accusation portée d'office contre sir Francis Burdett, par le procureur général*, pour avoir écrit aux élec-

teurs de Westminster, une lettre relative aux événemens de Manchester. Cette lettre ne faisait que les inviter à se réunir en assemblée générale, mais elle était conçue en termes si violens, qu'à moins d'appeler directement le peuple à la révolte, on ne pouvait rien dire de plus fort. Vous en jugerez par ce passage. « Quoi ! massacrer des hommes sans armes, qui ne faisaient aucune résistance, et, juste ciel ! sabrer, renverser, fouler aux pieds des femmes ! sommes-nous en Angleterre, dans un pays chrétien, dans un pays de liberté ? De telles choses se passeront-elles comme un nuage d'été auquel personne ne songe ? A Dieu ne plaise ! chaque goutte de sang anglais qui coule dans nos veines nous proclamerait bâtards de notre pays. . . . . . Les Anglais s'éveilleront enfin. Ils sentiront qu'ils ont à remplir d'autres devoirs que d'engraisser des bœufs et de planter des choux. Jamais ils ne resteront lâchement simples spectateurs, tandis que des Néron sanguinaires déchirent le sein de leur mère. »

Cette affaire fut portée devant la cour d'as-

sises du comté de Leicester, le 23 mars. Le substitut du procureur général fit un long commentaire pour prouver que cette lettre était un libelle séditieux, et ne tendait à rien moins qu'à exciter le peuple à la révolte.

Sir Francis Burdett soutint qu'il était traduit devant un tribunal incompétent, et qu'il aurait dû être cité devant un jury du comté de Middlesex, et non de celui de Leicester. On prétendait que sa lettre avait été écrite et mise à la poste dans ce dernier comté : mais d'abord ce fait n'était pas prouvé; ensuite il soutenait que mettre une lettre à la poste, n'est pas lui donner de la publicité; que cette publicité ne s'acquiert que par l'impression, et c'était dans le comté de Middlesex que cette impression avait eu lieu. Passant ensuite au fond, il expliqua sa lettre phrase par phrase, et prétendit qu'elle ne contenait qu'une invitation aux électeurs de se réunir pour demander justice par les voies constitutionnelles, c'est-à-dire, en adressant des pétitions aux autorités légales.

Le tribunal rejeta les moyens de forme,

et le jury jugeant sur le fond, déclara sir Francis Burdett coupable d'avoir publié dans le comté de Leicester, un libelle séditieux. Le jugement ne fut pourtant pas prononcé, sir Francis ayant annoncé l'intention de se pourvoir devant la cour du banc du roi. Plusieurs séances furent occupées dans cette cour uniquement par la question de savoir si le pourvoi serait admis, et elle fut résolue affirmativement le 10 juin. Dieu sait quand je pourrai vous informer du résultat définitif de cette affaire. Dans aucun pays, excepté peut-être en Turquie, la justice ne marche au galop; mais en Angleterre, elle ne se traîne qu'avec des béquilles.

---

## LETTRE XIV.

*Mort de M. West, peintre. — Son histoire. — Exposition annuelle des ouvrages de peinture et sculpture de l'école anglaise.— Tableaux d'histoire. — Portraits, genre favori en Angleterre.—Tableaux de genre. — M. Wilkie. — Sculpture. — Salon de Spring-Gardens. — Exposition des ouvrages de M. Glover.*

Londres, le 18 juin 1820.

L'Angleterre a perdu cette année son meilleur, disons mieux, son seul peintre d'histoire. Les États-Unis revendiqueront sans doute M. West comme un de leurs enfans; mais puisque l'adoption donne les droits de la légitimité, on ne peut refuser à la Grande-Bretagne le droit de le compter parmi les siens. M. West naquit à Springfield en Pensylvanie, le 10 octobre 1738. Dès l'âge de six ans, il fit à la plume une esquisse représentant le fils de sa sœur dormant dans son berceau. Il dessina de même des fleurs et des

oiseaux, et jamais il n'avait vu ni tableau ni gravure. Le premier pinceau dont il se servit fut fait de poils qu'il coupa à la queue d'un chat. Un de ses parens l'emmena à Philadelphie, et sans avoir jamais eu d'autre maître que la nature, il fit des portraits d'une ressemblance frappante. Il avait déjà acquis en Amérique une grande réputation, quand, voulant perfectionner son talent par l'étude, il résolut de passer en Europe. Il arriva à Rome le 10 juillet 1760, et passa trois ans en Italie. Ce fut en ce pays qu'il acquit la correction et la pureté de dessin qui le distinguèrent ensuite, car ce ne fut que là qu'il commença à étudier le modèle vivant; ce que les peintres anglais ne songeaient pas encore à faire, comme sir Josué Reynolds nous l'apprend dans ses Mémoires.

Il passa en Angleterre en août 1763, n'ayant le projet que d'y rester quelques mois, mais il trouva à y faire tant de portraits qu'il résolut de s'y fixer. Son goût le portait pourtant principalement à s'occuper de tableaux d'histoire, et ce ne fut qu'en suivant ses traces que quelques artistes anglais s'appliquèrent au même

genre. Sir Josué Reynolds ne termina qu'en 1775 son premier tableau historique qui mérite d'être cité, *Ugolino;* et dès 1765, West, plus jeune que lui de quinze ans, en avait déjà produit plusieurs qui auraient suffi pour lui assurer une place parmi les peintres célèbres. *Pylade et Oreste*, qu'il termina en 1766 fut l'objet de l'admiration universelle. Si les complimens et les éloges eussent suffi pour enrichir, la fortune de M. West eût été faite dès cette époque; mais personne ne songea à acheter ce tableau, personne ne lui commanda un tableau d'histoire, personne ne se montra disposé à lui servir de protecteur, à encourager ses talens, à récompenser ses succès par quelque marque de libéralité.

Ce ne fut qu'en 1767 qu'il rencontra un Mécène. Le docteur Drummond, archevêque d'York, ayant vu son tableau représentant *Pyrrhus amené dans son enfance chez Glaucus, roi d'Illyrie*, en fut si satisfait qu'il le chargea de lui peindre *Agrippine débarquant à Brindes, avec les cendres de Germanicus.* Ce tableau lui valut l'honneur d'être pré-

senté à George III qui lui commanda *Régulus partant de Rome pour Carthage*, et qui fut si charmé de l'exécution de cet ouvrage, qu'il lui demanda ensuite *Amilcar faisant jurer à son fils Annibal haine éternelle aux Romains*.

En 1770, West fit paraître *la Mort du général Wolff*. Lorsqu'il en montra l'esquisse à ses amis, ceux-ci, frappés des difficultés que le costume moderne opposait à l'artiste, lui conseillèrent, les uns de donner aux Français et aux Anglais le costume grec ou romain, les autres de les peindre entièrement nus. M. West résista à ces avis dictés par le mauvais goût, triompha de tous les obstacles, et prouva que le génie peut tirer parti des entraves qui semblent enchaîner ses efforts.

Dès 1768, il avait obtenu du roi l'établissement d'une académie de peinture, sculpture et architecture. Il lui aurait été très-facile de s'en faire nommer dès lors président; mais bien loin de briguer cet honneur, il le sollicita pour sir Josué Reynolds qui conserva cette place jusqu'à sa mort, arrivée en 1692. M. West lui succéda, et il fut constamment

réélu chaque année pendant vingt-huit ans, à l'exception de 1806 où M. Wyat, architecte, réunit les suffrages.

En 1778, il fut nommé peintre d'histoire de sa majesté, qui ne cessa jamais de lui donner des preuves de protection et de libéralité. Ce monarque avait chargé M. West de peindre une série de tableaux au nombre de trente-trois, tirés de l'Histoire sainte, pour orner la chapelle de Windsor, et dont le prix lui était payé sur les fonds de la bourse privée du roi. Ces paiemens furent interrompus à l'époque de l'aliénation mentale de George III, et ce travail fut abandonné.

La main glacée du temps ne frappa point de stérilité le pinceau de M. West. Il continua jusqu'à l'âge le plus avancé à produire de nouveaux chefs-d'œuvre, et la vieillesse ne lui fit perdre ni la vigueur de sa touche, ni la correction du dessin. Il avait près de quatre-vingts ans quand il fit son tableau de *Jésus-Christ guérissant les malades dans le Temple*, tableau digne de tous ceux qui l'avaient précédé et qui fut acheté trois mille guinées par le directeur de l'institution bri-

tannique, qui gagna une somme considérable en le faisant voir au public moyennant un shilling par personne.

M. West mourut d'hydropisie le 10 mars 1820, âgé de quatre-vingt-deux ans; il fut enterré avec tous les honneurs dus à ses talens dans la cathédrale de Saint-Paul à côté de sir Josué Reynolds, et de sir Christophe Wren, le plus célèbre architecte de l'Angleterre.

Du peintre à la peinture, la transition est assez naturelle. Je vais donc vous dire quelques mots sur l'exposition des chefs-d'œuvre de l'école anglaise pour cette année. Depuis cinquante-deux ans que l'académie existe, les journalistes n'avaient jamais manqué de mettre l'exposition de l'année courante fort au-dessus de celle qui l'avait précédée, mais elle est si médiocre cette année qu'ils ont été obligés de convenir, pour la première fois, qu'elle est au-dessous de la dernière.

Parmi le très-petit nombre de tableaux d'hitoire qui s'y trouvent, je n'en trouve que deux à citer avec éloges. *Agar chassée*

*par Abraham*, de M. Gales, m'a fait grand plaisir. Ismaël est charmant, Agar a un air de résignation boudeuse qui convient à sa situation; le patriarche, placé au second plan, à l'entrée de sa tente, est assez insignifiant; mais on a les yeux tellement fascinés par les deux autres personnages, qu'on oublie les reproches qu'on pourrait être tenté de faire au troisième.

*Jésus-Christ ressuscitant la fille de Jaïrus*, par M. Thompson, académicien, est encore un tableau qu'on voit avec plaisir. Le dessin en est pur, les détails en sont soignés, et l'ensemble produit de l'effet. La pose d'une femme à genoux aux pieds du lit est excellente; et sa figure expressive annonce en même temps la crainte et l'espoir; mais le principal personnage du groupe est manqué. Le Christ n'a ni noblesse, ni dignité; rien ne montre en lui le Dieu caché sous la nature humaine. La manière dont il prend le poignet de la morte pourrait le faire passer pour un médecin qui tâte le pouls d'un malade, et son autre bras étendu vers le ciel le fait ressembler à un confesseur qui donne à un

agonisant les dernières consolations de la religion.

Quelques personnes admirent un tableau de M. Fuseli, académicien, représentant *la veuve de Sigefrid découvrant le corps de son mari en présence de son père, et accusant Hugen, seigneur de Trony et Ganther, roi de Bourgogne, de l'avoir assassiné.* J'avoue que les groupes en sont formés avec goût, que les effets de lumière sont bien ménagés, que le dessin est correct; mais la figure du père est sans expression, et l'on n'y remarque qu'une barbe immense; la veuve est debout, roide comme si elle était empalée, un bras perpendiculairement élevé au-dessus de sa tête, et l'index dirigé vers le ciel pour prolonger encore davantage cette ligne agréable, tandis que l'autre bras, formant un angle droit avec son corps, s'étend horizontalement vers les meurtriers qui ressemblent, non à d'illustres criminels, mais à de vils brigands de mélodrame. Enfin les chairs du cadavre sont plus belles et plus fraîches que celles d'aucun des autres personnages du tableau.

Vénus n'a pas à se louer cette année de

la galanterie des peintres anglais. Soit que M. Etty lui fasse pêcher du corail dans une barque bien dorée, ou que M. Howard, académicien, la fasse naître au milieu d'une troupe d'amours dont la naissance a sans doute précédé celle de leur mère; soit que M. Hilton, aussi académicien, la représente surprenant Diane au bain, au milieu de nymphes ornées de cheveux roux, de même que les deux déesses, ou que M. Hayter nous la fasse voir blessée par Diomède et montrant sa blessure à un Mars, qu'à sa peau cuivrée on prendrait pour un chef de Caraïbes; partout c'est une paysanne sans grâces, une grisette sans dignité; nulle part on ne reconnaît la déesse de la beauté, nulle part elle n'a reçu de la main de l'artiste cette ceinture que lui prête le prince des poëtes, et qui lui assure le don de plaire.

Cupidon n'a pas été mieux traité que sa mère. M. Owen, académicien, lui a donné l'air d'un petit Chinois accroupi. Ses yeux, percés avec une vrille, sont enfoncés dans sa tête, et son front bleu semble avoir été meurtri. On croirait que l'artiste a pris pour

modèle un enfant venant de boxer, spectacle agréable qu'on rencontre assez souvent, sans le chercher, dans les rues de Londres.

Je ne vous parlerai pas des portraits qui forment à l'ordinaire plus des trois quarts de l'exposition, parce qu'ils n'ont d'intérêt que pour ceux qui en connaissent les originaux. Le portrait est une rage générale en Angleterre et chacun veut avoir le sien. La femme la plus laide sourit en se voyant jolie sur la toile, et accuse son miroir d'être moins fidèle que le pinceau du peintre, et le riche boutiquier de la cité se redresse en voyant l'air d'importance et de dignité que l'artiste a donné à ses traits ignobles et communs. Une douairière se fait peindre en Flore, une duchesse en paysanne, un acteur en roi de théâtre, un grand seigneur en palefrenier. On voit cette année à l'exposition un tableau d'énorme dimension, représentant un homme de condition en habit de chasse avec son cheval favori et sa meute toute entière : il a même fait peindre à l'arrière-plan son premier piqueur.

Les peintres de genre sont décidément ceux

qui annoncent le plus de talent, et M. Wilkie, académicien, brille au premier rang parmi eux : aussi ne produit-il qu'un très-petit nombre d'ouvrages ; sa contribution à l'exposition de chaque année se borne ordinairement à un seul tableau de petite dimension, mais dont le sujet est toujours si bien choisi, si parfaitement exécuté, tellement soigné dans tous ses détails, qu'il ne manque jamais de réunir tous les suffrages. Celui de cette année, *la lecture du testament*, n'est pas son meilleur ouvrage ; mais c'est, sans contredit, le plus parfait de toute l'exposition. M. Wilkie a fait mieux quelquefois, mais jamais peintre anglais n'a fait aussi bien. L'air important et affairé du notaire qui lit le testament ; un sourd, placé à côté de lui, et ayant à l'oreille un cornet acoustique ; une veuve qui semble dévorer chaque parole qui sort de la bouche de l'homme de loi, sans pourtant rien perdre des fleurettes qu'a l'air de lui conter un militaire penché vers elle, et qui a toute la tournure d'un coureur de fortune ; un enfant qui ouvre de grands yeux en entendant une lecture hérissée de termes si bizarres que c'est

pour lui une langue étrangère ; d'autres personnages subalternes non moins heureusement conçus ; tous les accessoires travaillés avec soin ; enfin un dessin correct, une manière sage et sans affectation, un coloris naturel, tout conspire à rendre ce petit tableau aussi agréable qu'intéressant, et cependant il ne vaut pas, à mon avis, *le déjeuner* que cet artiste avait offert aux amateurs il y a deux ans. . . . . . . . . . . .

Vous verriez encore avec plaisir *le marché*, par Rolinda Sharples, où l'on trouve une foule de détails heureux ; vous aimeriez surtout cette jeune fille qui lit une lettre cachée au fond de son panier, tandis qu'une femme plus âgée, sa mère sans doute, suit cette lecture par-dessus son épaule ; *des enfans quittant l'école*, par M. Chapman, tableau malheureusement si mal placé qu'il faudrait se mettre ventre à terre pour bien le voir ; enfin *le joueur de flûte*, par M. Northcote, académicien ; je regrette seulement que l'enfant qui l'écoute ne soit couvert que d'un lambeau qui ne peut passer ni pour chemise, ni pour draperie. . . . . . . . . . . . .

Si vous lisez les journaux anglais, ne croyez pas sur parole aux éloges qu'ils donnent aux tableaux de M. Stothard, académicien. J'ai fait consciencieusement tous mes efforts pour les admirer, mais je n'ai pu en venir à bout. Il en a huit cette année, et s'il s'est borné à ce nombre, c'est sans doute parce que les règlemens de l'académie ne permettent pas à un artiste d'en exposer davantage. Ce sont, pour la plupart, des sujets tirés du Décaméron de Bocace. Peut-être un ciel qui n'est jamais qu'un rideau d'un bleu vif sans nuance, et l'éclat d'un coloris qui dédaigne de faire usage des ombres, m'ont-ils ébloui au point de m'empêcher d'en découvrir les beautés; mais je n'ai trouvé partout que des figures sans expression, une pose roide et guindée, et un défaut total de grâces dans l'ensemble.

On n'est pas tenté de faire une longue séance dans le petit salon destiné aux ouvrages de sculpture, dont les deux tiers ne sont que des bustes; mais si l'on y passe une demi-heure, on en donnera vingt-cinq minutes à *l'enfant endormi* de M. Chantrey, aca-

démicien. La pose en est aussi gracieuse que naturelle; chacun de ses membres est placé dans la position qui lui convient; on ne voudrait pas lui en donner une autre; c'est le sommeil de l'innocence, et l'on goûte du plaisir à voir des mères s'arrêter avec un tendre intérêt devant cet ouvrage. C'est le seul morceau de sculpture dont je puisse vous parler avec éloge. En revanche j'en pourrais critiquer un grand nombre, mais je me bornerai à deux. Dans le groupe d'*Héro et Léandre* de M. Westmacott, académicien, la jeune grecque a les mains si singulièrement appuyées sur les épaules de son amant, qu'elle a l'air de vouloir le repousser dans les flots qui baignent encore ses pieds. Un autre groupe, souverainement ridicule, et par le choix du sujet, et par la manière dont il est traité, est *le déluge*, par M. Frecbairn. Il est composé d'un homme et d'un enfant morts, et d'un autre homme soutenant une femme qui lui entoure le cou de ses bras. Mais où est le déluge dans tout cela? Ce ne sont pas quelques coups de ciseaux donnés dans le marbre pour en faire des vagues qui leur

touchent à peine les pieds, qui peuvent donner une idée de cette scène terrible que la peinture même ne doit aborder qu'en tremblant, après le tableau sublime du Poussin.

Je ne vous parlerai pas de l'exposition de Spring-Gardens. C'est le royaume des aveugles, et à peine y trouverions-nous quelques borgnes. Que peut-on attendre d'artistes qui exposent tous les ans à l'admiration publique quinze, vingt, trente tableaux et même davantage? C'est là le cas de dire que l'abondance rend pauvre, *inopem me copia fecit.* Un de ces messieurs, à pinceau si fécond, M. Glover, dont trente et tant d'ouvrages ornaient tous les ans le salon de Spring-Gardens, a fini par se trouver sur les bras un si grand nombre d'ouvrages, qu'il a pris le parti d'en faire une exposition, et les amateurs de paysages peuvent aller en voir chez lui quelques centaines de sa façon pour le prix modique d'un shilling.

## LETTRE XV.

*Radicaux. — Frayeur qu'inspirent leurs assemblées. — Eloge des lois françaises par un journaliste anglais. — Insurrections à Kilsyth, à Greenend, à Falkirk, à Barnsley, à Greenock. — Recherche des armes. — Lord Sidmouth mystifié. — Insurrection locale dans le comté de Ross. — Poursuites contre des colporteurs, des libraires, et d'autres radicaux. — Ce qu'on substitue à la contumace en Angleterre.*

Londres, le 30 juin 1820.

Je vous ai parlé dans ma lettre du 5 décembre dernier, des cinq bills présentés au parlement, pour prévenir les dangers dont la faction des radicaux menaçait l'Angleterre. Ils furent adoptés, comme je le prévoyais, malgré les efforts les plus vigoureux que fit en cette occasion le parti de l'opposition. Le seul effet qui résulta de cette mesure fut

d'empêcher ces assemblées tumultueuses de trente, quarante et soixante mille personnes qui étaient véritablement effrayantes pour la tranquillité publique, et il faut avouer qu'on en avait conçu une telle frayeur, qu'en janvier dernier, lord Anson et quelques autres personnes ayant requis le grand shérif du comté de Stafford, pour délibérer sur les moyens de soulager les ouvriers indigens dans cette saison rigoureuse, ce magistrat crut devoir prendre quelques jours pour y réfléchir. Cependant l'esprit de radicalisme n'est point abattu pour cela, il se propage tous les jours, et si l'on n'a recours à des mesures de prudence, l'Angleterre se trouvera avant peu dans une crise épouvantable.

Avant de vous citer les nouveaux excès auxquels se sont portés les radicaux depuis le 5 décembre dernier, il faut que je vous cite un passage d'un journaliste anglais. Il est si rare que ces messieurs disent un mot en l'honneur de notre pays, que quand il leur arrive de nous rendre justice, il est bon de le faire remarquer. Ce journaliste venait

de critiquer sévèrement un des cinq bills dont je vous parle, celui qui exige un cautionnement des éditeurs et des imprimeurs. « Cette clause, » dit-il, « est imitée du français. Elle était peut-être nécessaire dans un pays où la liberté de la presse est encore une plante parasite qui, dans toute la force de sa sève, aurait pu étouffer toutes celles qui l'entouraient si l'on n'y avait pris garde. Mais si nous imitons les lois françaises, en ce qu'elles ont de défectueux dans l'application qu'on veut en faire à notre pays, pourquoi ne pas imiter celles qui ont évidemment la supériorité sur les nôtres? Pourquoi n'asseoit-on pas sur les mêmes bases qu'en France la représentation du peuple au parlement? Pourquoi le revenu du clergé ne se tire-t-il pas des mêmes sources qu'en France, au lieu de le puiser dans le découragement et l'oppression des cultivateurs? Pourquoi nos lois ne sont-elles pas aussi simples qu'en France? Pourquoi la justice n'est-elle pas rendue à aussi bon marché? »

Le 11 décembre, on arrêta à Kilsyth un serrurier qui fabriquait des piques. Il dé-

clara ceux qui les lui avaient commandées. Ils furent arrêtés à leur tour, et le 12 on les conduisit dans la prison de Stirling. Les radicaux crièrent ouvertement aux armes. Des rassemblemens se formèrent dans tous les environs; il n'était question de rien moins que de forcer la prison, d'attaquer la ville s'il le fallait. Mais toutes les entreprises des radicaux échoueront tant qu'ils n'auront pas de chefs en état de concerter leurs mouvemens et d'y mettre de l'ensemble. Quelques détachemens de soldats n'eurent qu'à se montrer, et tout rentra dans l'ordre.

Les radicaux courtisent le militaire, parce qu'ils savent qu'ils deviendraient formidables si le soldat se déclarait pour eux, mais ils ont voué une haine inextinguible à l'yeomanry. Un détachement de ce corps traversant Greenend, le 22 décembre, y fut attaqué à coups de pierres par la populace; mais il fut assez prudent pour mépriser cette insulte, et il n'en résulta aucun accident.

Ce fut surtout en Ecosse, dans les environs de Glascow, que les radicaux montrèrent plus d'audace et de détermination. Le

5 avril, ils se montrèrent en armes entre Stirling et Falkirk, furent attaqués par un détachement de l'yeomanry et du 10e régiment de hussards, et ne se dispersèrent qu'après une résistance assez opiniâtre. Deux soldats furent grièvement blessés, les radicaux perdirent un homme, quatre restèrent blessés sur le champ de bataille, et dix-sept furent emmenés prisonniers à Stirling. Quelques jours après, on apprit à Huddersfield, que les radicaux s'armaient et s'assemblaient dans tous les environs de Barnsley. On mit aussitôt les troupes en marche, et cette manœuvre, faite à temps, empêcha la réunion des divers partis qui se dispersèrent.

Les choses ne se passèrent pas aussi tranquillement à Greenock. On amenait en cette ville cinq radicaux qui avaient été arrêtés à Port-Glascow. Ils étaient escortés par un détachement de volontaires qui marchait, précédé d'un fifre et d'un tambour. Cet appareil impolitique, et tout au moins inutile, attira la foule ; cependant le détachement arriva à la prison, et y logea les cinq radicaux. Mais en traversant de nouveau la ville

pour retourner à Port-Glascow, il fut si sérieusement attaqué à coups de pierres par un attroupement, qu'il se vit obligé de faire feu pour s'ouvrir un passage. Six hommes furent tués, quatorze grièvement blessés, et le détachement se retira en bon ordre sur Port-Glascow. Cependant la populace, après avoir brisé les portes de la prison et délivré les cinq prisonniers, courut à la poursuite du détachement, mais les magistrats de Greenock et ceux de Port-Glascow, avaient déjà requis une force militaire considérable; les radicaux renoncèrent à leur projet, et à onze heures du soir la tranquillité était rétablie.

Un des cinq bills dont je vous ai parlé, autorisait les magistrats à faire, dans certains comtés, des visites domiciliaires pour la recherche des armes. On ne devait pas se flatter d'en trouver, les radicaux avaient eu tout le temps de les cacher pendant la discussion qui avait eu lieu; aussi, dit-on, que dans tout Manchester, on ne saisit qu'un vieux fusil qui avait servi, ajoute-t-on, dans la rébellion de 1745. Ce bill donna pourtant lieu, quelque temps après, à une aventure

assez plaisante qu'on peut nommer une mystification.

Une lettre, signée d'un nom inconnu, donna avis à lord Sidmouth, que deux cents armes à feu étaient déposées dans une maison de la ville d'York, qu'on avait soin de bien désigner. Le ministre ne manqua pas d'envoyer bien vite cet avis important au maire d'York, qui, aussitôt sa réception, prit les mesures nécessaires pour faire la saisie des armes. Accompagné de constables en nombre suffisant, il se rend dans la maison désignée, humble boutique d'un petit marchand, il y fait une visite exacte, et y trouve effectivement environ deux cents bouches à feu, deux cents petits canons, jouets d'enfans, à 1 shilling la pièce.

Comme il est de mode aujourd'hui d'accuser les radicaux de tous les désordres, on ne manqua pas de leur attribuer une insurrection locale qui eut lieu dans le comté de Ross, parmi les montagnards d'Ecosse, mais le radicalisme n'y entra pour rien. Un M. Munro, propriétaire d'une terre considérable près de Gladfield, conçut le projet

d'y faire des améliorations, et donna congé à tous ses locataires en même temps. Ceux-ci se trouvant par-là sans ressources, réduits littéralement à mourir de faim, refusèrent de déguerpir de leurs chaumières et de quitter leur exploitation. On résolut de les expulser de vive force, et le 1er mars, le shérif marcha contre eux à la tête d'une cinquantaine de constables et d'une vingtaine de miliciens. Un rassemblement d'environ quatre cents personnes, composé en grande partie de femmes, les assaillit à coups de pierres, et l'on y répondit à coups de fusil. Le shérif et treize de ses gens furent blessés, quatre ou cinq femmes restèrent sur la place, le reste prit la fuite, et grâce à cette expédition, M. Munro, dont il est assez plaisant qu'on vante à cette occasion la bienfaisance et l'humanité, ne rencontra plus d'obstacles à l'exécution de ses volontés.

Une foule de poursuites ont eu lieu cette année contre des colporteurs et des petits libraires vendant des libelles séditieux ou blasphématoires, à Westminster, à Londres, dans les comtés de Chester, de Sur-

rey, etc. presque tous furent condamnés à un emprisonnement plus ou moins long. Les jurés, en général, se montrèrent fort sévères. Un nommé Hone, poursuivi à Londres l'année dernière, pour avoir vendu une parodie sur le catéchisme, avait été acquitté par le jury; un libraire nommé Tucker, mis en jugement en janvier, à Exeter, pour le même fait, y fut déclaré coupable et condamné à seize mois de détention. Les pamphlets qui donnèrent lieu à toutes ces poursuites, sont fort courts et imprimés sur mauvais papier, afin de pouvoir les vendre à meilleur marché et les faire circuler parmi le peuple plus facilement. Un libraire de Glascow en avait reçu seize mille exemplaires, et la facture ne montait qu'à 100 liv. sterl. Un autre qui n'en avait pas un assortiment si nombreux, dit pour sa défense, qu'il n'avait pas lu l'ouvrage qu'on l'accusait d'avoir vendu; le jury le recommanda à merci; le juge exigea que les jurés retournassent aux opinions; ils persistèrent dans leur recommandation, et le juge obligé de la faire consigner sur les registres du tribu-

nal, leur demanda avec feu, s'ils voulaient inonder le pays d'écrits séditieux.

On fit aussi le procès à Manchester de quelques individus obscurs, cordonniers, tailleurs, journaliers, etc. qui s'étaient trouvés en juillet et août 1819, à ces rassemblemens qui avaient pour objet d'apprendre l'exercice et le maniement des armes. Tous furent déclarés coupables, mais ils furent traités avec indulgence. Le tribunal exigea d'eux un cautionnement de se représenter quand ils en seraient requis pour entendre prononcer leur jugement, et leur dit en même temps que s'ils se conduisaient bien, ce jugement ne serait jamais prononcé.

Enfin des poursuites judiciaires eurent également lieu contre un grand nombre de particuliers, je ne dirai pas « très-connus, » car ils appartenaient tous à la dernière classe du peuple, pour avoir tenu des discours séditieux dans quelques-unes de ces assemblées dont je vous ai parlé l'année dernière. Ils furent condamnés à une détention plus ou moins longue, depuis deux ans jusqu'à six mois.

Les Anglais se vantent beaucoup de n'avoir pas admis dans leur système de jurisprudence les poursuites par contumace. Vous allez voir s'ils n'en ont pas l'équivalent, et plus que l'équivalent. Un M. Kinloch, jouissant d'un revenu d'environ 3,000 livres (75,000 fr.), avait présidé une assemblée de radicaux à Dundee, le 10 novembre dernier. Il y tint des discours si violens, si séditieux, qu'une plainte fut rendue contre lui et qu'il fut arrêté. On le remit pourtant en liberté, sous cautionnement, à charge de se représenter quand il en serait requis. Mais quand il fut cité quelques temps après à comparaître devant la cour d'assises, on ne le trouva plus. Il avait passé sur le continent, sentant probablement que son affaire était mauvaise. Or, qu'en arriva-t-il? on ne lui fit pas son procès par contumace. Non, les lois anglaises sont trop sages, trop justes, trop humaines, pour souffrir qu'on juge un homme en son absence, et sans entendre sa défense; mais on le déclara *outlaw*, c'est-à-dire, *hors la loi*, et l'on prononça la confiscation de tous ses biens.

## LETTRE XVI.

*Commencement des poursuites contre la reine d'Angleterre. — On la prive des prières de l'église. — Répugnance des ministres à lui accorder le titre de reine. — Départ de la reine pour l'Angleterre. — Propositions qui lui sont faites à Saint-Omer. — Son débarquement à Douvres. — Manières dont elle est reçue en Angleterre. — Illuminations. — Vitres cassées. — Message du roi aux deux chambres. — Le sac vert. — Nomination d'un comité secret par la chambre des pairs. — Efforts réitérés et inutiles de celle des communes, pour opérer une conciliation. — Rapport du comité secret.*

Londres, le 6 juillet 1820.

Si j'étais dans l'usage de mettre une épigraphe à mes lettres, j'aurais écrit en gros caractères, en tête de celle-ci : *Majus opus moveo*. Ce n'est plus des efforts obscurs de quelques misérables radicaux que je vais vous parler. Je

ne songe plus ni à vous faire rire aux dépens de la vanité anglaise, ni à critiquer les lois et les usages d'un peuple qui se croit supérieur à tous les autres, et qui, dans le fait, ne le cède à aucun en morgue et en fierté. Il ne s'agit de rien moins que d'un procès qui va s'instruire contre la reine d'Angleterre, pour cause d'adultère. Vous voyez déjà que j'aurai de la matière pour plus d'une lettre. J'abrégerai pourtant, je ne vous donnerai que les détails indispensables, et comme le pieux Enée, *summa sequar fastigia rerum.*

George III était mort le 29 janvier. A la mort de chaque roi, il est d'usage d'ordonner officiellement le changement des prières contenues dans le rituel, que les Anglais nomment la liturgie, pour le roi régnant et la famille royale. Sous George III, après avoir prié pour le souverain, on priait *pour leurs altesses royales le prince et la princesse de Galles, et pour toute la famille royale.* Par l'ordonnance qui fut rendue le 12 février suivant, la nouvelle formule substituée à l'ancienne fut de substituer aux mots que je viens de citer ceux : *Pour sa gracieuse majesté George IV, et*

*pour toute la famille royale.* Ainsi la princesse de Galles qui avait part *nommément* aux prières publiques, sous le règne de son beau-père, s'en trouva exclue, par le fait, sans défense positive, lorsqu'elle fut parvenue au trône, sous le règne de son mari.

Lorsque la princesse de Galles avait quitté l'Angleterre, le parlement lui avait accordé 35,000 livres sterling de revenu. Mais d'après les principes de la constitution anglaise, elle n'avait plus droit de rien toucher à compter du décès de George III, parce que ce revenu avait été accordé à la princesse de Galles, qu'il n'existait plus de princesse de Galles, et que le parlement n'avait encore rien arrêté relativement à la reine. Dans la séance de la chambre des communes du 21 mars, un M. Hume, fit un assez long discours à ce sujet, et demanda aux ministres quelles étaient leurs intentions. Il s'ensuivit une discussion assez chaude, dans laquelle il fut très-plaisant de voir les ministres employer toutes les circonlocutions possibles pour éviter de prononcer le mot *reine*, qui semblait être attaché à leur gosier sans pouvoir arriver à

leurs lèvres. C'était *un haut personnage, une dame illustre, l'auguste personne dont il est question, etc.* La même scène eut lieu le lendemain, quand le chancelier de l'échiquier proposa d'accorder au roi une somme de 200,000 livres, pour continuer le service de pensions et revenus, qui avaient cessé d'être exigibles, attendu le décès du feu roi. *La princesse de Galles* y était comprise à raison 35,000 livres. M. Tierney, dit que la chambre ne pouvait voter aucun paiement à *la princesse de Galles*, puisqu'il n'en existait point. Enfin le pauvre chancelier de l'échiquier, poussé à bout, et après avoir épuisé toutes les périphrases, fut obligé de laisser échapper le mot *reine*, et il paraît que l'effort qu'il avait fait délia la langue de tous ses collégues, car depuis ce moment tous les ministres prononcèrent le même mot sans difficulté.

Peu de temps auparavant, le bruit s'était répandu qu'il allait s'opérer un changement dans le ministère. Le roi, disait-on; voulait obtenir un divorce, les ministres lui avaient déclaré que c'était une chose impossible, et

la division régnait dans le cabinet. Ce qui doit faire croire que ce bruit n'était pas sans fondement, c'est que le *Courier*, journal ministériel, annonça le 17 février, que la différence d'opinion entre le roi et ses ministres n'existait plus, et que le souverain s'était rendu aux avis de ses conseillers.

Cependant on commençait à annoncer l'arrivée prochaine de la reine en Angleterre, et M. Brougham en parla même comme d'une chose positive à la chambre des communes. Bientôt on n'en put plus douter. On apprit son départ d'Italie, son arrivée à Genève, et lady Hamilton, sa dame d'honneur, et l'alderman Wood, ci-devant maire de Londres, partirent pour l'aller joindre en France, et la trouvèrent à Montbard.

M. Brougham, procureur général de la reine, les suivit de près, et une circonstance assez singulière, c'est qu'il eut pour compagnon de voyage lord Hutchinson, chargé par le gouvernement de faire des propositions à la reine. De Villeneuve, elle avait écrit à lord Liverpool et à lord Melville, et au duc d'York. Elle leur annonçait sa prochaine arrivée à

Londres, et demandait au premier qu'on lui préparât un palais dans cette ville, au second qu'on lui envoyât à Calais un yacht royal, pour la transporter à Douvres; on ignore le sujet de la troisième lettre, mais elle ne reçut de réponse que de lord Melville qui lui manda que le roi n'étant pas à Londres, il ne pouvait prendre ses ordres relativement au yacht qu'elle désirait.

Ce fut à Saint-Omer qu'elle rencontra M. Brougham et lord Hutchinson. Les propositions que ce dernier avait à lui faire étaient conçues ainsi qu'il suit :

« Que sa majesté renoncerait à tous droits, titres et prétentions au nom, à la dignité, et aux honneurs de reine d'Angleterre, et qu'elle porterait simplement à l'avenir le titre de princesse Caroline de Brunswick.

« Que sa majesté consentirait à ne jamais mettre le pied en Angleterre, ni dans aucune partie des domaines britanniques.

« Qu'en acceptant ces conditions, il lui serait assuré un revenu annuel de 50,000 liv. sterling dont elle pourrait jouir sans être inquiétée; mais que si elle les refusait, une

poursuite criminelle serait dirigée contre elle sur-le-champ, et elle pouvait s'attendre aux peines les plus sévères. »

La reine rejeta sur-le-champ ces propositions avec indignation, partit à l'instant même pour Calais, ne fit que traverser la ville, et s'embarqua de suite sur le paquebot le *Prince Léopold* qui arbora le pavillon royal d'Angleterre.

Le lundi 5 juin, à une heure après midi, la reine débarqua à Douvres. Le colonel Monroe, commandant cette place, n'ayant reçu aucun ordre du gouvernement, était assez embarrassé sur ce qu'il devait faire. Il se décida pourtant à faire tirer pour la reine le salut d'usage, lors du débarquement d'un membre de la famille royale. Une foule immense était rassemblée sur le port et sur les hauteurs qui en sont voisines, et l'air retentissait des cris : « Vive la reine Caroline ! » Elle entra dans la ville, dans une voiture découverte dont le peuple détela les chevaux pour la traîner jusqu'à l'hôtel où elle devait loger. Une garde d'honneur était à la porte, elle la congédia en remerciant le commandant de son attention, et en ajoutant qu'elle n'avait

besoin d'autre garde que de l'affection du peuple. Les habitans de Douvres lui présentèrent une adresse de félicitation sur son arrivée en Angleterre, et à six heures du soir elle partit pour Londres.

Sa route fut une sorte de marche triomphale; toute la population accourait de plusieurs milles à la ronde pour se trouver sur son passage. A Cantorbery, les autorités constituées l'attendaient à la porte de la ville pour la complimenter, le peuple dételа les chevaux de sa voiture, et la traîna jusqu'à l'hôtel de la Fontaine où elle passa la nuit. Elle en partit le lendemain à 10 heures et demie du matin. Elle n'arriva pourtant qu'assez tard à Londres, attendu que, malgré tout ce qu'elle pouvait faire, le peuple, dans chaque ville, dans chaque bourg, s'opiniâtrait à dételer ses chevaux pour la traîner. Tous les environs de la capitale jusqu'à Greenwich ressemblaient à une foire; équipages, fiacres, cabriolets, charrettes, cavaliers, piétons, remplissaient la route, se pressaient autour de la voiture de la reine, en poussant des acclamations multipliées. Lorsqu'elle fut arrivée chez l'alder-

man Wood qui lui avait cédé sa maison dans South-Audley-Street, cette rue se remplit tellement de peuple, qu'il était impossible d'y passer, et ce ne fut qu'après qu'elle se fut montrée à une fenêtre, que la foule commença à se disperser. Un semblable attroupement se forma sous ses fenêtres les jours suivans, et l'on forçait tous les passans à crier : « Vive la reine Caroline. »

Le jeudi 8, on afficha dans tous les quartiers de Londres un placard anonyme, invitant tous les citoyens à illuminer la façade de leurs maisons la nuit suivante, pour célébrer l'arrivée de la reine dans la capitale. Peu de personnes en eurent connaissance, grâce aux soins que se donna la police pour le faire disparaître, et dans le quartier que j'habite, on n'en entendit point parler.

Vers une heure du matin, je fus éveillé en sursaut par des coups redoublés frappés à la porte. Je me levai à la hâte, et mon hôte, M. V..... était déjà sur pied. C'était un obligeant watchman qui venait nous avertir qu'un rassemblement de populace parcourait les rues voisines, et brisait les croisées de toutes les

maisons qui n'étaient pas illuminées. Quelques bouts de chandelles sauvèrent nos vitres, et le lendemain vers neuf heures j'allai faire une promenade d'observation dans différens quartiers de Londres. Partout les vitriers étaient à l'ouvrage. Ce n'était point « guerre aux châteaux, paix aux chaumières, » car je vis des fenêtres brisées dans des rues obscures, et dans les plus humbles boutiques; mais il faut convenir que les maisons habitées par des seigneurs connus pour être attachés au parti du ministère, avaient attiré plus particulièrement l'attention, et il n'y restait pas un seul carreau de vitre.

Voici la traduction d'une épigramme qui fut faite à cette époque par un poëte du parti ministériel.

Forcé d'unir ma voix aux méprisables cris
D'une horde en fureur, d'un troupeau de bandits;
Ne voulant point avoir mes fenêtres brisées;
« Oui, » leur dis-je en tremblant, « oui, mes dignes
« amis,
« Que Dieu sauve à jamais la reine.... et mes croisées! »

Cependant les ministres s'apprêtaient à exécuter les menaces que lord Hutchinson

avait faites à la reine à Saint-Omer. Dès le 6 juin lord Liverpool dans la chambre des pairs, et lord Castlereagh dans celle des communes, présentèrent un message du roi, ainsi conçu :

« Le roi juge nécessaire, en conséquence de l'arrivée de la reine, de communiquer à la chambre certaines pièces relatives à la conduite de sa majesté depuis son départ de ce royaume, et il les recommande à l'attention sérieuse et immédiate de la chambre.

« Le roi a éprouvé le plus vif désir d'éviter de mettre au jour des faits qui doivent causer des discussions aussi pénibles pour son peuple que pour lui-même, mais la démarche que vient de faire la reine ne lui laisse pas d'alternative.

« Le roi a la plus entière confiance que la chambre, d'après cette communication, adoptera les mesures que peuvent exiger la justice et l'honneur de la couronne de sa majesté. »

Les deux chambres ne prirent pourtant pas les mêmes mesures, et ne suivirent pas la même marche. Mais avant tout, il est bon de faire observer que ce message était accom-

pagné de pièces enfermées dans un sac vert cacheté. Les ministres actuels semblent avoir un goût tout particulier pour cette couleur. Lorsqu'ils avaient demandé, il y a quelques années, la suspension de *l'habeas corpus*, lorsqu'ils avaient présenté aux chambres pendant la session précédente, cinq projets de bills, tendant à faire adopter des mesures extraordinaires de rigueur, ils avaient aussi déposé sur le bureau un sac vert rempli de pièces destinées à prouver la nécessité d'adopter leurs propositions, de sorte que les mots *sac vert* étaient passés en proverbe, pour désigner une mesure anti-populaire.

Dès le lendemain la chambre des pairs décida que les pièces contenues dans le sac vert seraient renvoyées à l'examen d'un comité secret, et elle en nomma les membres dans la séance suivante. Ce comité consistant en quinze membres, fut composé de quatre ministres, savoir le lord chancelier, et les lords Harrowby, Liverpool et Sidmouth, de sept membres notoirement connus pour avoir constamment et en toute occasion, voté au gré du ministère, savoir : l'archevêque de

Cantorbery, l'évêque de Londres, les ducs de Beaufort et de Northumberland, le marquis de Buckingham, le comte Beauchamp et lord Redesdale, et trois membres du parti de l'opposition, le comte de Lauderdale qui, en cette affaire, se tourna du côté des ministres, et se montra l'adversaire le plus prononcé de la reine; lord Erskine et le marquis de Lansdown, qui refusèrent d'entrer dans un comité dont ils avaient blâmé la nomination, et qui y furent remplacés par le comte d'Hardwick et lord Ellenborough, qui sont du petit nombre de ceux qu'on peut appeler les impartiaux.

Cependant, attendu ce qui s'était passé la veille dans la chambre des communes, il fut décidé que ce comité n'entrerait en fonctions que le mardi 13 juin. En effet, cette chambre, après une vigoureuse résistance à la demande de lord Castlereagh tendant à faire renvoyer pareillement son sac vert à l'examen d'un comité secret, avait, sur la motion de M. Wilberforce, ajourné la question au vendredi 9, dans l'espoir que, dans cet intervalle, les illustres parties intéressées pourraient en venir à un arrangement.

On se rappelle l'histoire de deux ambassadeurs qui, ayant à discuter une question importante, restèrent assemblés quatre heures sans prononcer une parole, chacun d'eux voulant voir venir l'autre, et se séparèrent en se faisant une grave révérence. Ce fut ainsi que les choses se passèrent du 7 au 9, entre la reine et les ministres. Cependant il existait le 9 un faible germe de négociation qui fit prononcer un nouvel ajournement au lundi suivant, et d'ajournement en ajournement on arriva au 19 juin.

On apprit alors que le 9 juin soir la reine avait fait écrire à lord Liverpool qu'elle était disposée à entendre les propositions qui pourraient lui être faites, et qu'après une correspondance continuée jusqu'au 14, on avait fini par nommer quatre plénipotentiaires, lord Castlereagh et le duc de Wellington pour le roi, MM. Brougham et Denman pour la reine. Ils tinrent cinq conférences du 15 au 19, sans pouvoir tomber d'accord sur les points importans. La première chose qu'on exigeait de la reine était qu'elle quittât l'Angleterre, et elle y paraissait disposée, mais elle voulait

la quitter en reine; aussi les ministres qui lui avaient refusé un yacht pour l'y amener, lui offraient-ils une frégate pour en partir, et ils lui auraient, je crois, donné une flotte toute entière, si elle l'eût désiré. Mais elle voulait aussi que son innocence fût reconnue par un acte solennel, en rétablissant son nom dans la liturgie, et qu'on la fît reconnaître comme reine d'Angleterre dans les différentes cours de l'Europe. Le premier point fut refusé net; quant au second, les plénipotentiaires du roi offrirent, à la quatrième conférence, de faire reconnaître la reine en cette qualité, à la cour du souverain dans les états duquel elle voudrait fixer sa résidence, sans entendre pour cela garantir la manière dont elle y serait reçue.

Cette concession n'ayant point paru suffisante à la reine, les négociations furent rompues, et la chambre des communes ajourna au mercredi 21 la discussion sur le message du roi.

Cependant la chambre des pairs, suivant pas à pas celle des communes, avait aussi ajourné de jour en jour la remise de son sac

vert aux membres du comité secret qu'elle avait nommé, et le 23 juin elle ajourna encore cette affaire jusqu'au 27, en conséquence d'une nouvelle mesure prise par la chambre des communes et dont nous allons parler.

Le 21 juin, M. Wilberforce avait annoncé qu'il soumettrait le lendemain à cette chambre une motion fondée sur les pièces relatives aux négociations qui venaient d'avoir lieu; le 22, il avait remis cette motion au lendemain; enfin le 23, après un très-long discours dans lequel il appuya fortement sur le désir que chacun devait avoir d'épargner à l'Angleterre la dissémination des horreurs contenues dans le fatal sac vert qui était sur le bureau, il fit la motion qu'il fût présenté une adresse à la reine pour la supplier de ne pas insister davantage sur les points sur lesquels il n'avait pas été possible de se concilier; pour l'assurer qu'en cédant aux prières de la chambre des communes, elle donnerait une preuve, non qu'elle craignît le résultat d'aucune enquête qui pourrait être faite sur sa conduite, mais qu'elle désirait céder aux vœux du parlement, et lui épargner,

« la nécessité pénible d'une discussion publique qui, en tout état de cause, ne pouvait qu'être fâcheuse pour la sensibilité de sa majesté, tromper les espérances du parlement, déroger à la dignité de la couronne, et nuire aux plus chers intérêts de l'empire. »

La discussion sur cette proposition fut très-longue et très-chaude; elle se prolongea jusqu'à cinq heures du matin. Enfin la motion de M. Wilberforce fut adoptée à une majorité de trois cent quatre-vingt-onze voix contre cent vingt-quatre, tout le parti ministériel, grossi par un assez grand nombre de membres de l'opposition, ayant voté pour cette proposition. Une députation fut nommée pour porter cette adresse à la reine, qui la reçut le samedi à une heure, et qui répondit qu'elle était sensible à la démarche de la chambre des communes et au sentiment d'affection qu'elle lui témoignait, qu'il lui était pénible de ne pouvoir céder au désir qu'elle lui exprimait, mais « qu'elle devait au roi, à ses concitoyens et à elle-même, de ne pas consentir au sacrifice de priviléges

essentiels, et de ne pas renoncer à l'appel qu'elle avait fait à ces principes de justice publique qui sont la sauvegarde de l'individu le plus élevé comme le plus humble. »

Cette réponse fut annoncée le même jour à la chambre. Plusieurs membres voulaient entamer la discussion. Lord Castlereagh s'y opposa. Il avait été convenu qu'on ne s'assemblerait le samedi que pour entendre la réponse de la reine. Sir Robert Wilson demanda si la discussion sur le message du roi aurait lieu le lundi suivant. Lord Castlereagh refusa de répondre à cette question, et la séance fut levée.

Le 26 juin, la reine fit présenter à la chambre des pairs, par lord Dacres, une pétition demandant à être entendue par ses conseils. Cette demande fut accordée, et M. Brougham, paraissant à la barre, demanda que la chambre tardât à s'occuper de cette affaire jusqu'à ce que la reine eût pu se procurer les témoins et les pièces nécessaires pour prouver son innocence. Il ne s'agissait que d'un délai de cinq à six semaines. Le comte Grey convertit cette demande en motion, mais elle

fut rejetée par une majorité de cent deux contre quarante-sept.

Dans la séance du même jour, la chambre des communes, sur la motion de lord Castlereagh, ajourna à quinzaine la discussion sur le message du roi, afin de voir quel parti prendrait celle des pairs. Cette mesure ne fut pourtant adoptée qu'après une vigoureuse opposition, et elle ne passa qu'à la majorité de cent quatre-vingt-quinze contre cent.

Cependant le fameux sac vert fut enfin remis au comité de la chambre des pairs, qui en fit l'ouverture le 28 juin. MM. Brougham et Denman, conseils de la reine, s'y présentèrent, mais on refusa de les entendre; ils lui envoyèrent une lettre, et ne reçurent pas de réponse.

Enfin le mardi, 4 juillet, le comte d'Harrowby fit à la chambre un rapport fort court, portant « que le comité avait examiné avec attention les pièces qui lui avaient été soumises, et qu'il avait trouvé qu'elles contenaient des allégations soutenues par le témoignage uniforme d'un grand nombre de personnes de différentes conditions, et résidant

en diverses parties de l'Europe, allégations affectant profondément l'honneur de la reine, l'accusant d'un commerce adultère avec un étranger originairement à son service en état de domesticité, et attribuant à sa majesté une conduite hautement inconvenable à son rang et à sa situation, et du caractère le plus licencieux.

« Que ces allégations paraissaient au comité affecter si profondément non-seulement l'honneur de la reine, mais la dignité de la couronne, les sentimens moraux, et l'honneur du pays, qu'il jugeait indispensable d'en faire le sujet d'une enquête solennelle qui paraissait au comité ne pouvoir mieux avoir lieu que par une mesure législative dont il regrettait la nécessité. »

Le comte de Liverpool annonça alors que, d'après la recommandation du comité, il présenterait le lendemain à la chambre un bill relatif à l'objet dont il s'agissait.

Dans la séance suivante, la reine demanda à être entendue par ses conseils avant que le bill fût présenté à la chambre. Cette demande fut convertie en motion par lord Dacres, et

fortement appuyée par le comte Grey, le marquis de Lansdown et lord Holland; mais le lord chancelier, le comte de Liverpool, lord Ellenborough, lord Redesdale et le marquis de Buckingham, tous membres du comité secret, représentèrent qu'il n'était pas d'usage d'entendre des conseils contre un bill qui n'était pas encore présenté, et la demande de la reine fut rejetée.

Lord Liverpool présenta alors son projet de bill. — Mais ici je m'arrête, parce que ce bill étant la première pièce du procès contre la reine, je me réserve de vous en parler quand je pourrai vous donner les détails de ce procès, et vous annoncer le jugement qui le terminera.

---

## LETTRE XVII.

*Spectacle. — Opéra. — Gastone e Bayardo. — Madame Mara. — Covent-Garden. — Mariage et retraite de miss O'Neill. — Trop tard à la soupe. — La volonté d'une femme. — Reprise du Roi Lear. — Drury-Lane. — Madame Vestris. — Coriolan. — Spectacle français. — Nouvelle salle. — Querelle entre les deux grands spectacles et le théâtre Cobourg. — Mattews.*

Londres, le 20 juillet 1826.

Vous me reprochez de ne pas vous avoir encore parlé des spectacles. La raison de mon silence, c'est que j'y vais fort peu, mais comme vous désirez quelques détails à ce sujet, je vais y consacrer cette lettre.

Le 26 février, on a donné à l'Opéra un spectacle véritablement nouveau, un opéra italien, intitulé *Gastone e Bayardo*, dont la musique et les paroles ont été composées

à Londres. Le compositeur, nommé Liverati, est Italien de naissance, mais il a passé presque toute sa vie en Angleterre, et sa musique s'en ressent. L'auteur des paroles est M. Stefano Vestris, *poëte de l'établissement*, dit l'affiche, qualité qui m'a fait penser à Ragotin, de comique mémoire. Cet ouvrage n'a pas eu de succès.

Madame Mara, jadis bonne cantatrice, a donné, le 16 mars, un concert à son profit à l'Opéra. Elle a attiré fort peu de monde, elle a soixante-dix ans; et on lui a reproché de ne plus chanter comme elle le faisait quand elle n'en avait que vingt. Peut-être a-t-elle eu tort de s'aventurer dans des airs de bravoure, mais on se résout difficilement à croire qu'on ne peut plus faire ce qu'on a fait autrefois.

Covent-Garden a perdu sa meilleure actrice, la meilleure de toute l'Angleterre sans contredit. Miss O'Neill a quitté le théâtre en épousant un membre du parlement d'Angleterre, M. Wrixon Becher. On le dit fort riche, et il en a donné une preuve en permettant à miss O'Neill de disposer de toute

sa fortune en faveur de sa famille. Il est Irlandais, et le mariage a été célébré à Dublin. Miss O'Neill, quoique actrice, a toujours passé pour être irréprochable dans ses mœurs.

On a donné à ce spectacle un petit opéra, intitulé *Trop tard à la soupe*, qui a eu du succès. C'est une imitation des *Deux Philibert*, avec quelques changemens pour lui donner une couleur anglaise, comme par exemple un grand coup de poing sur l'œil. On y a donné aussi une imitation de *la Fée Urgèle*, sous le titre du *Désir d'une femme*; mais il n'y a pas de féerie, pas le plus petit enchantement, pas même dans la musique.

Ce théâtre a donné le 13 avril la reprise du *Roi Lear*, de Shakespeare. Cette tragédie avait été bannie du répertoire, depuis plusieurs années, par respect pour la situation malheureuse de George III, qui devait empêcher de montrer sur les planches un roi privé de raison.

Le nouveau directeur de Drury-Lane, Elliston, ne néglige rien pour y rappeler le public qui avait abandonné ce théâtre. Il a enrôlé dans sa troupe madame Vestris, fille

d'un Italien, femme d'un Français, et Anglaise de naissance. Cette actrice, déjà connue à Londres où elle avait joué à l'Opéra, attire la foule toutes les fois qu'elle est annoncée. Son engagement a été une excellente spéculation pour Elliston. Il n'a pas été si heureux en faisant jouer *Coriolan* exactement comme l'a écrit Shakespeare; la pièce n'a pas été jugée supportable. Il paraît qu'il est bien reconnu maintenant que, pour l'honneur de la nation anglaise et du parnasse britannique, il ne faut parler de Shakespeare qu'avec admiration et enthousiasme, mais qu'aucune de ses pièces ne peut paraître sous les yeux du public sans avoir subi tant de changemens, d'additions et de retranchemens, qu'il est impossible d'y reconnaître l'original. Ce n'est pas ainsi que nous traitons notre vieux Corneille; mais aussi, il y a bien loin, à mon avis, de Corneille à Shakespeare.

Je vous ai mandé, dans ma lettre du 30 août 1819, qu'on allait démolir le théâtre situé dans Argyle-Rooms pour le percement d'une nouvelle rue. Ce sacrifice s'est accom-

pli, et je croyais que s'en était fait du spectacle français à Londres. Point du tout, de même qu'un nouveau phénix, brillant de jeunesse et de beauté, sort du bûcher qui vient de consumer son père, ainsi une autre salle s'est élevée rapidement du milieu des ruines, sur ce qui restait du terrain occupé par l'ancienne et sur celui des maisons voisines. Elle est plus grande, plus belle, mieux décorée que ne l'était la première. L'ouverture s'en est faite par un concert le 28 février, et Thalie, la Thalie française, s'y est installée de nouveau quelques jours après, sous la protection des nobles ladys qui continuent à la favoriser, en dépit des clameurs de John Bull, et des journalistes qui prédisent la chute du théâtre anglais, si l'on permet l'importation des pièces françaises. Ils ont raison : Mithridate est un ennemi mortel pour Macbeth.

Les trésors de Shakespeare et des autres anciens auteurs dramatiques ne sont ouverts que pour les deux théâtres de Covent-Garden et de Drury-Lane. Il n'est pas permis aux spectacles subalternes d'y puiser. Au mépris

de cette prohibition, le directeur du théâtre Cobourg avait fait jouer, le 29 décembre dernier, Richard III, tragédie de Shakespeare. Les deux grands spectacles intentèrent un procès au braconnier qui osait chasser sur leurs terres. Celui-ci allégua vainement que cette tragédie avait subi de grands changemens entre ses mains; que les enfans étaient assassinés sur le théâtre, au lieu de l'être derrière la scène; qu'il en avait fait un mélodrame en y ajoutant de la musique; toutes ces raisons ne furent pas regardées comme valables, et il fut condamné à une amende de 50 livres (1,250 fr.); il annonça l'intention d'appeler de ce jugement, mais il paraît qu'il n'en a rien fait.

Vous savez que les petits spectacles sont fermés pendant une grande partie de l'hiver. M. Matthews a encore profité de cet intervalle pour s'emparer de la salle de l'Opéra anglais dans le Strand, et formant lui seul toute sa troupe, comme l'année dernière, il a encore eu le talent d'y attirer la foule trois fois par semaine. Cet acteur a un talent inimitable comme mime. Il change de voix aussi

facilement que de costume, prend tous les tons, imite tous les acteurs, répand les plaisanteries à pleines mains, et fait rire son auditoire trois heures de suite, chose qui n'est pas facile en Angleterre.

---

## LETTRE XVIII.

*Education des pauvres. — Nouveau projet présenté à ce sujet à la chambre des communes par M. Brougham. — Enseignement des langues mortes. — Représentation des Adelphes de Térence. — Syrus, journaliste.*

Londres, le 30 juillet 1820.

Je suis enfin débarrassé de mes voisins les méthodistes dont les chants monotones m'étourdissaient régulièrement trois fois par semaine; ils viennent d'abandonner mon voisinage, ayant fait construire une chapelle dans un autre quartier (1). Mais je me trouve comme l'âne qui change de maître, et je suis tombé de mal en pire. La chapelle est devenue une école, et une centaine d'enfans y entrant ou en sortant quatre fois par jour me

(1) Voyez *Londres en* 1819, page 13.
(*Note de l'éditeur.*)

régalent d'une musique encore plus bruyante que celle des pieux sectaires dont je désirais être délivré, tandis que la voix du pédagogue qui les instruit, qui les gronde et qui les bat, car les coups font une partie essentielle du système d'instruction publique en Angleterre, frappe mon oreille d'une manière bien plus désagréable encore que l'accent nasal du prédicateur qui l'avait précédé.

On s'occupe beaucoup de l'éducation des enfans des pauvres en Angleterre. Dans la séance du 28 juin dernier, M. Brougham a présenté, sur cet objet, à la chambre des communes, un projet de bill qui paraît avoir été goûté, mais dont la discussion a été ajournée à la session suivante. Les bases principales de son projet sont d'établir une école dans chaque paroisse d'Angleterre. (Il n'est question que de l'Angleterre proprement dite.) Le premier établissement se ferait aux dépens du trésor public, ce qui ne coûterait guère que 600,000 livres; l'entretien serait une charge locale, et ne monterait pas, y compris le salaire des maîtres d'école, à

150,000 livres par an. Ce salaire ne pourrait être d'abord ni au-dessous de 20 livres, ni au-dessus de 30, mais il pourrait être augmenté ensuite de 20 livres, par délibération des deux tiers au moins des habitans de la paroisse. Les enfans des pauvres y seraient admis en payant au maître 2 shillings par trimestre, ou 2 pences (4 sous) par semaine. La paroisse acquitterait cette somme pour ceux qui ne seraient pas en état de la payer. Le maître pourrait faire des arrangemens de gré à gré, avec les parens plus riches qui voudraient envoyer leurs enfans à l'école, mais il n'existerait, entre ces différentes classes d'enfans, aucune différence, aucune distinction. Il serait permis aux maîtres de donner des leçons de latin et de grec si bon leur semblait, mais ils seraient tenus d'enseigner la lecture, l'écriture, et l'arithmétique, soit par eux-mêmes, soit par un assistant. Ces maîtres seraient nommés par l'assemblée générale des habitans, mais aucun candidat ne serait admis sans être porteur d'un certificat de bonne conduite et de capacité, délivré par un ministre de l'église anglicane,

et au moins trois propriétaires de la paroisse; et le recteur, le ministre, le vicaire, en un mot l'ecclésiastique résidant habituellement dans la paroisse, aurait droit de refuser d'admettre le candidat ainsi choisi, et de faire procéder à une nouvelle élection. Relativement à la religion, on ne ferait réciter aux enfans que l'oraison dominicale et les commandemens de Dieu, et on ne leur ferait lire d'autre livre que *la Bible;* ainsi les non-conformistes ne pourraient, sous ce prétexte, refuser d'envoyer leurs enfans à l'école. Le maître conduirait à l'église le dimanche les enfans professant la religion anglicane, les parens des autres conduiraient leurs enfans à leurs chapelles si bon leur semblait. On ne leur ferait entendre que l'office du matin, et le soir on les laisserait se livrer aux jeux innocens qui conviennent à leur âge.

Je ne sais si cette dernière disposition aura l'approbation des observateurs judaïques du sabbat, mais je crois fermement que M. Brougham ne se trompe pas en disant que forcer des enfans à passer toute la journée à des

exercices religieux, ce n'est pas le moyen de leur inspirer l'amour et le respect de la religion.

Dans le discours qui précède ce plan, dont je ne vous donne qu'une légère esquisse, et qui paraît basé sur des recherches aussi exactes qu'approfondies et étendues, on trouve différentes choses très-curieuses. On y voit par exemple que l'instruction publique est beaucoup plus soignée en Ecosse qu'en Angleterre, et qu'à peine s'y trouve-t-il un seul enfant qui n'y participe de manière ou d'autre. Dans les comtés du nord de l'Angleterre, les bienfaits de l'instruction se répandent sur un neuvième de la population, tandis que d'après le taux moyen de tout le pays, un quinzième seulement y participe. Une chose qui m'a surpris, c'est que c'est dans le comté le plus voisin du centre des lumières, dans celui qui entoure la capitale, dans le comté de Middlesex, que l'éducation est le plus négligée; car elle ne s'y étend que sur un vingt-quatrième de la population. On ne peut cependant révoquer en doute les calculs de M. Brougham, car ils ne sont pas fondés sur

des théories abstraites, mais sur des faits certains, sur un travail poursuivi avec soin et persévérance, pendant deux ans par un comité dont il était membre, sur les états fournis par toutes les paroisses d'Angleterre du nombre des établissemens d'instruction publique qui s'y trouvent, et des enfans qui les fréquentent.

On croit généralement que l'étude des langues mortes est suivie en Angleterre avec plus de soin et de succès qu'en France. C'est une grande erreur. Il peut être vrai que plus de personnes y apprennent le latin, le grec et l'hébreu, mais très-peu connaissent ces langues à fond, et la manière dont on les enseigne dans les écoles, les colléges et même les universités est si misérable, que celui qui veut les apprendre véritablement est toujours obligé de prendre des leçons particulières, et de recommencer ses études quand il les a finies.

A la preuve. Il est d'usage à l'école de Westminster que les écoliers les plus avancés donnent tous les ans une représentation d'une comédie de Térence. J'assistai cette année à

celle des *Adelphes*. On y avait ajouté un épilogue en vers élégiaques qu'un mauvais écolier de troisième d'un collège de Paris rougirait d'avoir faits. On y suppose que Syrus se fait journaliste, et l'on cherche à y ridiculiser les journaux anglais, leur esprit de parti, leurs annonces emphatiques, ample matière, mais dont on n'a su tirer aucun parti. A chaque instant on y trouve des vers sans césure semblables à celui-ci :

Sufficit. Istæc res est, et nihil amplius opto.

mais je veux vous citer un morceau un peu plus étendu de ce chef-d'œuvre.

Syrus, après un monologue, est interrompu par Æschinus qui vient lui apprendre son mariage avec Pamphila, et le prier de l'annoncer dans son journal.

SYRUS.

Sed quis adest? ni fallor, heros : Carissime, salve
Æschine.

ÆSCHINUS.

Salveto tu quoque, amice ; novum
Hocce tuum aucupium vortat bene. Sed mihi vestro
Nunc opus auxilio est. Pamphila amata diu

Jam mea conjugio facta est. Tu scis bene, at iste
  Qui mihi contulerit gaudia tanta dies
Laude suâ careat nolo. Tu rite quod actum
  Et qualis fuerit pompa hyme næa edoce.

Je ne ferai pas à ces vers l'honneur de les critiquer, ils sont au-dessous de toute critique; mais je puis vous assurer que tout est de la même force dans ce morceau précieux. Que penserez-vous donc de la perfection des études en Angleterre quand vous saurez que les meilleurs élèves de la meilleure école de Londres font de pareils vers, que leurs maîtres souffrent qu'ils les récitent en public, que les journaux en font de pompeux éloges, et que les auditeurs en ont été si enchantés, que, contre l'usage, et pour donner plus de publicité à cette dégoûtante rapsodie, on a donné deux ou trois autres représentations des *Adelphes?*

## LETTRE XIX.

*Mort de la duchesse d'York. — Mauvaise plaisanterie à ce sujet. — Mort de sir Joseph Banks. — Abrégé de sa vie. — Mort de M. Grattan, zélé défenseur des catholiques d'Irlande. — Son histoire. — Trait honorable à un de ses fils.*

Londres, le 8 août 1820.

Il semble que la mort plane sur la famille royale d'Angleterre. Depuis trois ans nous avons vu périr successivement, la princesse Charlotte et son enfant, la reine, le roi, le duc de Kent, et la duchesse d'York vient aussi de payer le tribut à la nature le 5 de ce mois. Elle n'a point d'enfans. Les mauvais plaisans disent pourtant qu'elle laisse une nombreuse famille éplorée. Elle aimait beaucoup les chiens et en avait toujours un grand nombre.

Cette année n'est pas moins fatale aux hommes célèbres. Je vous ai déjà annoncé la mort

du meilleur peintre de l'Angleterre, M. West. J'ai à vous apprendre aujourd'hui celle de sir Joseph Banks. Il était né à Revesby-Abbey, dans le comté de Lincoln, le 13 décembre 1743. Dès sa première jeunesse, et même tandis qu'il était encore au collége, il montra un goût décidé pour l'histoire naturelle. A l'âge de vingt ans, il fit un voyage à Terre-Neuve et sur les côtes du Labrador, contrées qui n'étaient encore guère connues que des pêcheurs. Il n'existe aucune relation de ce voyage. En 1767, il fut nommé membre de la société royale de Londres, et l'année suivante il sollicita et obtint la permission d'accompagner le capitaine Cook dans son premier voyage autour du monde. Il se proposait de le suivre encore dans son second voyage en 1772, et il avait fait de grands préparatifs pour emmener avec lui des dessinateurs et des naturalistes; mais au moment de l'embarquement, on reconnut qu'il avait fait ses dispositions sur une échelle trop étendue pour qu'on pût lui donner place sur la *Résolution*, et il fut obligé de renoncer à ce projet. Il s'en dédommagea en faisant un

voyage dans les îles situées à l'ouest de l'Écosse et en Irlande. En 1777, il fut nommé président de la société royale, et depuis ce temps, il employa constamment sa fortune et son temps à l'étude de l'histoire naturelle et à en faciliter et encourager les progrès. Sa bibliothèque et son cabinet d'histoire naturelle étaient les plus riches qu'un particulier puisse avoir ; le catalogue en formait quatre volumes in-8°. Il se maria en 1779, et reçut du roi la même année les honneurs de la noblesse et la qualité de chevalier baronnet. Ce fut en partie grâce à ses sollicitations que le gouvernement anglais fit rendre à M. de la Billardière, en 1796, ses journaux et ses collections d'histoire naturelle, que les événemens de la guerre avaient fait passer en Angleterre. En 1795, il fut nommé chevalier de l'ordre du bain. En avril 1820, ses infirmités l'ayant privé de l'usage de ses jambes, il offrit sa démission de la place de président de la société royale qui refusa de l'accepter, et il la conserva jusqu'à sa mort, qui arriva le 19 mai suivant. Il ne laisse pas d'enfans. Par son testament, il a légué au musée britannique, dont il était

un des administrateurs, sa bibliothèque et son cabinet d'histoire naturelle.

A l'assemblée de la société royale qui suivit son décès, on élut pour président provisoire le docteur Wollarton, qui ne doit en exercer les fonctions que jusqu'à l'assemblée générale qui a lieu en novembre. On parle beaucoup de lui donner pour successeur le duc de Sussex ou le prince Léopold, mais on croit généralement que le célèbre chimiste, sir Humphrey Davy, obtiendra la majorité des suffrages (1).

Un homme moins connu peut-être sur le continent, mais non moins célèbre dans toute la Grande-Bretagne, M. Grattan, a aussi été ravi à l'Angleterre le 14 juin. Son père était avocat, et il commença lui-même par suivre le barreau, où il obtint de grands succès. A l'âge de vingt-quatre ans il fut nommé membre du parlement d'Irlande qui, à cette époque (1775), n'était pas encore réuni à celui d'Angleterre.

---

(1) Il a été effectivement élu président le 30 novembre suivant.

(*Note de M. C***.*)

Il soutint avec un zèle et un courage sans exemple, les droits, les intérêts et l'indépendance de l'Irlande, contre l'Angleterre, et rendit à sa patrie de si grands services que le parlement de cette île lui décerna une récompense nationale de 50,000 livres. Il s'opposa, autant que la chose fut possible, au bill d'union de l'Irlande à l'Angleterre, et quand ce bill eut été adopté, malgré tous ses efforts, il fut constamment choisi par la ville de Dublin pour la représenter dans le parlement de la Grande-Bretagne dont il fut un des membres les plus distingués. Pendant trente ans il travailla à obtenir l'émancipation des catholiques, et la mort le surprit occupé d'une nouvelle pétition en leur faveur qu'il comptait présenter au parlement dans sa prochaine session. Il laisse treize enfans, dont l'un vient de faire un trait qui lui est honorable. Appelé en duel par un lord qu'il avait offensé par un propos irréfléchi, il se trouva au rendez-vous à l'heure indiquée, reçut le feu de son adversaire, tira son coup de pistolet en l'air, et reconnaissant qu'il avait eu tort, déclara qu'il en avait un regret sincère.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il s'ensuivit une réconciliation.

La mort de M. Grattan laissant une place vacante dans la chambre des communes, un de ses fils se mit sur les rangs pour l'obtenir. Mais le souvenir des services du père ne put l'emporter sur les efforts du parti ministériel, et son rival obtint la préférence.

---

## LETTRE XX.

*Littérature.—Mémoires de Walpole sur la Turquie. — Organisation des voleurs à Constantinople.—Erreur populaire sur la coutume de jeter le mouchoir.—Anecdote sur Hassan, capitan-pacha.—Journal du voyage d'un malade par Matthews. — Eglises catholiques.—Caractère anglais. —L'homme au masque de fer. — Propreté comparative des Anglaises et des Françaises. —Ducis préféré à Shakespeare.—Voyage à Timbuctou et à Houssa par Shabini et anecdotes par Johnson.—Beurre gardé trente ans.—Jugement de l'empereur de Maroc. — Procès entre les quatre jambes d'une mule.—Voyage en Dahomy par Macleod. —Fruit merveilleux. — Premier livre imprimé à la terre de Van-Diémen. — Etat de cette colonie.—Le paysan poëte.*

Londres, le 20 août 1820.

M. Robert-Walpole vient de donner un second volume de ses *Mémoires sur la Tur-*

*quie d'Europe et d'Asie*, et il n'offre pas moins d'intérêt que celui qui l'a précédé. On y trouve des remarques fort curieuses sur la police de Constantinople, par M. Hawkins. J'en extrais ce qui suit :

« La loi musulmane punit le vol de mort. Cependant le gouvernement juge à propos de fermer les yeux jusqu'à un certain point sur ce crime. Un officier, nommé le zyndan-assekisi, a la surintendance de cette branche de police. Ce titre signifie gardien des prisons, celui de chef des brigands lui conviendrait mieux.

« Cet officier est nommé par l'aga des janissaires qui vend cette place 2,300 piastres. Il la conserve tant qu'il est jugé capable d'en remplir les fonctions, c'est-à-dire de trouver tel voleur qu'on juge à propos de faire arrêter. Il tient un registre où sont inscrits tous ceux qui exercent cette honorable profession, et qui contient leur nom, leur signalement et le genre de vol dont ils s'occupent de préférence. Un voleur qui oserait commencer son apprentissage sans se mettre ainsi sous la protection du zyndan-assekisi serait exécuté

sans miséricorde au premier vol qu'il commettrait. Mais une fois que, par cette formalité, il est devenu membre régulier de la communauté, cet officier fait commuer la peine de mort en celle d'emprisonnement dans le bagne, qui est la grande prison de l'arsenal, et a soin qu'il n'y reste pas trop long-temps. . . . . . . . . . . . . . . .

« Le zyndan-assekisi reçoit très-bien ceux qui viennent lui dénoncer un vol, non-seulement parce qu'il trouve son profit à faire arrêter le voleur, mais parce que s'il se trompe, l'innocent qu'on lui amène ne peut se tirer de ses mains qu'en lui faisant un présent. Il interroge le plaignant avec soin sur toutes les circonstances du vol, et elles l'aident à découvrir le coupable, parce qu'il connaît la manière de voler particulière à chacun des individus enrôlés dans son régiment. Il se fait alors remettre les effets volés, mais leur propriétaire n'en obtient la restitution qu'à force d'argent, et s'il n'est pas assez généreux, le vol se partage entre le voleur, le zyndan-assekisi et ses officiers. En général le voleur ne peut guère espérer de conser-

ver que le quart du montant de ses déprédations. »

On trouve dans le même ouvrage un mémoire de M. Brown sur diverses coutumes des Turcs. Celle de jeter le mouchoir, dans les sérails de l'Orient, n'est selon lui qu'un conte populaire, et n'existe dans aucune ville de l'Orient. Voici ce qui peut avoir donné naissance à cette croyance si généralement reçue en Europe. Dans une partie de la Bosnie, il est permis aux jeunes musulmanes de sortir, le visage découvert. Si quelque mahométan en voit une qui lui plaise, il lui jette sur la tête ou sur le cou un mouchoir ou quelque autre partie de ses vêtemens, et dès lors elle est regardée comme sa fiancée.

Le même recueil contient aussi un voyage du docteur Hunt à Lemnos où je trouve l'anecdote suivante. « Le fameux Hassan, capitan-pacha, dont il est tant parlé dans *Anastase*, se faisait suivre par un lion qu'il avait élevé et qui était devenu si familier qu'on ne lui mettait pas même de muselière. Il prenait plaisir à voir la terreur que cet animal inspirait aux muftis et aux eunuques

du sérail. Ce lion ne tarda pourtant pas à reprendre sa férocité naturelle ; et le premier symptôme qu'il en montra fut une disposition à attaquer les Européens, qu'il reconnaissait à la différence de leurs vêtemens. Ce fait occasionna des remontrances de la part des ministres étrangers, mais elles furent inutiles. Il fallait une leçon plus directe à Hassan pour le déterminer à prendre des mesures sévères contre son favori. Il la reçut bientôt. Un matin son lion se jeta sur lui, le blessa et l'aurait tué, si ses gardes, dont quelques-uns furent victimes de leur zèle, ne fussent venus promptement à son secours. Ce ne fut qu'alors qu'il se détermina à l'envoyer dans la ménagerie du sérail. »

Les relations des voyages des Anglais en France, en Italie, et dans tout le continent Européen sont ordinairement peu intéressantes, parce qu'ils y portent tous leurs préjugés dont il semble qu'ils ne peuvent se débarrasser qu'en passant le tropique ou le cercle arctique. Il y a pourtant quelques exceptions à cette règle générale, et j'en ferai une pour le *Journal d'un malade cherchant*

*la santé en Portugal, en Italie, en Suisse et en France, en* 1817, 1818 *et* 1819, *par M. Matthews*, 1 vol. in-8°. Il s'y trouve beaucoup d'esprit, et fort peu de prévention nationale; je vais vous faire deux citations qui vous prouveront que cette dernière assertion est fondée.

Voici ses observations sur les églises catholiques. « Il y a dans les congrégations catholiques un principe d'égalité plus conforme à l'esprit de cette religion qui enseigne que tous les hommes sont égaux devant Dieu, que l'usage établi dans nos églises de faire une grande différence entre le riche et le pauvre. Chez nous, on prend grand soin que le premier ne soit pas souillé par le voisinage du second; on l'enferme dans des bancs garnis de toutes les recherches du luxe. Ces odieuses distinctions n'existent pas dans les églises catholiques. Le riche et le pauvre s'agenouillent ensemble sur le même marbre, comme enfans du même père, comme demandant la même bénédiction à un bienfaiteur commun. »

« Les Portugais nos alliés, » dit-il ailleurs,

« nous haïssent mortellement. Est-ce une suite de ce sentiment d'envie que semble avoir répandu sur tout le continent l'élévation où l'Angleterre est arrivée, ou sont-ce les manières repoussantes qu'un Anglais ne porte que trop souvent dans tous les pays, qui font qu'un service rendu par lui perd tout son prix, tandis que l'urbanité séduisante des Français leur faisait même pardonner le pillage et la confiscation?..... La disposition de porter partout avec eux les amusemens de leur pays, caractérise fortement les Anglais. L'un transporte sa meute d'Angleterre à Rome, et chasse régulièrement pendant toute la saison à la manière anglaise, au grand étonnement des naturels du pays; l'autre introduit à Naples le jeu du cricket (1); on en a vu à Florence établir des courses, et monter leurs chevaux avec les vêtemens et le chapeau d'un jockey. Partout ils se rendent indépendans des habitans du pays; partout ils cherchent leurs

---

(1) Espèce de jeu de paume.

(*Note de M. C***.*)

plaisirs dans d'autres sources que celles où puisent les leurs, ceux parmi lesquels ils se trouvent. Que dirions-nous à Londres si des Turcs, des Persans, des Russes ou des Français venaient faire d'Hyde-Parc le théâtre des amusemens de leur pays? C'est cet esprit exclusivement national, c'est ce mépris pour tous les autres peuples que les Anglais sont si accoutumés à exprimer sans déguisement dans leur conduite et leurs manières, qui font que nous sommes généralement vus de mauvais œil sur le continent. Notre hauteur excite un cri de plainte universel, et ce reproche ne semble que trop bien fondé. »

A Milan, l'auteur va voir l'opéra et les marionnettes. « Dans ce dernier spectacle, les automates jouaient comme des hommes; dans le premier, les hommes jouaient comme des automates. »

En parlant de la Bastille, M. Matthews veut deviner quel est l'homme au masque de fer. Il prétend que c'est Fouquet, et voici sur quoi il fonde son opinion. « Fouquet fut arrêté en 1661, et envoyé à l'île Sainte-Marguerite : ce fut précisément cette année, que

le masque de fer y arriva. Après vingt-neuf ans d'emprisonnement, l'homme au masque de fer fut transféré à la Bastille où il mourut en 1703 : or, on n'a rien de certain sur la mort de Fouquet, et l'on prétend même qu'il ne mourut pas dans l'île Sainte-Marguerite. Fouquet était né en 1615 : sa mort en 1703 lui donnerait quatre-vingt-huit ans, et il peut avoir atteint cet âge sans miracle. »

Après avoir comparé, sous le rapport de la propreté, les rues, les maisons et les habitudes sociales d'Angleterre et de France, et donné la préférence aux Anglais, qui mangent sans serviettes, et qui boivent tour à tour dans la même pinte, « à l'égard des dames des deux nations, » ajoute-t-il, « leurs prétentions à la supériorité sur ce point furent un jour soumises à Londres à un évêque français émigré, comme à un juge qui devait avoir l'expérience des deux pays. « Les Anglaises, » dit-il, « sont plus propres aux yeux des hommes, et les Françaises le sont davantage à ceux de Dieu. ». Réponse qui paraît avoir un sens plus profond que celui qu'elle présente d'abord. »

Une chose qui vous étonnera bien, c'est que M. Matthews, après avoir fait une longue comparaison entre l'Hamlet de Shakespeare et celui de Ducis, finit, malgré son enthousiasme pour l'idole de l'Angleterre, par donner la préférence à la pièce du poëte français.

Maintenant transportez-vous en Afrique. On lit toujours avec avidité les voyages dans ce pays, le plus inconnu du globe. Aussi dévorai-je avec empressement l'ouvrage intitulé : *Relation de Timbuctou et de Houssa, par El-Hadgi-Abd-Salam-Shabini ; avec des lettres, fragmens, voyages, et anecdotes, par monsieur Jackson* : mais je fus un peu trompé dans mon attente.

Shabini est un Africain né à Tétuan. Des affaires de commerce le conduisirent encore fort jeune à Timbuctou, ensuite à Houssa, et il séjourna plusieurs années dans ces deux villes. D'autres spéculations commerciales le conduisirent à Hambourg. A son retour, le bâtiment sur lequel il se trouvait fut pris par les Anglais, et ayant été conduit en Angleterre, il y fit la relation qu'on offre aujourd'hui

au public. On la lui a fait attendre assez longtemps, car ce fut en 1789 que Shabini vint en Angleterre, mais on aurait pu la supprimer tout-à-fait sans faire un vol à la curiosité publique, tant elle est maigre et insignifiante. Elle ne contient que cinquante-quatre pages, et ne sert que de véhicule pour l'ouvrage de M. Jackson. Celui-ci ayant résidé quinze ans en Barbarie, avait un gros porte-feuille bien rempli de notes détachées. Il paraît qu'il les a jetées dans un sac, les a bien secouées, et les a données à son imprimeur à mesure qu'il les en tirait, sans se donner la peine d'y mettre aucun ordre. Les cinq cents pages de M. Jackson contiennent beaucoup de fatras, quoiqu'il soit fort savant, ainsi qu'il a soin de nous l'apprendre en répétant plusieurs fois qu'il est l'homme de toute l'Europe qui sait mieux l'arabe, et de peur qu'on ne l'en croie pas sur parole, il a soin d'imprimer force épîtres qui ne contiennent que des complimens qu'on lui fait. Au surplus on pêche quelquefois de belles anguilles dans des eaux bourbeuses, et l'on trouve de bonnes choses, par-ci, par-là, dans

le *Farrago* de M. Jackson. L'établissement des Français au Sénégal lui cause beaucoup d'inquiétudes. Il craint qu'ils ne parviennent avant les Anglais à s'ouvrir un commerce avec le centre de l'Afrique, et il invite l'Angleterre à y prendre garde. Il croit qu'on pourrait trouver dans la bibliohèque de l'empereur de Maroc à Fez, des traductions arabes complètes de Tite-Live et de Tacite. Il est fâcheux que M. Jackson, si savant en cette langue, ne se soit pas assuré positivement d'un fait si important pour l'histoire. L'auteur a appris en Afrique un remède infaillible pour guérir la goute sereine en vingt-quatre heures. Malheureusement pour ceux qui sont attaqués de cette maladie, M. Jackson est plus savant que désintéressé, et il demande pour le rendre public une somme si considérable, qu'on n'a pas jugé à propos de la lui accorder.

Je trouve dans ses anecdotes que les Arabes, pour traverser le désert, font une provision de beurre fondu et non salé, qu'on conserve douze, quinze et jusqu'à trente ans : ils y attribuent des vertus médicinales et en-

tre autres celle de préserver de la soif. Ailleurs il discute le problème de la source du Nil et de l'embouchure du Niger, et il donne d'assez bonnes raisons pour croire que ces deux fleuves n'en sont qu'un. Il cite le trait suivant de Sidi Muhamed, empereur de Maroc. Il était d'usage de ne paraître devant lui que pieds nus. Une députation du commerce européen refusait de s'y soumettre. On en rendit compte à l'empereur. « Que font les Musulmans en entrant dans une mosquée? » demanda-t-il. — « Ils se déchaussent. » — « Que font les chrétiens en entrant dans une église? » — « Ils se découvrent la tête. » — « Hé bien dois-je exiger d'eux une autre marque de respect que celle qu'ils rendent à la divinité? » Et il reçut la députation.

Je finirai par vous dire un mot d'un procès assez plaisant. Quatre hommes avaient acheté une mule en commun, et étaient convenus que chacun serait propriétaire d'une de ses jambes. Une des jambes eut un accident, et il fallut y mettre le feu. On fit l'opération en plein champ. La mule s'enfuit, entraîna l'appareil brûlant et mit le feu à un champ d'orge.

Procès en dommages et intérêts. Qui devait les payer? était-ce le propriétaire de la jambe malade? était-ce la communauté des quatre co-associés? Le juge décida que ce seraient les propriétaires des trois jambes bien portantes, parce que c'étaient elles qui avaient transporté la malade dans le champ d'orge.

M. Maoleod, auteur du voyage de l'*Alceste* en Chine, a probablement compté sur le succès qu'avait obtenu cet ouvrage, quand il a offert au public un *Voyage dans le royaume de Dahomy en Afrique*, un vol. in-12. Je crois que ce voyage, qui n'offre nul intérêt, doit être relégué dans la classe des voyages imaginaires, et que l'auteur l'a fait sans sortir de son cabinet. Il prétend que le thé croit naturellement dans le Dahomy, mais il n'en a pas essayé les feuilles. Il parle d'un fruit si merveilleux, qu'après l'avoir mangé, « Un verre de vinaigre paraît du vin doux. » Pendant vingt-quatre heures, tout ce qu'on mange, poisson, viande, ou légumes, a le goût sucré. Mais ce fruit perd sa vertu quand il est sec ou confit. Il faut donc aller le goûter sur les lieux, ou se résoudre à croire M. Macleod sur parole.

Ce voyage me fournirait une transition bien naturelle pour passer aux romans, mais je les réserve pour la fin de l'année, afin de ne pas revenir deux fois sur cette faible branche de littérature. Je vous dirai donc un mot d'une espèce de curiosité littéraire qui vient d'arriver en Angleterre. C'est le premier livre imprimé dans la dernière de ses colonies, dans celle de la terre de Van-Diemen, qui n'a encore que quinze ans d'existence. Cette île, séparée de la Nouvelle-Hollande par un détroit d'environ vingt lieues, est aujourd'hui une espèce de succursale pour Botany-Bay. La population y monte déjà à plus de trois mille cinq cents âmes, et elle paraît devoir s'accroître rapidement, le climat étant salubre et tempéré, et le sol favorable à la culture. Cette population se compose, partie de criminels condamnés à la déportation, partie de colons émigrés volontairement d'Angleterre. Les naturels du pays sont peu nombreux, mais les plus sauvages des hommes, et ne paraissent pas vivre en bonne intelligence avec les nouveaux habitans. La première production de la presse d'Hobart Town, capitale de cette

colonie, est ce qu'on devait en attendre, la vie, les aventures et la mort d'un brigand nommé Michel Howe, qui, s'étant enfui dans les bois et y ayant été joint par une vingtaine d'autres scélérats, fut, pendant six ans, la terreur de toutes les habitations et fut enfin tué d'un coup de fusil par un soldat.

L'Angleterre a maintenant un poëte rivalisant de gloire avec maître Adam, menuisier de Nevers. John Clare, né en juillet 1793, est fils d'un paysan du comté de Northampton, si pauvre, qu'il était à la charge de sa paroisse. Il ne reçut d'autre éducation que celle qu'on peut obtenir dans une école de charité. Dès l'âge de douze ans, il faisait pourtant déjà des vers tout en s'occupant de travaux champêtres. La société des Muses lui plaisait plus que celle de ses jeunes compagnons. Ce goût augmenta à mesure qu'il avançait en âge. Quelques-unes de ses pièces tombèrent, il y a quelques mois, entre les mains de personnes en état de les apprécier, et elles virent avec surprise que le jeune poëte, dans les descriptions rurales, dans les peintures de sentimens, s'élevait au niveau des

meilleurs poëtes anglais. On fit imprimer à son profit le recueil de ses poésies; il eut le plus grand succès, et l'on vient d'en donner une seconde édition. Vous apprendrez avec plaisir que les talens de John Clare lui ont valu la protection d'hommes riches et puissans, et qu'il est arraché à la nécessité de s'occuper de travaux rustiques.

## LETTRE XXI.

*Annonce du couronnement de George IV. — Préparatifs. — Il est ajourné indéfiniment. — Cour des réclamations. — Prétentions qui lui sont soumises.*

Londres, le 1er septembre 1820.

Une proclamation du roi, en date du 6 mai dernier, et insérée dans la gazette officielle, le 9 du même mois, annonça le couronnement de George IV pour le 1er août suivant, et nomma une commission d'environ quatre-vingts personnes, mais dont cinq pourraient former une cour, pour juger les réclamations et prétentions de tous ceux qui auraient des droits et priviléges à faire valoir en cette occasion. La lecture publique en fut faite le 13 avec tout le cérémonial d'usage, par des hérauts d'armes, dans tous les quartiers de Londres, et l'on adressa à tous les pairs du royaume, même aux pairs catholiques, des lettres de convocation pour le 1er août.

Des ouvriers en nombre considérable furent employés sur-le-champ pour faire toutes les réparations nécessaires à l'abbaye de Westminster, tant extérieurement, qu'intérieurement. Le chapitre de cette abbaye fit même abattre de superbes arbres qui se trouvaient sur un terrain voisin qui lui appartenait, afin d'y faire construire des échafauds pour y placer des curieux qui, bien entendu, n'y seraient pas admis sans payer. Déjà dans toutes les rues par où le cortége devait passer, on louait des fenêtres à un prix exorbitant ; les propriétaires des maisons de Palace-Yard, grand espace entourant l'abbaye, avaient fait signifier à leurs locataires qu'ils eussent à déguerpir dans un mois, faculté qu'ils se réservent toujours dans les baux à loyer de ces maisons, afin de pouvoir profiter de la location des croisées, qui rapportent quelquefois plus de la moitié de la valeur totale de ces maisons ; les cours de justice qui siégeaient dans des locaux dépendant de l'abbaye, en avaient été déplacées. On travaillait à une nouvelle couronne, dont la valeur monterait, disait-on, à 54,000 livres sterling, tandis que l'ancienne,

dans laquelle il paraît qu'il entrait beaucoup de pierres fausses, n'était estimée que mille livres; les pairs et pairesses ordonnaient leur costume d'apparat, qu'on assurait devoir coûter de 1,000 à 1,200 livres sterling; enfin le couronnement était l'objet de toutes les conversations et de l'attente générale, quand les ministres vinrent, un sac vert en mains, porter une accusation contre la reine devant les deux chambres.

Plusieurs fois on fit observer dans le parlement qu'il paraissait inconvenant de donner au peuple une espèce de fête nationale, un spectacle qui devait exciter l'enthousiasme et l'allégresse, quand sa reine se trouvait chargée d'une accusation flétrissante : les ministres avaient fait la sourde oreille, et les préparatifs n'en continuaient pas moins.

Enfin, dans la séance du 7 juillet, le colonel Beaumont annonça à la chambre des communes qu'il ferait, le lundi suivant, la motion de présenter une adresse au roi pour le supplier de suspendre son couronnement jusqu'à la fin des poursuites dirigées contre son auguste épouse. Alors lord Castlereagh

se leva, et dit que cette motion serait inutile, le gouvernement ayant l'intention d'ajourner la cérémonie du couronnement, quoique ce ne fût pas pour les motifs qui avaient été allégués.

Effectivement, la gazette officielle du 15 annonça l'ajournement indéfini du couronnement, sans en donner de motifs ; mais, malgré l'assertion de lord Castlereagh, le public s'opiniâtre à croire qu'il n'en existe pas d'autre que le procès de la reine.

Cependant la cour des réclamations, car tel est le nom que porte la commission dont je vous ai parlé au commencement de cette lettre, s'était installée le 18 mai, et elle continua encore ses fonctions après l'ajournement du couronnement.

Quelques-unes des prétentions sur lesquelles elle eut à prononcer, et sur lesquelles elle prononça gravement, vous feraient mourir de rire, et vous croiriez, en les lisant, que je vous parle de faits arrivés au 12e siècle. Je ne puis cependant résister à l'envie de vous citer quelques-unes de ces réclamations grotesques.

Le révérend M. Dymoke, membre de l'église anglicane, réclama, comme seigneur du manoir de Scrivelsby, le droit de paraître au couronnement, en personne ou par son représentant, en qualité de champion, armé de toutes pièces, monté sur un palefroi, précédé par un trompette, et de défier, en jetant son gant, quiconque oserait dire que George IV n'est pas roi légitime d'Angleterre. Si personne ne se présentait pour le combattre, on devait alors lui offrir du vin dans une coupe d'or qui devait lui appartenir ensuite, ainsi que le cheval et les armes. Lord John Townshend lui contesta ce droit comme seigneur du manoir de Marmion, auquel il soutenait que celui de Scrivelsby était subordonné. Mais la cour prononça en faveur du membre de l'église militante.

Deux candidats se présentèrent aussi pour remplir les fonctions de pourvoyeur du roi, le jour du couronnement, le comte d'Abergavenny, et le seigneur du manoir d'Eston. Ils devaient avoir pour salaire tout ce qui resterait dans l'office, bœuf, mouton, porc, etc., trois lignes d'etc.; car les détails étaient si

nombreux et si minutieux, que de grands éclats de rire échappèrent aux juges.

C'était une réclamation qui tendait au solide, mais le liquide ne fut pas oublié. Les fonctions de grand sommelier furent disputées entre le marquis d'Ormond et le duc de Norfolk. Le salaire devait être tout le vin qui resterait, et tout les pots et gobelets, à l'exception de ceux d'or et d'argent.

Le duc de Morfolk réclama encore le droit de fournir un gant à la main droite du roi.

La baronne de Ruthven, celui de lui présenter un éperon doré.

Le duc d'Athol, celui de lui offrir deux faucons.

J'allais oublier le doyen et le chapitre de Westminster, qui n'oublièrent pas de réclamer certaines offrandes et oblations, quatre petites cloches, et le tiers d'un grand tonneau de vin. — Pauvres chanoines! voilà l'étanchement de leur soif ajourné Dieu sait pour combien de temps.

## LETTRE XXII.

*L'ermite de Londres. — Réclamation pour un auteur anglais. — L'ermite à la campagne.*

Londres, le 15 septembre 1820.

« CONNAISSEZ-VOUS cet ouvrage? » me demanda un jour un littérateur anglais de ma connaissance, en jetant sur ma table un volume in-12 imprimé à Paris au commencement de cette année.

« J'ai d'excellentes raisons pour le connaître, » lui répondis-je, « quoique ce soit le premier exemplaire imprimé qui me tombe sous les yeux. »

— « Vous souvenez-vous d'avoir accusé des musiciens anglais de s'emparer des airs français qui leur plaisent, et d'y mettre leur nom sans cérémonie? »

— « Oui. »

— « Et d'avoir reproché à nos auteurs dramatiques de piller le plan et le détail de vos pièces de théâtre, disons mieux, de les

traduire presque littéralement, et de les faire jouer ensuite à Drury-Lane et à Covent-Garden comme une œuvre sortie de leur cerveau ? »

— « Sans doute. Mais pourquoi me faire subir cet interrogatoire? Vous êtes convenu vous-même que mes reproches, à cet égard, étaient bien fondés. »

— « Et j'en conviens encore. Mais je veux vous forcer à avouer, à votre tour, que si nous avons des pirates en Angleterre, vous avez des corsaires en France. »

— « Et c'est à l'aide de cet ouvrage, que vous prétendez m'en faire convenir? »

— « Précisément. Lisez-en seulement le titre. »

Je lus ce qui suit. « *L'Ermite de Londres, ou Observations sur les mœurs et usages des Anglais, au commencement du 19e siècle, faisant suite à la Collection des mœurs françaises*, PAR M. DE JOUY. »

« Hé bien, » me dit-il alors, « M. de Jouy ne se donne-t-il pas pour auteur de l'Ermite de Londres, tandis que ce n'est qu'une traduction de l'anglais? »

— « Je ne vois pas cela. Le titre ne dit pas « l'Ermite de Londres, par M. de Jouy; » mais faisant suite à la Collection des mœurs françaises, par M. de Jouy. On y annonce M. de Jouy comme auteur du second ouvrage et non du premier. L'Ermite de la Chaussée-d'Antin, l'Ermite de la Guyane, l'Ermite en province, est trop riche de son propre fonds pour vouloir dévaliser un pauvre diable d'Ermite des bords de la Tamise. »

— « Vous conviendrez au moins qu'il y a amphibologie dans le titre, et qu'en voyant les mots PAR M. DE JOUY en grosses lettres, neuf lecteurs sur dix croiront qu'il en est l'auteur, tandis qu'il n'en est pas même le traducteur. Pourquoi d'ailleurs n'avoir pas annoncé que cet ouvrage est une traduction? N'est-ce pas pour le faire d'autant plus aisément passer pour original qu'on a supprimé le premier chapitre où l'Ermite de Londres rend de lui-même un compte très-plaisant? »

— « Je vous arrête ici. Je viens d'ouvrir le livre au hasard, et j'y trouve page 305, en parlant des noms de Nicolas Bagnall « ils étaient inconnus pour moi, quoique an-

glais. » Vous voyez donc qu'on n'a pas eu dessein de lui attribuer une origine française. »

— « Je n'admets pas cette preuve. Mais si je veux bien supposer un moment avec vous qu'on n'ait eu dessein de donner cet ouvrage que comme une traduction, je vous demanderai de quel droit on a attribué à l'auteur anglais quatre articles qui ne sont pas de lui? Jamais il n'a pensé ni *aux squarres*, ni à *Eliza Fenning*, vieille histoire dont vous aviez rendu compte dans « Six mois à Londres, » ni à l'*Abbaye de Westminster*. Pourquoi le rendre responsable de bévues qui ne pouvaient sortir de la plume d'un Anglais? Lisez la note pag. 87; vous y verrez : « May Fair, belle rue de Londres, située près d'Oxford-Street, du côté de Piccadily. » C'est exactement comme si l'on disait : « Le marais, belle vue de Paris, près de la rue Saint-Antoine, du côté du boulevart. » May-Fair n'est pas une rue; c'est un quartier de Londres, ainsi nommé, parce qu'il s'y tenait jadis une foire dans le mois de mai. Que signifie une autre note, page 3,

où, en parlant des squares de Londres, on dit que « peu de personnes ont la liberté de s'y promener? » Un auteur anglais, ou un étranger connaissant un peu Londres, aurait dit que « le jardin qui en occupe le centre est fermé d'une grille garnie de portes dont les propriétaires des maisons qui l'entourent ont seuls la clef, attendu qu'il est entretenu à leurs frais. » Pourquoi faire figurer au milieu des squares Pyccadily, qui est une grande rue? Pourquoi désigner Berkley-Square comme ne méritant pas une attention particulière, tandis que c'est un des plus beaux et des plus à la mode de tout Londres? Vous direz donc tout ce qu'il vous plaira, mais je n'en croirai pas moins qu'en se dispensant d'annoncer que cet ouvrage était une traduction, ne disant pas qui était l'auteur de cette traduction, et en y ajoutant, sans en avertir, quatre articles qui ne sont pas de l'auteur original, et en introduisant une amphibologie dans le titre, on n'a pas eu pour mon ami l'Ermite de Londres les égards qu'il méritait. »

J'allais lui répondre, mais il me quitta sans vouloir m'entendre, et je vous rends

compte de cette conversation, afin que vous ne preniez pas l'*Ermite de Londres* français, si vous le lisez, pour une production de notre pays. L'original anglais a quatre volumes, et le même auteur a publié, il y a quelques mois, l'*Ermite à la campagne*, ouvrage du même genre, en trois volumes, dans lesquels il y a des articles très-intéressans.

---

## LETTRE XXIII.

*Nouvelles découvertes en géographie. — Continent ou grandes îles dans la mer du Sud. — Passage de la baie de Baffin dans la mer du Nord.*

Londres, le 1er octobre 1820.

L'ANNÉE qui s'écoule sera marquée par deux découvertes intéressantes pour l'histoire du globe que nous habitons.

Le nommé Smith, commandant le *Williams*, bâtiment marchand de Blythe, comté de Northumberland, faisant le commerce entre le Chili et Rio-de-la-Plata, en doublant le cap de Horn, l'année dernière, remonta sous une latitude plus élevée que de coutume, et découvrit sous 62d, 30'' de latitude, et 60e de longitude occidentale (probablement méridien de Greenwich), une terre qui ne se trouve sur aucune carte. Les circonstances ne lui permettant pas alors d'en faire la reconnaissance, il garda sa découverte *in petto*. Mais en février dernier, se

rendant à Valparaiso, il prit la même route, retrouva cette terre, et en suivit les côtes, dans une direction occidentale, pendant deux à trois cents milles. La mer y forme de grandes baies, et paraît fort poissonneuse. Il y vit beaucoup de baleines, de veaux marins, etc.; il tira des cartes, ne négligea pas le travail de la sonde, et descendit à terre où il accomplit la futile et ridicule cérémonie d'en prendre possession au nom de la Grande-Bretagne. Il la nomma *Nouvelle-Shetland du Sud*, mais il ne put s'assurer si cette terre méritait le nom de continent, ou si c'était une réunion, un archipel de grandes îles voisines les unes des autres. Il n'aperçut aucun habitant. Le climat en est tempéré; toutes les côtes sont bordées de montagnes, mais le sol n'est pas dépourvu de végétation, car on vit dans plusieurs endroits des forêts de pins et de sapins, et le pays ressemblait en général aux côtes de Norwége. En arrivant à Valparaiso, il fit part de cette découverte à M. Sherrif, capitaine du vaisseau de sa majesté l'*Andromaque*, et celui-ci ayant mis à bord du *Williams* quelques-uns de ses

officiers, ordonna à M. Smith de repartir sur-le-champ pour achever de reconnaître cette terre.

Quand la première nouvelle de cette découverte arriva en Angleterre, on refusa d'abord d'y croire, et on la relégua dans les voyages imaginaires. On objecta que si cette terre existait réellement, elle n'aurait pu échapper aux recherches du capitaine Cook, qui s'est élevé à une latitude beaucoup plus haute; mais examen fait des cartes de cet illustre navigateur, on reconnut qu'il n'avait jamais assez approché de ces parages pour apercevoir cette côte, et La Peyrouse et Vancouver en sont restés à une distance encore plus grande.

Enfin, l'amirauté a reçu les détails du dernier voyage de M. Smith, et il n'est plus possible de douter de l'existence de la Nouvelle-Shetland. Il y a trouvé des habitans, et a eu des communications avec eux. On fait espérer que la relation de cette découverte sera publiée dans les premiers mois de l'année prochaine.

L'autre découverte est celle d'un passage

de la baie de Baffin dans la mer du Nord.

Vous vous rappelez que le capitaine Ross avait été chargé, il y a quatre ans, de chercher ce passage. Le lieutenant Parry commandait le second bâtiment destiné à cette expédition. Etant arrivés dans la baie de sir John Lancastre, ils y avancèrent quarante à cinquante milles; mais tout à coup le capitaine Ross vit des montagnes qui bloquaient complétement le fond de la baie, et qu'il nomma les montagnes *Croker*; et, quoique personne de son équipage n'eût pu les apercevoir, il ordonna le retour en Angleterre.

L'amirauté chargea, l'année dernière, le lieutenant Parry de faire un nouveau voyage dans la baie de Baffin pour tâcher d'y découvrir le passage cherché depuis si long-temps. Il se rendit dans la baie de Lancastre, et les montagnes Croker s'aplanirent devant lui. Il avança dans cette baie deux à trois cents milles plus loin que ne l'avait fait le capitaine Ross, et reconnut enfin que c'était un détroit conduisant dans la mer du Nord. La saison, quand il y arriva, ne permettait pas d'aller plus loin; il passa donc l'hiver près d'une île

qu'il nomma l'île *Melville*; et, dès que les glaces se rompirent, il entra dans la mer du Nord, espérant en sortir par le détroit de Behring. Mais les glaces lui opposèrent des obstacles insurmontables, et il fut obligé de retourner en Angleterre par la baie de Baffin, comme il en était venu. Son équipage eut beaucoup à souffrir des rigueurs du froid, mais grâce aux sages précautions que prit le lieutenant Parry, il ne perdit dans tout son voyage qu'un seul homme, encore était-il déjà en mauvaise santé lors de son départ.

Il est donc maintenant prouvé qu'il existe une communication par mer du côté du nord, entre l'Océan atlantique et le grand Océan ou mer Pacifique, et que les relations d'Hearne et de Mackensie ne sont pas fabuleuses, comme on l'avait si souvent prétendu : il paraît aussi bien démontré que cette communication ne pourra jamais être d'aucun avantage pour le commerce. Ce voyage cependant ne sera pas sans utilité pour les sciences. On en a à peu près déterminé la situation du pôle magnétique, et l'on a fait un grand nombre d'observations importantes sur la

variation de l'aiguille aimantée. D'après un acte du parlement, le lieutenant Parry et son équipage ont droit à une récompense nationale de 5,000 liv. sterling.

On assure que l'amirauté, encouragée par ce succès, ne désespère pas encore de trouver un autre passage plus praticable, et qu'une nouvelle expédition sous les ordres du capitaine Parry, car il a été promu à ce grade, partira dans les premiers jours du printemps prochain pour en faire la recherche. On ne sait pas encore s'il sera chargé de chercher ce passage dans la baie de Cumberland, située plus au sud, ou dans la baie du Prince-Régent, nom que le lieutenant Parry a donné à une branche du détroit de Lancastre, se détournant vers le sud, et qu'il n'a pas suivie, parce que ses instructions lui enjoignaient de s'avancer de préférence du côté du nord.

On croit que la relation de ce voyage paraîtra incessamment, et déjà on a gravé une carte du détroit de Lancastre reconnu par le lieutenant Parry.

## LETTRE XXIV.

*Procès de la reine. — Causes qui ont déterminé l'opinion publique en sa faveur. — Adresses qui lui sont présentées. — Ses réponses. — Sa lettre au roi. — Réception faite à Douvres aux témoins qui arrivaient pour déposer contre elle. — Accueil fait à ceux qui venaient en sa faveur. — Le duc de Wellington insulté. — Députations à la reine. — Pourquoi l'Irlande reste muette. — Allusions saisies aux spectacles. — Caricatures. — Pamphlets. — Le comte de Lauderdale. — M. Canning.*

Londres, le 20 octobre 1820.

Vous me demandez des détails sur le procès de la reine : c'est être trop impatient. Attendez qu'il soit terminé, et alors je vous rendrai compte de l'attaque, de la défense, et du jugement. J'aime mieux vous en tracer un tableau complet dans une seule lettre, qui vraisemblablement sera un peu longue, que

de vous en offrir de temps en temps un lambeau. Cependant je puis dès à présent vous entretenir de quelques objets incidens à ce fameux procès; vous montrer comment l'opinion publique se déclare presque universellement en faveur de la reine, et vous indiquer les causes qui la déterminent.

Ces causes peuvent se diviser en générales et en particulières.

Les causes générales sont en assez grand nombre. Il faut mettre au premier rang le mécontentement qui règne parmi le peuple, et qui est occasionné par les taxes énormes dont il est chargé, le décroissement du commerce et l'accroissement de misère qui en est la suite. Après plusieurs années de paix, les contributions sont encore à peu près les mêmes que pendant la guerre. Le peuple accuse le gouvernement de tous ses maux; je n'examinerai pas s'il a tort ou raison; dans l'un et l'autre cas, le résultat est le même, c'est de lui donner un penchant à prendre parti contre le ministère dans toutes les occasions. Ajoutons à cela que les Whigs, c'est-à-dire le parti de l'opposition, sont les enne-

mis nés des ministres, et ne songent qu'à les contrecarrer en tout. Enfin n'oublions pas que la faction des radicaux a acquis beaucoup de force depuis quelques années; qu'elle ne vise à rien moins qu'à renverser le gouvernement, à établir une nouvelle forme de représentation nationale, en un mot à faire une révolution. Voilà déjà bien des motifs pour donner à la reine un nombre considérable de partisans qui ne se soucient nullement d'elle, mais qui cherchent à se couvrir de son nom pour faire réussir leurs projets.

Cependant la grande masse de la nation, ce que j'appellerai la classe bourgeoise, les rentiers, les marchands, ne veulent ni secousse ni révolution : ils ont besoin de paix et de tranquillité, et il leur fallait des causes particulières et spéciales pour les déterminer à embrasser le parti de la reine aussi chaudement, aussi ouvertement qu'ils l'ont fait. On doit dire, à la louange du peuple anglais, que la moindre apparence d'injustice le révolte, qu'il est toujours prêt à se déclarer hautement pour l'opprimé; il a cru voir dans

la reine une victime persécutée, et aussitôt il a pris sa défense.

Mais pourquoi a-t-il vu, dans le procès fait à la reine, une injuste persécution? Pour répondre à cette question, il faut reprendre les choses d'un peu plus haut.

Caroline-Amélie-Elisabeth de Brunswick épousa le prince de Galles le 8 avril 1795. La princesse Charlotte, née le 7 janvier 1796, fut le seul fruit de cette union, qui ne fut pas heureuse, car dès le commencement de la même année, une séparation s'opéra entre ces deux augustes époux, sans qu'on en ait jamais allégué d'autre raison que le bon plaisir du prince qui, dans une lettre qu'il écrivit à son épouse, le 30 avril 1796, lui dit *qu'on n'était pas maître de ses inclinations*. Plusieurs années se passèrent ainsi, quand tout à coup, en mai 1806, la princesse de Galles fut accusée près du roi son beau-père, non-seulement d'adultère, mais d'être accouchée clandestinement d'un enfant mâle qu'elle faisait élever près d'elle, sous le nom de William Austin. George III nomma une commission de quatre membres pour faire

une enquête sur ce fait important, puisqu'il pouvait mettre en danger la succession au trône. La princesse de Galles ne fut instruite de cette accusation, et de la nomination de cette commission, que lorsqu'un beau matin, on vint prendre chez elle environ la moitié de ses domestiques pour les faire comparaître devant les commissaires. Ses principaux accusateurs étaient un sir John Douglas et sa femme. Sir John déclara qu'en 1801, il avait remarqué que la princesse était enceinte. Lady Douglas alla plus loin; elle prétendit que son altesse royale lui en avait fait confidence. Tous deux donnèrent à entendre que le célèbre sir Sidney Smith était le père de cet enfant. Les quatre commissaires firent un rapport qui la justifiait pleinement, et qui fut approuvé par le conseil d'état. En conséquence, elle fut de nouveau reçue à la cour; mais, chose bien étonnante! on ne fit aucune poursuite contre les Douglas.

Il n'est pas surprenant, après une telle aventure, que le peuple qui avait cru voir la princesse de Galles calomniée en 1806, et injustement persécutée, ait été disposé en 1820 à la

croire de nouveau en but aux calomnies et aux persécutions? Mais d'autres motifs contribuèrent à faire épouser sa cause. On se rappelait que, quoique admise à la cour par le feu roi, elle en avait été exclue, sans motif allégué, dès que l'égarement de la raison de ce monarque ne lui avait plus permis de tenir les rênes du gouvernement; qu'en 1813, toute société avec sa fille lui avait été interdite; enfin, que pour jouir d'un peu de tranquillité, elle avait été obligée, en 1814, de partir pour le continent. Il lui avait été offert à cette époque un revenu de 50,000 liv. sterling; elle n'avait voulu en accepter que 35,000, et on lui savait gré de ce trait de désintéressement. Toutes ces circonstances devaient prévenir le peuple en sa faveur, et les ministres semblèrent prendre à tâche de ne rien oublier pour lui concilier au plus haut degré l'intérêt public qui s'accorde toujours à quiconque paraît victime du pouvoir arbitraire et de l'injustice.

A la mort de George III, la princesse de Galles était incontestablement reine d'Angleterre. Pourquoi donc eurent-ils la petitesse

de s'abaisser à tous les subterfuges possibles pour lui en refuser le titre, jusqu'à ce qu'ils se trouvassent forcés dans leurs derniers retranchemens? Pourquoi la punir d'avance en lui refusant les prières de l'église? Pourquoi laisser arriver la reine d'Angleterre dans un paquebot? Pourquoi ne pas lui assigner une demeure conforme à son rang? Pourquoi l'obliger à se loger chez un particulier? La reine de la Grande-Bretagne, en arrivant à Londres, comme le dit avec raison un journaliste anglais, devait avoir pour habitation la tour ou un palais. Pourquoi lui avoir refusé l'usage d'une vaisselle d'argent que George III lui avait donnée ou prêtée lorsqu'elle était princesse de Galles, dont elle s'était servie jusqu'à son départ d'Angleterre, et qu'on préféra laisser dans un garde-meuble lorsqu'elle la réclama à son retour, plutôt que de permettre qu'elle s'en servît? Qu'en est-il résulté? Qu'on a ouvert une souscription pour lui en présenter une. On savait que le gouvernement ne lui avait fait notifier officiellement ni la mort de sa propre fille, ni celle du feu roi, et qu'il avait fermé les yeux

sur les insultes (que d'autres disent qu'il avait provoquées) qui lui avaient été faites par divers gouvernemens du continent; notamment à Rome, où, comme princesse de Galles, elle avait une garde d'honneur qui lui fut retirée du moment qu'elle fut reine d'Angleterre. On savait encore qu'une commission avait été envoyée à Milan pour faire une enquête sur sa conduite, et que les ministres avaient en mains depuis long-temps son rapport et les pièces à l'appui. Pourquoi donc, disait-on, s'ils étaient convaincus du crime de la reine, lui avaient-ils proposé 50,000 livres de revenu, si elle consentait à rester sur le continent? Etait-ce pour lui fournir les moyens de continuer à déshonorer son nom, son époux, et le trône d'Angleterre? Enfin, on regardait comme une preuve d'innocence le courage qu'elle avait montré en bravant les menaces qui lui avaient été faites à Saint-Omer par lord Hutchinson, et en venant faire face à ses accusateurs.

Tels furent les principaux motifs qui rendirent populaire la cause de la reine; mais elle le devint encore bien davantage, quand on

vit les ministres proposer de soumettre l'accusation qu'ils portaient contre elle à un comité secret. Il faut pourtant convenir qu'ils en donnaient une assez bonne raison. Il est possible, disaient-ils, que le comité pense que l'accusation n'est pas appuyée de preuves suffisantes, qu'on ne doit y donner aucune suite; et, en ce cas, il serait fâcheux d'avoir donné de la publicité à une foule de détails qui devraient être condamnés à l'oubli. Ce raisonnement fit impression sur plusieurs membres de l'opposition qui votèrent en cette occasion avec les ministres, mais il n'en fit aucune sur le peuple qui veut toujours que la justice soit administrée d'une manière publique et solennelle, et la reine elle-même le demandait.

Il est de notoriété publique que dans les deux chambres du parlement d'Angleterre, la nomination des comités dépend entièrement des ministres, parce qu'ils sont sûrs de la majorité. Avec un peu plus de politique, ils se seraient contentés de composer ce comité de leurs partisans. Ce fut bien ce qu'ils firent, car ils n'y admirent que deux mem-

bres de l'opposition, mais quand on vit que sur neuf ministres qui se trouvaient dans la chambre des pairs, quatre faisaient partie du comité, les gens les plus impartiaux jetèrent les hauts cris.

Pendant l'instruction du procès, on demanda souvent quelle était la partie poursuivante contre qui la reine avait à se défendre? Ce n'était pas le roi, non; on le déclara formellement. Ce n'était point les ministres, à Dieu ne plaise! rien n'était plus loin de leur intention. C'était la raison d'état, l'intérêt public. Mais cette raison d'état, cet intérêt public ne sont qu'un être de raison qui a nécessairement besoin d'agens actifs et ostensibles. Or ces agens étaient les ministres. Ils avaient déposé sur le bureau des deux chambres les pièces de l'accusation contre la reine; ils en avaient eu connaissance depuis long-temps, et ils l'avaient jugée coupable, sans quoi rien n'aurait pu les excuser de se permettre une telle démarche. Et ce sont ces mêmes hommes que nous voyons siéger dans un comité secret chargé de remplir les fonctions de jurés d'accusation pour déclarer s'il y a lieu ou

non de mettre la reine en jugement ! Et ce sont ces mêmes hommes qui ensuite vont s'asseoir au nombre de ses juges et remplir en même temps les fonctions de jurés de jugement ! Assurément on pouvait leur adresser les paroles mémorables qu'adressa l'éloquent défenseur de Louis XVI aux membres de la convention nationale qui assassina ce monarque : « VOUS ÊTES SES ACCUSATEURS, VOUS « NE POUVEZ ÊTRE SES JUGES. »

Ne croyez pas que je prenne ici le parti de la reine d'Angleterre. L'instruction n'est pas terminée, et je ne me permets pas de prononcer. Je ne fais que vous rapporter des faits qui prouvent que la conduite des ministres a contribué et dû contribuer à augmenter le nombre de ses partisans. Ils devaient se récuser d'abord par principe d'équité, et ensuite par prudence politique, pour prouver qu'ils n'apportaient dans cette affaire ni animosité, ni esprit de parti. Que risquaient-ils ? ils n'en auraient pas moins conservé toute leur influence sur la chambre. Ils n'avaient donc à craindre que la perte de neuf voix ; mais que dirait l'Angleterre, que penserait l'Europe,

si la reine venait à être condamnée par une majorité qui ne serait formée que par les ministres qui l'ont accusée?

Sans entrer aujourd'hui dans les détails du procès, je dois ici vous citer divers incidens qui redoublèrent l'intérêt qu'inspirait généralement la reine, et qui firent accuser les ministres d'injustice et de partialité. On lui refusa diverses demandes qui paraissaient justes; on alléguait contre elle les usages des cours de justice quand ils lui étaient contraires, et l'on refusait d'y avoir égard quand ils lui étaient favorables; on fit paraître en témoignage des domestiques chassés de son service pour vol et pour inconduite; quelques-uns de ces témoins se contredirent; d'autres furent surpris en mensonge; on fermait la bouche à ses conseils quand ils voulaient prouver qu'on avait voulu corrompre, qu'on avait corrompu des témoins. Un criminel qui serait poursuivi de cette manière, aurait, je crois, pour lui la faveur publique, aussi-bien que s'il était l'innocence même.

De tout ce qui précède, vous conclurez, sans doute, comme moi, que, si les minis-

tres qu'on représente comme ennemis per-sonnels de la reine, avaient voulu rendre sa cause nationale, l'entourer d'une prévention favorable, lui assurer l'intérêt général, ils n'auraient pu choisir une marche qui les conduisît plus directement à ce but.

Après vous avoir ainsi développé les causes qui donnèrent tant de popularité à la reine, il me reste maintenant à vous tracer le tableau très-abrégé des effets par lesquels elle se manifesta.

D'abord il partit de tous les comtés, de toutes les villes, de tous les bourgs d'Angleterre, des adresses à la reine, pour la féliciter sur son arrivée en Angleterre, pour l'assurer de l'intérêt que le peuple prenait à ses souffrances, de la conviction qu'il avait de son innocence, de l'horreur avec laquelle il voyait les poursuites dirigées contre elle, etc. Les réponses de la reine à ces adresses furent d'abord très-mesurées; mais quand une fois le bill contre elle eut été présenté à la chambre, elle s'exprima avec moins de retenue, se plaignit de ses persécuteurs, et annonça hautement qu'elle comptait en cette occasion

sur le soutien du peuple, « qui ne souffrirait jamais, » répondit-elle le 6 juillet à la députation de Westminster, « qu'une reine, injustement persécutée, en appelât en vain à sa justice et à son humanité. » Dès le 7 août, elle avait adressé au roi une lettre qui fut rendue publique par la voie des journaux, et où, après lui avoir reproché avec la plus grande véhémence les persécutions dont elle n'avait cessé d'être l'objet depuis l'instant qu'elle l'avait épousé, elle lui disait que « le poignard et le poison étaient des moyens plus honorables que des témoins parjures et des tribunaux partiaux. » Cette lettre n'obtint pas de réponse.

La première cargaison de témoins contre la reine arriva à Douvres le 7 juillet. Ils étaient au nombre de douze, et ils ne dûrent pas se louer de l'hospitalité de la nation anglaise, car dès qu'on apprit le motif de leur voyage, ils furent assaillis de boue et de pierres; les magistrats furent obligés d'intervenir, et on les fit partir secrètement pour Londres dans trois chaises de poste, par une route détournée. Le ministère, ne jugeant

pas l'air de la capitale convenable à leur santé, les fit partir pour la Hollande dès le surlendemain ; ils y furent casernés dans les environs de La Haye, et le secrétaire de l'ambassade d'Angleterre veilla à ce qu'il ne leur manquât rien. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'on ne fit pas débarquer à Douvres les autres témoins ; on les envoya directement en Hollande, et on ne les fit venir à Londres que lorsque leurs services devinrent nécessaires.

Ce fut encore à Douvres que débarquèrent, le 30 septembre, vingt-un témoins venant d'Italie pour déposer en faveur de la reine. Leur arrivée occasionna aussi un attroupement considérable, mais c'était pour les fêter. On les reçut au son des instrumens, et une foule immense les accompagna jusque hors de la ville.

Cependant il fallait loger quelque part les témoins qui devaient paraître contre la reine. Un grand bâtiment, nommé *Cotton Garden*, était occupé par des employés de la chambre des pairs. On pouvait y arriver par la Tamise, et de cet édifice on pouvait se rendre par une galerie couverte dans la salle des séances des

pairs. On signifia ordre de déguerpir à ceux qui occupaient ce local, et l'on y installa les témoins. Un corps-de-garde y fut établi, et toutes les issues en furent gardées avec soin. On appela cet endroit « la prison des témoins, » parce qu'ils y étaient véritablement détenus, et que personne ne pouvait y entrer sans ordre. Cependant ils communiquaient librement ensemble, ce qui attira même quelques plaintes dans la chambre des pairs. On prétendit que ceux qui avaient fait leur déposition auraient dû être séparés de ceux qui n'avaient pas encore été entendus; mais je crois que ce fut lord Liverpool qui répondit qu'on ne pouvait mieux faire. Il est vrai que le capitaine de la polacre prétendit que jamais leurs conversations ne roulaient sur cette affaire. « Je voudrais bien être admis dans leur société, » dit à ce sujet lord Holland : « elle me semblerait beaucoup plus agréable que toutes celles où je me trouve depuis un certain temps. »

La reine, en arrivant à Londres, avait accepté l'offre que l'alderman Wood lui avait faite de sa maison, et le propriétaire s'était

logé dans une auberge avec sa famille. Sa majesté, ne voulant pas l'obliger long-temps à ce déplacement, loua, au bout de quelques jours, une petite maison dans Portman-Street, et finit par prendre une maison de campagne, connue sous le nom de *Brandenburgh-House*, à Hammersmith, village à environ une lieue et demie de Londres. Comme elle avait annoncé l'intention d'assister à toutes les séances de son procès, elle voulut avoir un pied à terre à Londres, et elle accepta l'offre que lui fit lady Francis de sa maison dans St.-James-Square, maison limitrophe à celle de lord Castlereagh. Ce voisinage ne convenait pas au noble vicomte : il envoya sa famille à la campagne, et se logea lui-même au bureau des affaires étrangères.

La reine n'assista pourtant pas régulièrement aux séances de la chambre ; elle y alla seulement par intervalles, et lorsqu'elle y entrait, cette femme, à qui les ministres avant son procès s'étaient fait tirer l'oreille pour accorder le nom de reine, voyait, en arrivant comme accusée, tous les pairs se lever et se découvrir pour la recevoir ; tous les pos-

tes militaires lui présentaient les armes, et le peuple, amassé partout sur son passage, faisait retentir l'air d'acclamations.

Il ne recevait pas de la même manière tous les pairs qui se rendaient à la chambre ou qui en sortaient. Ceux que l'on connaissait comme prononcés contre la reine, étaient poursuivis par des injures et des imprécations. Le duc de Wellington fut un des plus favorisés à cet égard, et l'acharnement contre lui fut si marqué, que le commandant général des troupes du royaume (le duc d'York) ordonna un piquet de gardes du corps pour le protéger de toute insulte. « Pauvre Wellington, » s'écrie *le Times* à cette occasion, « en es-tu donc venu là ? » L'animosité contre lui était portée au point que deux de ses domestiques furent insultés et battus dans Piccadily, uniquement parce qu'on reconnut sa livrée.

L'enthousiasme avec lequel le peuple avait épousé le parti de la reine, bien loin de se ralentir, semblait prendre un nouvel essor à mesure que le procès avançait. Les ministres l'avait jugée coupable sans l'entendre, puisqu'ils l'avaient punie d'avance en la pri-

vant des prières de l'église ; le peuple la jugeait innocente sans attendre ni son jugement, ni même sa réponse aux accusations. Les adresses de félicitation pleuvaient de toutes parts, et avec une telle abondance qu'elle fut obligée de fixer un jour par semaine pour les recevoir. Ces jours-là, la route de Londres à Hammersmith offrait depuis dix heures du matin jusqu'à la nuit un spectacle dont on ne peut se faire une idée. La route étant entièrement bordée de maisons, sauf un intervalle d'une centaine de pas, toutes les fenêtres étaient garnies de spectateurs qui joignaient leurs cris de « vive la reine! » à ceux de la multitude; la route était remplie de voitures de toute espèce, de cavaliers, de piétons que la curiosité attirait, et les députations se succédaient presque sans interruption. Toutes les paroisses de Londres et des environs, toutes les corporations, tous les corps de métiers de la capitale y vinrent tour à tour. Tantôt c'était une file d'une cinquantaine d'équipages attelés de quatre chevaux et remplis de femmes richement parées, car il y eut aussi des adresses votées

par les femmes, et celle des dames mariées de Londres comptait plus de dix-sept mille signatures; tantôt c'était une longue procession d'artisans, marchant à pied, en bon ordre, au son de la musique, portant les attributs, ou quelques chefs-d'œuvre de leur profession, et ayant de distance en distance dans leurs rangs des bannières chargées de devises honorifiques pour la reine, et quelquefois insultantes pour ceux qui la poursuivaient.

Tel est le spectacle gratis offert une fois par semaine aux habitans de Londres, et chaque fois vingt à trente adresses sont présentées de cette manière. Quant à celles qui viennent de l'Ecosse et des comtés d'Angleterre un peu éloignés, on les envoie ordinairement à quelque membre du parlement connu pour être partisan de la reine.

Vous serez peut-être surpris d'apprendre qu'au milieu de ce concours d'adresses, il n'en soit pas arrivé une seule d'Irlande. Voici comme on explique ce phénomène politique, car cette île ne passe pas pour être très-amie du gouvernement actuel. La majeure partie

de la population de l'Irlande est catholique. Depuis long-temps elle sollicite la révocation des lois qui tracent une ligne de démarcation odieuse entre les catholiques et les protestans, sans avoir jamais pu l'obtenir. On prétend que le ministère a promis aux chefs de ce parti de leur accorder leur demande s'ils embrassaient sa cause dans cette circonstance. Ce qui donne à ce bruit une apparence de vérité, c'est que lord Donoughmore, un des plus fermes champions de l'émancipation des catholiques, et membre du parti de l'opposition, a soutenu de tout son pouvoir le bill contre la reine. Il est cependant juste de dire que les catholiques de Londres ont aussi voté une adresse de félicitation à sa majesté.

Dans tous les spectacles, on saisit la moindre allusion qui se présente. Des applaudissemens long-temps prolongés ne manquent jamais de suivre ces vers de Cymbeline :

« Que le poids de ce crime est pesant sur mon âme !
J'ai pu calomnier lâchement une femme !
Et quelle femme encor ? La reine du pays ! »

Et ceux-ci d'Othello :

« Je veux être pendu, si quelque misérable,
Quelque intrigant coquin, bien vil, bien méprisable,
N'a pas imaginé tout ce tissu d'horreurs
Pour gagner des emplois, du crédit, des honneurs. »

Je n'ai pas besoin de vous dire que les caricatures sur cette affaire pleuvent de toutes parts. Vous savez que l'Angleterre en est la patrie. La plupart sont si indécentes que je n'oserais vous les citer. En voici une des plus innocentes. Dans un plateau d'une balance est une femme mise simplement, les yeux modestement baissés, les bras croisés sur la poitrine, et ce plateau touche la terre. Sur l'autre, qui est élevé aussi haut qu'il est possible, on voit assis sur un gros sac vert bien enflé, un homme revêtu de toutes les marques de la royauté, tandis que huit ou dix personnes s'accrochant aux cordes et aux bords du plateau cherchent en vain à l'attirer vers la terre.

Chaque jour voit éclore de nouveaux pamphlets, presque tous en faveur de la reine, et dirigés contre le roi et les ministres. Je ne ferai que vous donner le titre de quelques-uns : « Echec et mat par la reine et ses pions,

au roi entouré de toutes ses pièces. » — « Le sac vert, mets délicat pour un roi. » — « Néron justifié. » — « Les souffrances de l'innocence. » — « Volée contre les pairs. » — « Basse cour royale, où le vieux coq noir. » Vous retrouverez presque l'esprit français dans l'annonce de tableaux à vendre ci-après.

« 1°. Un portrait en pied de Henri VIII, n'ayant de mérite que sa singularité, en ce que ce monarque y est peint plus corpulent et avec un air plus faible que dans aucun de ses portraits. Le temps l'a considérablement endommagé, et il a été retouché d'une manière absurde. Le vernis en est usé.

« 2°. Un beau portrait de la reine Catherine son épouse. Ces deux portraits ne font pas pendant comme on pourrait le croire. Ils diffèrent beaucoup de valeur, le premier n'ayant aucun mérite intrinsèque, et l'autre se faisant universellement admirer par une expression de bonté, de courage et de fermeté.

« 3°. Gibier mort. Le gros rat qui commence à y faire des déprédations est peint au naturel. Le coloris est beaucoup trop sombre. — Le procureur général.

« 4°. Le jeune homme fortuné. On n'a pas encore placé ce tableau de manière à lui rendre justice, mais on espère bientôt le voir convenablement suspendu. — Le colonel Brown, membre de la commission de Milan.

« 5°. Un jeune mendiant, balayant à la porte d'une maison. — Le vice-chancelier.

« 6°. Daniel plaidant pour Susanne. — M. Brougham.

« 7°. Un vieux pandoure, lisant un traité de morale entre deux coquines. — Le duc de Wellington.

« 8°. Ugolino mourant de faim avec ses enfans. — John Bull.

« 9°. Un renégat écossais, en superbe costume oriental brodé en or. Le turban est trop riche. — Le comte de Lauderdale. »

Je ne vous en citerai pas davantage, mais, pour vous expliquer le dernier, je vous dirai que le comte de Lauderdale, ci-devant membre très-ardent du parti de l'opposition, s'est montré dans cette affaire plus ministériel que les ministres mêmes. On a prétendu que pour prix de son zèle on lui avait promis le gouvernement de l'Inde, mais cela

paraît faux. Il est plus vraisemblable qu'il s'est détaché de l'opposition par suite des attaques que ce parti a dirigées contre sir Thomas Maitland, son proche parent, gouverneur des îles Ioniennes, pour avoir livré Parga entre les mains des Turcs.

M. Canning a joué un rôle assez singulier dans ce procès, et pour me servir d'une phrase triviale, on ne saurait dire s'il est chair ou poisson. Il défendit vigoureusement la conduite des ministres, dans la chambre des communes, lorsque lord Castlereagh y apporta son sac vert, et en même temps il fit le plus bel éloge de la reine. « Elle était la grâce, la vie et l'honneur de la société; elle avait un caractère franc, ouvert et généreux; il n'avait pour elle qu'estime et affection. » Après ce beau discours, il tira son épingle du jeu en partant pour le continent, où il est encore, et où ses affaires le retiendront sans doute jusqu'à ce que l'événement du procès lui apprenne s'il doit venir prononcer dans le parlement le panégyrique de la reine ou celui des ministres.

## LETTRE XXV.

*Arrestation d'un distributeur de placards incendiaires. — L'auteur est arrêté. — Mise en liberté de celui-ci. — Condamnation du premier. — Détails sur cette affaire mystérieuse.*

Londres, le 1er novembre 1820.

J'ai à vous parler aujourd'hui d'une affaire qui fait grand bruit à Londres depuis environ trois semaines.

Rappelez-vous d'abord que je vous ai dit, dans ma lettre du 20 octobre dernier, qu'il a été ouvert une souscription pour offrir à la reine un service complet d'argenterie. La seule chose que j'aie à y ajouter, c'est qu'il a ensuite été nommé un comité pour recevoir les offrandes individuelles, et diriger toute cette affaire.

Le samedi, 7 octobre, un officier de police amena, devant MM. Minshull et Birnie, magistrats de Bow-Street, un jeune homme de dix-huit ans, accusé d'avoir distribué un pla-

card séditieux et incendiaire qui paraissait partir du comité dont je viens de parler.

Dans ce placard, après avoir invité les citoyens à souscrire, on disait : « Quels droits le roi a-t-il sur la nation que la reine ne possède en commun avec lui? Comme lui, elle descend au troisième degré d'un roi d'Angleterre, et elle est nièce et belle-fille d'un autre roi. Sans prêcher des doctrines tendant à des convulsions civiles, on ne peut nier cette vérité historique que jamais l'Angleterre ne fut plus grande et plus heureuse que sous le règne d'or de la bonne reine Élisabeth, et sous celui glorieux de la reine Anne. On doit se souvenir qu'un acte exprès du parlement prononce une peine contre quiconque élèvera un doute sur le droit qu'a la nation de limiter la succession au trône. Tandis que la femme, avec la grandeur d'âme d'une Sémiramis, propose un système qui doit en peu de temps régénérer ce pays asservi et écraser le tyran tandis qu'il tend la chaîne, le mari joue le rôle d'un dandy (petit maître ridicule.) Néron jouait de la flûte pendant que Rome était la proie des flammes. »

Il s'y trouvait encore des passages non moins violens, mais ce qui précède suffit pour vous en faire juger. Le jeune homme déclara qu'il ne savait pas lire, et qu'un inconnu lui avait donné un shilling pour distribuer ce placard. Cependant les magistrats se disposaient à prononcer une amende de vingt livres sterling contre un individu qui ne possédait pas un sou, ce qui eût été le condamner à un emprisonnement perpétuel, quand on vit arriver un procureur nommé Pearson qui les informa que le comité, instruit que cet infâme placard se distribuait sous son nom, l'avait chargé d'en poursuivre l'auteur; que depuis dix jours il était à sa piste; qu'il avait découvert ses traces, et qu'il espérait pouvoir le faire arrêter dans la journée. En conséquence l'affaire du distributeur fut ajournée.

En effet, le dimanche matin M. Pearson fit arrêter le nommé Williams Franklin, et le laissa entre les mains de l'officier de police qui avait fait l'arrestation, pour qu'il l'amenât le lendemain devant les magistrats de Bow-Street. Mais le lendemain, quand M. Pear-

son se rendit au tribunal, Franklin avait disparu. Il s'était fait conduire la veille chez M. Birnie, magistrat, qui refusa de le faire mettre en liberté, même sous caution, mais ayant été ensuite chez un autre magistrat, nommé sir Robert Baker, celui-ci se montra plus complaisant, et quoiqu'il ne soit pas d'usage de prononcer le dimanche sur le sort d'un détenu, et qu'un magistrat ne se permette pas ordinairement de statuer sur un mandat d'arrêt signé par un de ses confrères, il lui fit rendre la liberté.

M. Pearson jeta les hauts cris. Sir Robert Baker donna d'abord à entendre qu'il ne l'avait fait relâcher que sous caution, ajouta que M. Franklin avait promis de se rendre au tribunal à onze heures, qu'il allait sûrement arriver; mais comme il n'arrivait point, on envoya chercher la personne qui, suivant sir Robert Baker, avait cautionné sa comparution.

C'était un M. Williams qui déclara qu'il ne s'était jamais rendu caution de Franklin, qu'il avait seulement dit que c'était un homme

respectable; et qu'on pouvait compter sur la parole qu'il donnait de se représenter.

Pendant ce temps on apprit que Franklin avait des liaisons fréquentes avec un M. Dennis O'Bryan; que c'était dans la maison de ce dernier qu'on faisait la distribution des placards séditieux à ceux qui étaient chargés de les répandre dans le public, et que ceux qui venaient les chercher s'annonçaient par un signal convenu. On obtint un ordre pour faire une visite chez M. O'Bryan afin d'y chercher Franklin. M. Pearson et un officier de police s'y transportèrent sur-le-champ; ce ne fut pas sans difficulté qu'ils se firent ouvrir la porte; mais Franklin ne s'y trouva point.

M. Pearson se rendit alors au ministère de l'intérieur. Lord Sidmouth n'y était pas. Il parla à un de ses secrétaires, M. Clive, lui rendit compte de l'affaire, demanda qu'on fermât les ports du royaume à Franklin, et qu'on offrit une récompense pour son arrestation; il lui laissa un des placards en question, et un autre de même nature attribué aussi à Franklin. M. Clive l'engagea à repasser à quatre heures et demie, et lui dit alors

que lord Sidmouth ne voyait rien dans ces placards qui motivât l'intervention du département dont il était chargé. . . . . . . . .

Cependant tandis qu'on laissait échapper l'auteur du placard, celui qui l'avait distribué fut condamné à trois mois de travaux forcés, et à cinq livres d'amende. D'une autre part, on apprit que Franklin, depuis deux ans, avait changé de domicile cinq ou six fois; qu'il avait porté successivement les noms de Forber et de Fletcher; qu'on croyait même que ce dernier nom était celui qui lui appartenait véritablement; qu'il avait un fils officier dans les gardes, et qui avait obtenu ce grade par la protection d'un ministre; enfin qu'il était auteur de dix-huit autres placards incendiaires qui avaient paru depuis environ trois ans. . . . . . . . . . . . .

D'après tous ces détails, M. Pearson retourna le 10 octobre à Bow-Street, et se fit délivrer un nouveau mandat d'arrêt contre Franklin, sous ses trois noms, quoique les magistrats n'y parussent pas d'abord très-disposés. Le même jour on prétendit avoir vu Franklin dans le voisinage d'Hampstead;

on fit des recherches dans tous les environs, et elles furent infructueuses.

Les membres du comité, désirant assurer l'arrestation de cet individu, offrirent une récompense de 300 livres sterling à quiconque découvrirait sa retraite, et bientôt le gouvernement, sortant enfin de sa léthargie, en offrit une lui-même. M. Pearson apprit qu'un nommé Harrison dont le signalement répondait à celui de Franklin, s'était embarqué à Douvres pour la France; il le suivit à la piste, reçut du ministère des affaires étrangères des recommandations pour la police de France, et après plusieurs jours de poursuite, il ne réussit qu'à s'assurer que Franklin et Harrison étaient deux personnes différentes.

Pendant son absence un autre procureur, nommé Harmer, rendit une plainte contre M. O'Bryan et présenta un afficheur qui déclara que O'Bryan l'avait chargé de placarder un écrit incendiaire en 1819. Le magistrat, M. Birnie, refusa d'abord de recevoir cette plainte, attendu qu'elle n'était fondée que sur le témoignage d'un complice. Cependant

il finit par mander M. O'Bryan devant lui pour le 17 octobre à huit heures du soir. O'Bryan arriva à l'heure dite. M. Harmer n'y était pas encore. Le magistrat dit à M. O'Bryan qu'il n'avait pas besoin d'attendre, lui envoya chercher un fiacre, et se sépara de lui en lui prenant la main et en l'appelant « son bon ami. » Quelques instans après M. Harmer arriva tout essoufflé ; il avait été arrêté par une affaire, mais il était trop tard pour rappeler M. O'Bryan.

M. Pearson apprit, je ne puis vous dire comment, que sir Robert Baker avait reçu des lettres de Franklin depuis la disparition de celui-ci. Il alla le trouver, et le magistrat convint du fait, en ajoutant qu'il avait déposé ces lettres au ministère de l'intérieur. M. Pearson s'y transporta. On lui montra ces lettres, mais on ne lui permit pas de les lire, on lui en fit seulement voir la signature.

En 1819, plusieurs placards incendiaires affichés dans la cité avaient été détachés des murailles et apportés au lord maire de Londres, M. Atkins, fortement attaché au parti

ministériel. Chacune de ces pièces avait été paraphée *ne varietur*, et elles avaient dû être déposées aux archives. M. Pearson s'adressa au lord maire actuel, M. Thorpe, pour en avoir communication, attendu, disait-il, qu'il avait la preuve que Franklin en était l'auteur. Le maire donna ordre qu'on produisît ces placards; ils ne se trouvèrent plus; M. Atkins s'en était emparé. M. Pearson pria le lord maire de prendre des mesures pour l'obliger à les réintégrer aux archives de la mairie; mais l'affaire en est là, et je ne puis encore vous dire ce qui en résultera.

Cependant deux décrets d'accusation viennent d'être rendus par deux grands jurys différens, à la requête de M. Pearson, l'un contre Williams Fletcher, ou Franklin, ou Forbes pour crime de haute trahison; l'autre contre le même individu, et Dennis O'Bryan pour avoir conspiré par le moyen de placards incendiaires; 1°. à exciter la sédition contre la personne et le gouvernement du feu roi et du roi actuel; 2°. à rendre suspects de ce crime des gens qui se sont distingués comme amis de la reine.

Tel est l'état actuel de l'affaire. Je vous rendrai compte de la suite qu'elle aura, si l'on parvient à arrêter ce cerbère, non à trois têtes, mais à trois noms ; car, dans le cas contraire, elle en restera là, les poursuites par contumace étant inconnues à la jurisprudence anglaise. En attendant, cet incident devient une affaire de parti. L'opposition accuse les ministres d'avoir eux-mêmes payé Franklin pour composer des placards incendiaires depuis trois ans, d'abord afin d'avoir un prétexte pour attenter aux libertés du peuple anglais, et en dernier lieu pour en rejeter l'odieux sur le parti de la reine. Une telle imputation ne paraît pas croyable, mais il est certain que la mise en liberté du coupable, par ordre d'un magistrat attaché au parti des ministres ; le refus fait d'abord par lord Sidmouth de promettre pour son arrestation une récompense qu'il promit huit ou dix jours plus tard ; les lettres écrites par Franklin au magistrat qui l'avait fait mettre en liberté ; le refus de les montrer ; la suppression de pièces par un ancien maire ministériel, tout cela jette sur cette affaire un air de mystère que

le temps éclaircira peut-être, et l'étonnement redouble quand on songe que le gouvernement a fait poursuivre et condamner cette année une foule de distributeurs de pamphlets beaucoup moins séditieux que celui dont je vous ai donné un extrait dans cette lettre.

## LETTRE XXVI.

*Procès de la reine. — Bill présenté contre elle. — Refus qu'elle éprouve à diverses demandes. — Acte d'accusation. — Le duc de Sussex se récuse. — Discussion des vingt-sept principaux chefs d'accusation. — Sa défense. — Réplique du procureur général. — Seconde lecture du bill. — Discussion sur la clause de divorce. — La troisième lecture est ordonnée par une majorité de neuf voix contre deux cent sept votans. — Le bill est retiré. — Epigramme.*

Londres, le 12 novembre 1820.

Dans ma lettre du 6 juillet dernier, je vous ai rendu compte de ce qu'on peut appeler les préliminaires du procès de la reine d'Angleterre; le 20 octobre suivant, je vous ai tracé la manière dont l'opinion publique s'est prononcée en sa faveur, et les causes qui en ont déterminé le cours; aujourd'hui que ce

procès est terminé, il me reste à vous en donner un aperçu impartial.

Le lendemain du rapport du comité secret, le comte de Liverpool présenta à la chambre des pairs un bill contre la reine, et il est nécessaire que je vous le donne en entier. Il était ainsi conçu :

« Attendu qu'en 1814, sa majesté Caroline-Amélie-Élisabeth, alors princesse de Galles, maintenant reine de ce royaume, résidant à cette époque à Milan, prit à son service un Barthelemi Bergami ou Pergami, étranger, dans un emploi de domesticité, ayant auparavant servi dans la même qualité; attendu qu'après que cedit Bergami ou Pergami était ainsi entré à son service, des relations très-inconvenantes s'établirent entre eux; que non-seulement elle lui donna un poste distingué dans sa maison, et employa ses parens, les uns dans des grades inférieurs, les autres dans des places de confiance, mais qu'elle lui accorda des marques extraordinaires de distinction, ayant obtenu pour lui les décorations de divers ordres étrangers, et ayant même institué un ordre

pour lui, de sa propre volonté, sans aucune autorité compétente; et attendu aussi qu'oubliant son rang, sa dignité et ses devoirs, envers votre majesté, sans aucun égard pour son honneur et sa réputation, elle s'est conduite, à l'égard dudit Bergami ou Pergami, tant en public qu'en particulier, dans les différens pays où elle a voyagé, avec une familiarité et une liberté indécente et choquante, et a entretenu avec lui un commerce scandaleux, honteux et adultère, ce qui a été un sujet de honte et de déshonneur pour son altesse royale aussi-bien que pour ce royaume; et ladite conduite scandaleuse et adultère ayant rendu ladite Caroline-Amélie-Elizabeth indigne du rang de reine de ce royaume, en conséquence, nous, sujets fidèles de votre majesté, les lords spirituels et temporels et communes assemblés en parlement, supplions humblement votre majesté d'ordonner, par et avec le consentement desdits lords spirituels et temporels et communes assemblés en parlement, que ladite Caroline-Amélie-Élisabeth, à compter de la date de la passation du présent acte, sera privée du titre et de la dignité

de reine de ce royaume, et de tous les droits, prérogatives, priviléges et prétentions qui en résultent ; qu'elle sera déclarée à jamais inhabile à en jouir de quelque manière que ce soit, et que le mariage de ladite Caroline-Amélie-Elizabeth avec sa majesté sera déclaré nul et de nul effet. »

On fit la première lecture de ce bill, et le procureur général fut chargé de conduire la poursuite contre la reine. Le lendemain, sa majesté renouvela sa demande d'être entendue par ses conseils, et cette demande lui fut accordée, mais avec force restrictions, ses avocats n'ayant la permission de s'expliquer que sur les points de forme. MM. Brougham et Denman demandèrent qu'on remît à la reine la liste des témoins qui devaient paraître contre elle, qu'on spécifiât d'une manière précise les chefs d'accusation quant aux lieux et aux dates, deux points indispensables pour qu'elle pût préparer sa justification; enfin qu'on procédât sans délai à l'instruction de cette affaire, parce qu'il importait à son honneur de se disculper le plus promptement possible. Aucune de ses demandes ne lui fut

accordée. La loi, dit le lord chancelier, n'accordait à l'accusé une liste des témoins que dans le cas de haute trahison, et il parut même blâmer cette disposition de la loi. Lord Liverpool trouva que l'accusation était suffisamment spécifiée ; enfin un délai était nécessaire, pour que la chambre fût suffisamment garnie de pairs, et que les juges pussent s'y trouver. Bref, l'instruction fut ajournée au 17 août suivant.

Le 17 août, environ deux cent quarante pairs étaient assemblés. Le duc de Sussex s'excusa de siéger comme juge dans un procès qui intéressait son frère et sa belle-sœur ; les ducs d'York et de Clarence, qui étaient dans le même cas, ne suivirent pas son exemple. Cette séance et la suivante furent employées à entendre les conseils de la reine contre le principe du bill, et leurs discours furent suivis d'une motion de lord King tendant à déclarer que l'intérêt de l'état n'exigeait pas qu'il fût adopté ; motion qui fut rejetée le 20 août à la majorité de cent quatre-vingt-une voix contre soixante-cinq, et le même jour le procureur général commença ce que

nous appellerions en France l'acte d'accusation contre la reine, qu'il termina le lendemain.

L'audition des témoins contre la reine commença le 22 août, et dura sans discontinuation jusqu'au 6 septembre. Alors le procureur général demanda que la chambre s'ajournât jusqu'à l'arrivée de nouveaux témoins qu'il attendait d'Italie. Cette demande, sans exemple, fit jeter les hauts cris. Le procureur général s'en désista le lendemain; le solliciteur général fit le résumé de l'accusation et des preuves, et le 10 du même mois, la chambre s'ajourna jusqu'au 3 octobre pour laisser à la reine le temps de préparer sa défense et de faire venir ses témoins à décharge.

Les séances des 3, 4 et 5 octobre furent employées par les plaidoyers de MM. Brougham et Williams en faveur de la reine, et l'on procéda ensuite à l'audition des témoins à décharge jusqu'au 23 du même mois. Dans la séance de ce jour le procureur général fit encore la demande d'un délai pour pouvoir mander de Milan un colonel Brown, dont

j'aurai à vous parler ci-après; mais après un débat très-animé, la chambre décida qu'elle n'interromprait pas l'instruction de l'affaire. En conséquence, M. Denman et le docteur Lushington firent le résumé des dépositions en faveur de la reine; le procureur et le solliciteur général firent leur réplique, et ces quatre discours, dont chacun employa plus d'une séance, ayant terminé l'instruction, les conseils des deux parties se retirèrent et la discussion s'engagea sur le fond dans la chambre.

Vous avez là le matériel de l'affaire, mais vous n'êtes pas homme à vous en contenter : il vous faut des détails un peu plus circonstanciés sur les accusations, sur les preuves dont elles ont été appuyées, et sur la manière dont on y a répondu. La marche naturelle serait de vous analyser l'acte d'accusation, les dépositions des témoins pour et contre, les plaidoyers pour la reine, les répliques, enfin les divers incidens qui s'élevèrent pendant le cours de la procédure; tout cela serait long, fastidieux, et donnerait lieu à beaucoup de redites. Je vais donc vous pré-

senter tour à tour chaque chef d'accusation, les preuves dont il a été appuyé, et la réponse qui y a été faite.

1. L'accusation générale contre la reine était d'avoir entretenu, *pendant six ans*, un commerce adultère avec Bergami. Or il est bon de faire observer ici que tout les faits allégués contre elle se rattachent aux *trois premières années* qui suivirent son départ d'Angleterre, et qu'on n'essaya pas même d'en rapporter une seule preuve pour les trois années suivantes.

2. On représenta comme une forte présomption d'adultère les faits suivans : que la reine ayant attaché à son service, à la fin d'octobre 1814, à Milan, le nommé Bergami, en qualité de domestique, de courrier, (fonction qu'il avait déjà remplie près du général Pino), l'avait successivement et rapidement élevé jusqu'à en faire son chambellan, l'avait admis à sa table, s'était chargée de sa fille, âgée de trois à quatre ans, avait reçu à son service une douzaine d'individus de sa famille, en diverses qualités, avait pris pour dame d'honneur sa sœur, la comtesse Oldi, femme

qu'on représentait comme sans éducation, comme ne parlant qu'un mauvais jargon italien, tandis que la femme de Bergami n'était jamais reçue chez elle; qu'elle avait obtenu pour lui divers ordres de chevalerie, enfin qu'elle en avait créé elle-même un dont elle l'avait nommé grand-maître.

La plupart de ces faits furent admis comme véritables, et les défenseurs de la reine se bornèrent à les expliquer. Jamais on n'avait contesté aux rois et aux princes le droit d'élever le mérite obscur, et ils en citèrent un grand nombre d'exemples. Ils auraient pu y ajouter celui du vice-chancelier actuel d'Angleterre, dont les journaux donnèrent l'histoire à cette époque, qui dans sa jeunesse avait rempli des fonctions serviles chez sir Robert Taylor, dont ils prétendirent qu'il avait balayé le devant de la porte, seul fait qui fut nié par les amis du vice-chancelier. Des témoins dirent que Bergami n'était pas d'une naissance ignoble, qu'il s'était appauvri pour payer les dettes de son père; qu'il mangeait à la table du général Pino, en remplissant près de lui les fonctions de cour-

rier; qu'il voyait la meilleure société; qu'il avait reçu du roi de Bavière une tabatière avec son portrait; enfin que sa sœur, la comtesse Oldi, paraissait une femme bien élevée, et parlait bon italien, avec un accent milanais. On fit observer qu'il avait été prouvé que Bergami avait reçu divers ordres de chevalerie, mais non que la reine les avait sollicités pour lui. Quant à l'ordre de Sainte-Caroline qu'elle avait institué à Jérusalem, en commémoration d'un voyage à la Terre-Sainte, qu'aucune autre princesse n'avait fait depuis six siècles, elle l'avait également conféré à tous ceux qui l'y avaient accompagnée. Les ducs d'Orléans et de Bourbon en avaient fait autant avant elle. Si quelqu'un pouvait lui en faire un crime, c'était le grand seigneur, dans les états duquel elle avait établi cet ordre. Enfin Bergami, comme son chambellan, étant chargé des détails de la maison de la princesse, il était assez naturel qu'il donnât la préférence à ses parens. Les conseils de la reine répondirent plus faiblement au fait que la femme de Bergami n'était pas admise chez elle, et que se trouvant une fois

chez la princesse, pendant son absence, elle s'était sauvée précipitamment en apprenant son retour. On se borna à dire que bien des gens ne se souciaient pas d'avoir à leur service le mari et la femme en même temps. J'avoue que cette réponse ne me satisfait pas pleinement.

3. Quelque temps après l'arrivée de la reine en Italie, les Anglais qui l'y avaient accompagnée quittèrent son service. Suivant le procureur général, cette circonstance avait eu lieu parce que les uns ne voulaient pas être plus long-temps témoins de l'inconduite de cette princesse, et parce qu'elle-même avait cherché à se débarrasser des autres pour être moins gênée dans ses liaisons avec Bergami. On ne rapporta pas une seule preuve à l'appui de cette allégation.

Les conseils de la reine firent paraître au contraire les personnes qui l'avaient suivie d'Angleterre en Italie ; chacune d'elles expliqua les motifs qui l'avaient engagée à quitter son service, et déclara qu'elle n'avait jamais vu la moindre apparence d'une liaison illégitime, pas même d'une familiarité inconve-

pante entre la reine et Bergami. Cependant lady Charlotte Lindsay, alors sa dame d'honneur, convint que les bruits désagréables qu'on faisait courir sur la reine avaient contribué à son départ, quoiqu'elle ne les crût point. Les deux partis s'emparèrent de cette déclaration. « Vous voyez, » dit le procureur général, « que l'inconduite de la princesse était dès lors notoire. » — « Vous voyez, » dirent ses défenseurs, « que dès lors il existait une conspiration contre son honneur, et que ne pouvant l'attaquer par des faits, on faisait courir des bruits calomnieux. »

4. Suivant le procureur général, la reine, après s'être abandonnée à sa passion pour Bergami, n'avait plus reçu la visite d'aucune personne de considération, et avait surtout évité avec soin la société des Anglais, ce qu'il prouva par le témoignage d'un domestique italien nommé Majocchi, et d'une femme de chambre suisse nommée Louise Demont, tous deux renvoyés par la reine il y a trois ans.

On fit paraître pour la reine le colonel Buller Saint-Léger, le comte de Guilford,

lord Glenbervie, lady Charlotte Lindsay, M. Keppel Craven, sir William Gell, ces deux derniers étant alors chambellans de la reine, et en ayant repris les fonctions depuis son retour en Angleterre; le docteur Holland, M. Mills, MM. Flynn et Hownam, lieutenans de la marine anglaise, et tous déclarèrent qu'à Naples, à Milan, à Rome, à Gênes, etc., la princesse recevait chez elle la meilleure société.

Est-il possible, me direz-vous, qu'on ait bâti sur de tels faits l'édifice d'une poursuite criminelle contre une reine? Un moment de patience, s'il vous plaît, vous aurez tout à l'heure des chefs d'accusation aussi graves que vous pouvez en désirer.

5. Pour amener à la preuve de l'adultère, le procureur général annonça que partout la chambre à coucher de la reine et celle de Bergami étaient placées à peu de distance l'une de l'autre, et de manière à avoir une communication facile. Le témoignage des deux domestiques, ci-devant nommés, confirma cette allégation.

On répondit qu'il s'en fallait de beaucoup

qu'il eût été prouvé que cet arrangement de chambres eût eu lieu dans tous les endroits où la reine avait été; mais que, dans tous les cas, cette princesse sachant qu'elle avait des ennemis acharnés, qu'on avait attaqué sa maison, que le baron Ompteda avait corrompu ses domestiques, et forcé ses serrures, il était naturel qu'elle désirât avoir toujours à sa portée quelqu'un sur la fidélité de qui elle pût compter.

Peut-être me direz-vous : mais pourquoi a-t-elle choisi Bergami? Je vous répondrai par une autre question. Si elle avait fait choix d'un autre individu, n'aurait-on pas pu lui imputer le même crime avec cet autre?

6. La princesse de Galles arriva à Naples le 8 novembre 1814. Suivant le procureur général, William Austin, alors âgé de six à sept ans, couchait toujours dans sa chambre. Le 9 elle donna ordre qu'on fît son lit dans une chambre séparée. La nuit du 8 au 9, Bergami avait couché dans un corps-de-logis destiné aux domestiques; le 9, elle donna ordre qu'on lui donnât une chambre qui communiquait à la sienne par le moyen d'un cor-

ridor. Le 9 soir, elle alla à l'Opéra et en revint de très-bonne heure; elle avait l'air fort agitée; elle congédia sa femme de chambre, et le lendemain, il fut évident qu'elle n'avait pas couché dans son lit. Louise Demont confirma tous ces détails par sa déposition. Elle y ajouta même, à son troisième interrogatoire, que le lendemain matin elle avait trouvé sur le lit, qui paraissait avoir été occupé par deux personnes, des marques matérielles et positives prouvant que l'adultère avait été consommé.

J'espère que vous ne traiterez plus cela de bagatelle. Qu'y répondit-on? On prouva d'abord que William Austin avait à cette époque treize à quatorze ans; que M. Keppel Craven, pendant le voyage de la princesse d'Angleterre en Italie, lui avait remontré qu'il était convenable, attendu son âge, de lui donner une chambre séparée, et qu'effectivement il n'avait couché depuis ce temps dans celle de son altesse royale que lorsque la nécessité l'avait exigé. Un nommé Sicard, vieux domestique depuis plus de vingt ans au service de la reine, et alors son major-

dame, déclara que c'était lui qui, de son autorité privée, et sans même en parler à la princesse, avait opéré le changement de chambre de Bergami; il y avait de ce côté du bâtiment une porte communiquant au jardin, et il avait cru nécessaire à la sûreté de son altesse royale de placer un homme sûr dans cette chambre. M. Keppel Craven et sir William Gell avaient accompagné la princesse à l'Opéra, il avait fini fort tard, et elle était restée jusqu'à la fin. Sir William Gell l'avait reconduite jusqu'à sa chambre, et il était alors près d'une heure du matin. Louise Demont étant ainsi contredite dans tous ces détails, devait-on ajouter foi au reste de sa déposition, qui n'était appuyée que de son seul témoignage?

7. Louise Demont déclara encore que dans un bal masqué, donné par la princesse au roi de Naples, elle avait paru d'abord en paysanne, et ensuite en génie de l'histoire; que le costume qu'elle portait sous ce second déguisement était de la dernière indécence, et que pour changer de costume, elle avait employé Bergami au lieu de femme de chambre.

M. Keppel Craven, et sir William Gell, qui avaient assisté à ce bal, déclarèrent qu'il n'y avait rien d'indécent dans aucun des costumes que la reine y avait portés. Elle avait employé si peu de temps à changer de costume, qu'il paraissait probable qu'elle n'avait fait que mettre le second par-dessus le premier. La chambre où elle avait fait ce changement était ouverte et fermée à chaque instant par tous ceux qui passaient. Enfin Bergami était occupé à offrir des rafraîchissemens dans la salle du bal.

8. Louise Demont avait vu la princesse et Bergami se promener un matin sur la terrasse du jardin, bras dessus, bras dessous.

M. Keppel Craven et sir William Gell avaient aussi vu cette promenade, mais Bergami était à quelques pas derrière son altesse royale. Toutes les maisons voisines avaient vue sur cette terrasse.

9. Bergami ayant reçu un coup de pied de cheval qui l'obligea à garder le lit, Majocchi, dont je vous ai déjà parlé, coucha dans un petit cabinet qui communiquait avec sa chambre. Une nuit il vit entrer la reine dans

ce cabinet où il y avait du feu, une lampe allumée, et où il couchait sur un lit sans rideaux. Elle s'arrêta devant lui pour voir s'il dormait, et comme il feignit de dormir, elle entra dans la chambre de Bergami, y resta une demi-heure, et en sortit de la même manière.

Il était impossible de trouver des témoins pour démentir une pareille allégation. Cependant on prouva, et Majocchi lui-même, après bien des tergiversations, fut obligé de convenir, qu'il existait un autre moyen de communication entre la chambre de la reine et celle de Bergami, un passage libre, où elle n'aurait eu à craindre de rencontrer personne. Or, qui pourra croire qu'une femme, allant trouver son amant pendant la nuit, passe de préférence par une chambre dans laquelle un tiers est couché? A-t-elle commis cette faute par ignorance, par oubli, par imprudence? Mais en ce cas, après avoir eu le bonheur de passer une première fois, sans être découverte, à coup sûr elle serait retournée chez elle par le chemin qui ne l'exposait pas au même risque.

10. Le procureur général avait avancé que la reine avait été à un bal masqué au théâtre de Saint-Charles, si indécemment vêtue, que le public en avait témoigné son indignation, et qu'elle avait été obligée de se retirer.

Cette allégation fut mal soutenue par Louise Demont qui avait accompagné la princesse à ce bal, car elle se borna à dire « qu'elle avait un vilain masque, et qu'étant entourée de masques désagréables, elle en était sortie de bonne heure. »

11. Nous partons enfin de Naples, nous arrivons à Venise, là, s'il faut en croire Giuseppe Bianchi, portier de l'hôtel de la Grande-Bretagne en cette ville, un jour, après le dîner, la reine ôta de son cou une chaîne d'or qu'elle venait d'acheter d'un marchand juif, nommé Fana, la passa au cou de Bergami, qui l'ôta à son tour, la rejeta sur celui de la princesse, et ce petit jeu continua quelque temps.

On n'allégua contre ce fait que le peu de foi que méritait le témoin qui en déposait. Mais le procès n'était pas encore fini qu'on

publia un certificat délivré par le marchand juif Fana, constatant qu'il n'avait jamais vendu de chaîne d'or à la princesse de Galles.

12. Le procureur général avait annoncé qu'il donnerait des preuves décisives d'adultère à Lugano, mais les témoins qu'il attendait de cette ville n'arrivèrent point, ainsi l'on ne doit avoir aucun égard à ce chef d'accusation.

13. La princesse, dit le procureur général, s'embarqua en novembre 1815 pour faire un voyage en Sicile. On la vit à bord se promener sur le tillac avec Bergami en se tenant par le bras, et se donner toutes les marques du plus chaud attachement.

Les conseils de la reine n'eurent pas besoin de la défendre sur ce chef, car le capitaine Briggs, commandant le *Leviathan*, appelé en témoignage contre elle, déclara qu'il n'avait jamais vu, ni n'avait jamais eu occasion de soupçonner la moindre familiarité inconvenable entre elle et Bergami.

14. Louise Demont déclara qu'à Catane, elle avait vu un matin la princesse sortir de la chambre de Bergami, tenant sous le bras

l'oreiller sur lequel elle couchait ordinairement.

On ne répondit à cette allégation que par le *mentiris impudentissimè*; en général toutes les dépositions de Louise Demont étaient faites de manière qu'il était presque impossible d'y donner une contradiction directe. Cependant elle dit d'abord que sa sœur était avec elle en cette occasion, mais craignant peut-être un démenti, elle ajouta peu après qu'elle n'en était pas sûre. Si donc on lui eût opposé le témoignage de sa sœur, qui était alors et qui est encore au service de la reine, sa déposition personnelle n'en subsistait pas moins dans toute sa force.

16. Nous allons maintenant monter à bord d'une polacre que la princesse de Galles loua en avril 1816 pour aller à Tunis, en Grèce et à Jérusalem. On appela en témoignage contre elle Gaetano Paturzo, lieutenant de la polacre et ensuite Vincenzio Gargiulo, capitaine. Louise Demont et Majocchi étaient du voyage, et nous allons les voir figurer tous quatre.

Paturzo déclara qu'il avait vu Bergami assis

tantôt sur un canon, tantôt sur un banc, tenant la princesse sur ses genoux, un bras passé derrière son dos. Dans ces occasions le capitaine le renvoyait, et lui donnait ordre d'aller tantôt d'un côté tantôt d'un autre.

Gargiulo avait vu aussi Bergami assis sur un canon, ayant la princesse sur ses genoux. Mais quand on lui demanda si en ces occasions il avait donné ordre à quelque personne de son équipage de se retirer, il répondit négativement. Cependant interrogé s'il n'avait pas donné cet ordre à son lieutenant, la mémoire lui revint, et il se souvint d'avoir une fois ordonné à Paturzo de se retirer, un jour que la princesse et Bergami étaient assis sur le lit sous la tente (dont je vous parlerai tout à l'heure); ces deux dépositions ne sont pas d'accord ensemble.

16. La reine avait pris un bain dans la polacre. Majocchi déclara que Bergami avait été présent à cette opération; que ce bain avait été pris dans la cabane, et que Bergami qui s'y trouvait avait paru à la porte pour lui demander un seau d'eau; il ne se souvenait pas si c'était pour le refroidir ou le réchauf-

ser. Malheureusement il fallait une baignoire pour prendre un bain, cette baignoire était un tonneau, et il fut prouvé que ce tonneau était de taille à ne pouvoir entrer dans la cabane.

17. J'arrive à la scène la plus importante de l'affaire, parce que c'est la seule qui n'ait point été contredite. Pendant la traversée, en revenant de la Terre-Sainte en Italie, la chaleur étant très-forte, et des animaux qui étaient à fond de cale répandant entre les ponts une odeur insupportable, on dressa une grande tente sur le tillac, et la reine y ayant fait placer un lit et un sofa y passait le jour et la nuit. On ne prouva pas positivement que Bergami y couchait, mais on le conclut de ce que personne ne pouvait dire où il passait les nuits; le lieutenant Hownam, témoin pour la reine, dit même avec franchise qu'il croyait qu'il y couchait, mais que la princesse, entourée d'un équipage composé de vingt-deux hommes, Grecs, Siciliens et Italiens, exposée à tous les dangers qui peuvent arriver en mer, avait besoin de quelqu'un pour veiller à sa sûreté en cas

de nécessité. Mais pourquoi ne choisissait-elle pas pour son garde-du-corps le lieutenant Hownam ou le lieutenant Flynn qui l'accompagnaient tous deux, et qui, comme marins, étaient plus en état de lui donner les secours qui pouvaient lui devenir nécessaires? Précisément parce qu'ils étaient marins; qu'en cas de gros temps, ils devaient surveiller la manœuvre du bâtiment, et qu'il fallait à la princesse quelqu'un qui pût n'être occupé que d'elle. On prouva ensuite que la reine et Bergami couchaient sous la tente à la turque, c'est-à-dire, sans se déshabiller et sans draps; que l'écoutille placée sous la tente et communiquant à l'entrepont, restait ouverte jour et nuit; que le pilote était placé à trois pas de la tente, et qu'on ne pouvait ni y parler ni y faire le moindre bruit qu'il ne l'entendît, enfin que la tente n'était jamais fermée, puisque la reine interrogeant souvent à toute heure de la nuit l'officier de garde sur le temps ou la marche du navire, celui-ci soulevait la toile pour mieux l'entendre.

J'avoue que cette partie de la défense de

la reine me paraît la plus faible. Elle savait qu'on avait les yeux ouverts sur sa conduite, qu'on n'était pas disposé à la regarder d'un œil d'indulgence, que ne faisait-elle coucher sous la même tente, soit la comtesse Oldi, soit une de ses femmes de chambre? La tente était assez spacieuse pour le permettre. Il est difficile de disconvenir qu'elle n'ait agi en cette circonstance au moins avec imprudence. Aussi fut-ce sur ce point qu'insistèrent particulièrement un grand nombre de pairs qui votèrent contre elle.

18. Nous allons maintenant quitter la polacre, mais nous avons encore bien des chefs d'accusation à parcourir. Dans un voyage que la princesse fit ensuite à Lugano, elle eut occasion d'envoyer à Milan un courrier nommé Sacchi, alors à son service, et depuis congédié. Le procureur-général avança que Sacchi revenant de Milan, pendant la nuit, alla dans la chambre de Bergami pour lui remettre la réponse qu'il apportait, qu'il ne le trouva point, et qu'il le vit ensuite sortir de la chambre de la princesse. Mais Sacchi, produit comme témoin contre la reine, ne

confirma pas la dernière circonstance qui était la seule importante ; car il dit « qu'il avait rencontré Bergami dans une autre chambre où il y avait plusieurs portes qui conduisaient à d'autres appartemens ; qu'il n'avait pu voir d'où il sortait, attendu l'obscurité, et qu'il ne savait pas où couchait la princesse. »

19. De Scharnitz Bergami fut dépêché à Inspruck pour obtenir des passe-ports. La reine avait, cette nuit, fait coucher Louise Demont dans sa chambre. Suivant cette fille, Bergami revint fort avant dans la nuit, entra dans la chambre de son altesse royale qui dit à sa femme de chambre de se retirer et d'emporter son lit, et il y passa le reste de la nuit. Cette fille fit d'abord entendre que la princesse était déshabillée et couchée, mais elle fut obligée de convenir ensuite qu'elle avait une robe garnie de fourrure, ce qui n'est pas un déshabillé de nuit fort ordinaire.

Le capitaine Vassali avait accompagné Bergami dans cette mission. Il déposa qu'il était entré avec Bergami dans la chambre de la reine ; qu'il ne s'y trouvait pas d'apparence

de lit pour la femme de chambre; que la princesse n'était qu'appuyée sur son lit; que Victorine (la fille de Bergami) y était couchée; que la comtesse Oldi y était aussi; qu'il y entra plusieurs fois pendant la nuit, à cause des préparatifs du départ, qu'il y avait toujours trouvé plusieurs personnes, et qu'on partit au point du jour.

20. La princesse de Galles passa quelques jours à Carlsruhe, et logea à l'hôtel de la Poste. Barbara Kress, fille d'auberge, déposa que le lendemain de l'arrivée de la reine, entre sept et huit heures du soir, ayant porté de l'eau dans la chambre de Bergami, elle vit son altesse royale assise sur le lit de celui-ci. Il avait le bras passé autour du cou de la princesse qui se leva en tressaillant, lorsqu'elle vit entrer la servante. Un autre jour, elle trouva dans le lit de Bergami un schall qu'elle vit ensuite la reine porter. Enfin dans ce même lit, elle trouva un jour des traces positives d'adultère, comme Louise Demont avait dit en avoir trouvé à Naples.

De ces trois inculpations, la première fut formellement démentie par le comte Vassali.

Le second jour de l'arrivée de la princesse à Carlsruhe, il avait dîné avec elle chez le grand duc, ainsi que Bergami et la comtesse Oldi. Bergami étant indisposé, s'était retiré avec sa sœur à cinq heures; la princesse était restée chez le grand duc avec le comte Vassali une partie de la soirée. Vers sept heures, elle était retournée à l'auberge, mais elle était restée dans le salon où Bergami était avec sa sœur, elle n'en sortit que pour aller passer la soirée chez la margrave, et le comte Vassali ne la quitta pas un instant.

La même Kress avait dit qu'elle avait placé, dans la chambre destinée à la reine, un lit plus large que celui qui y était, par ordre du courrier qui la précédait, et ce courrier, Sacchi, témoin contre la reine, déclara qu'à Carlsruhe il ne s'était mêlé en rien de l'arrangement des chambres.

Les conseils de la reine prétendirent que cette fille ayant été constituée en mensonge sur deux points, ne méritait aucune croyance pour le surplus de sa déclaration qui n'était appuyée que de son témoignage.

21. Un garçon d'auberge de Trieste, Cu-

chi, déclara que son altesse royale avait passé six jours dans cette ville. Sa chambre était séparée de celle de la comtesse Oldi par la salle à manger, et la chambre de Bergami était ensuite de celle de sa sœur. Cuchi avait une chambre qui s'ouvrait dans la salle à manger, mais dont la porte était condamnée et couverte d'une tapisserie. Par le trou de la serrure il avait vu trois ou quatre fois, entre huit et neuf heures du matin, Bergami sortir de la chambre de la princesse. «

Il fut prouvé, par M. Hownam et par d'autres témoins, que la reine n'avait passé que vingt-quatre heures à Trieste, et n'y avait couché qu'une seule nuit. Ce fait fut encore attesté par la représentation des gazettes de cette ville, mais la chambre refusa de les recevoir en preuve.

22. La reine avait ramené de la Palestine un domestique nommé Mahomet. Majocchi, Louise Demont et Sacchi, déclarèrent qu'il avait exécuté plusieurs fois devant elle une danse de la dernière indécence.

Plusieurs témoins déclarèrent que ce n'é-

tait qu'une danse burlesque, et qui n'était pas plus indécente que le bolero espagnol.

Le docteur Lushington, en défendant la reine, avait annoncé que Mahomet exécuterait incessamment sa danse sur le théâtre de Drury-Lane, et qu'ainsi le public pourrait en juger. Mais Mahomet n'a pas encore fait son apparition en Angleterre. Cependant, on a donné sur le petit théâtre nommé *Adelphi*, dans le Strand, un divertissement intitulé « Mahomet, » dans lequel on prétend exécuter la même danse, et ce spectacle y attire la foule. — Mais ceci est une digression, et je m'étais promis de n'en pas faire. Je me hâte donc d'en revenir à mon sujet.

23. Sacchi déclara que remplissant les fonctions de courrier dans un voyage fait par la princesse à Sinegaglia, s'étant approché de la voiture, et en ayant levé le rideau extérieur, il avait vu son altesse royale et Bergami endormis, et cependant ayant les mains placées l'un sur l'autre d'une manière si indécente, que je ne puis me résoudre à vous en dire davantage. Il déclara en outre qu'ils étaient seuls dans la voiture.

Il fut prouvé par les dépositions de Carlo Forti, courrier au service de la reine, du colonel Olivieri, du comte Vassali, et du lieutenant Hownam, que la reine avait fait ce voyage dans une voiture anglaise qui n'avait pas de rideaux extérieurs, mais des rideaux à ressort dans l'intérieur; que c'était Carlo Forti qui avait rempli les fonctions de postillon dans ce voyage; enfin que la comtesse Oldi et Victorine voyageaient dans la même voiture.

24. Dans une grotte de la Villa d'Este, maison de campagne de la princesse, il existait deux statues d'Adam et Eve, auxquelles on avait mis par décence une ceinture de feuilles de figuier, mais ces feuilles étaient mobiles, et un maçon nommé Ragazzoni, qui travaillait à une corniche dans une salle voisine, car la grotte en contenait plusieurs, déclara qu'il avait vu son altesse royale et Bergami s'amuser à soulever ces feuilles en riant.

Guggiari, inspecteur des travaux, déposa que de la salle où l'on travaillait à une corniche, il était impossible de voir les statues d'Adam et Eve placées dans le salon octo-

gone. Il appuya sa déclaration par un plan des lieux qu'il traça à la plume sur-le-champ.

25. Bianchi, batelier, avait vu la princesse et Bergami se baigner ensemble dans la Brescia.

Le lieutenant Hownam déclara que dans aucun temps il n'était possible de se baigner dans cette rivière. Pendant la sécheresse, son lit est presque à sec, et dans les temps de pluie, c'est un torrent impétueux.

26. Galdini, ouvrier maçon, cherchant son maître, ouvrit la porte d'un appartement et y vit la princesse et Bergami assis dans une position de familiarité indécente. Il ne pouvait dire s'ils étaient sur un sofa, sur un lit, sur un fauteuil, il n'avait fait que donner un clin d'œil, ouvrir et fermer la porte.

Et le même témoin, quelques instans après, rapporta une conversation qui, suivant lui, avait eu lieu en cette occasion entre Bergami et lui, et qui ne pouvait s'être passée *en un clin d'œil.*

27. Un nommé Rastelli, surintendant des écuries de son altesse royale, chassé, dit-on, de son service, pour avoir volé l'avoine de

ses chevaux, et prétendant l'avoir quitté volontairement, déclara, entre autres choses, avoir vu la princesse et Bergami très-indécemment occupés dans une voiture. Mais d'après ce que je vous dirai tout à l'heure, personne n'osa s'appuyer sur son témoignage.

Je vous ai parlé d'une commission envoyée à Milan, pour faire une enquête sur la conduite de la reine. Les conseils de sa majesté, après avoir répondu aux accusations portées contre elle, ne se contentèrent plus de se tenir sur la défensive; ils attaquèrent à leur tour, prétendirent que le procès qui s'instruisait en ce moment, n'était que le résultat d'une conspiration ourdie contre elle; qu'on avait cherché à corrompre, et qu'on avait corrompu des témoins. Plusieurs individus déposèrent que Rastelli avait joué un rôle très-actif à ce sujet, et qu'il avait offert de l'argent à plusieurs personnes, pour les déterminer à paraître contre la reine, et même à porter faux témoignage contre elle. Un nommé Pomarti, clerc de l'avocat chargé des intérêts de la reine à Milan, déclara qu'il s'était laissé corrompre à prix d'argent par Vil-

marcati, aussi avocat en cette ville, agent de la commission de Milan, pour lui remettre des pièces appartenant à la princesse, et dont il était dépositaire de confiance. Les conseils de la reine demandèrent le rappel de Rastelli à la barre; mais, quoique le comte de Liverpool, au commencement de la procédure, eût solennellement promis qu'aucun témoin ne partirait avant la fin du procès, Rastelli n'était plus en Angleterre. Un M. Powell, procureur, ci-devant membre de la commission de Milan, actuellement chargé du soin des témoins contre la reine, avait jugé à propos, quoique, de son propre aveu, il connût la promesse faite par lord Liverpool, de le faire partir pour l'Italie, et lui avait fait donner un passe-port, par le ministère des affaires étrangères. M. Powell, mandé à la barre, tergiversa beaucoup, et prétendit qu'il avait envoyé Rastelli en Italie, pour rassurer les familles des autres témoins inquiets sur le sort de leurs parens, attendu le mauvais accueil qui avait été fait à Douvres à quelques-uns. Il se refusa à montrer la correspondance qui avait eu lieu à ce sujet entre lui et le co-

lonel Brown, autre membre de la même commission, qui était encore à Milan; cependant la chambre, à une majorité de cent vingt-deux, contre soixante dix-neuf, décida que M. Powell remettrait à un comité des extraits de cette correspondance, et ces extraits prouvèrent qu'il avait renvoyé Rastelli, non-seulement pour le motif qu'il avait allégué, mais encore « parce qu'il jugeait que sa présence à Milan pouvait être utile au colonel Brown. » On convint que son absence était nuisible aux intérêts de la reine, mais on se borna là, et le procureur général employa tous les moyens de forme pour arrêter les conseils de la reine, chaque fois qu'ils faisaient à un témoin quelque question, tendant à prouver qu'on avait tenté de corrompre des témoins. Enfin monsieur Brougham, fatigué de ces interruptions perpétuelles, déclara qu'il ne ferait plus paraître aucun témoin, et M. Denman et le docteur Lushington firent leur résumé en faveur de la reine.

Ils s'attachèrent surtout à relever les contradictions dans lesquelles étaient tombés les témoins produits contre la reine, et les dé-

mentis formels qui leur avait été donnés. Je ne puis les suivre dans ce travail qui doublerait ma lettre, déjà bien longue. Louise Dèmont qui s'était donné à Londres le titre de comtesse de Colombier, avait écrit des lettres à sa sœur, pleines d'éloges les plus emphatiques de la reine. Sacchi qui avait pris successivement les noms de Sacchini et de Milani, en allégua pour motif « le tumulte qui avait eu lieu à Douvres, » et ce tumulte n'avait eu lieu que six mois après qu'il en avait changé.

Majocchi s'était contredit mainte et mainte fois, avait été plusieurs fois constitué en mensonge; et une chose bien remarquable c'est que ce témoin, qui était doué d'une excellente mémoire, quand le solliciteur général l'interrogeait contre la reine, la perdait tout à coup lorsque M. Brougham lui faisait une question tendant à sa décharge. Quatre fois sur cinq, il répondait : « *Non mi ricordo*, » je ne m'en souviens pas, et le sobriquet lui en resta.

Le procureur général et le solliciteur général, ne voulurent pas perdre un pouce de terrain. Ils prétendirent qu'ils avaient complétement prouvé tous les chefs d'accusation.

Si quelques témoins contre la reine s'étaient contredits, le lieutenant Flynn et Carrington, qui avaient paru en sa faveur, en avaient fait autant. Cuchi ne s'était trompé que sur le temps du séjour de la reine à Trieste. Enfin rien n'était plus respectable que le témoignage des domestiques renvoyés, des maçons, des peintres et des bateliers qu'ils avaient fait paraître.

Il était vrai que le lieutenant Flynn, après un interrogatoire qui dura trois séances, s'était contredit sur l'écriture d'une note qui contenait diverses dates, et qu'il avait dit avoir été écrite tantôt par lui, tantôt par Vassali; que Carrington avait commis une erreur sur le temps de son service dans la marine anglaise; mais ces contradictions n'avaient pas un rapport direct à l'affaire, au lieu que celles des témoins contre la reine portaient dans le vif.

Il est bon de remarquer ici, que les quatre premiers témoins qui parurent contre la reine, convinrent sans difficulté du salaire qu'on leur avait promis. Le capitaine de la polacre devait avoir mille piastres par mois, son lieute-

nant huit cents, toutes les dépenses payées. Or, quand la reine avait loué cette polacre, avec vingt-deux hommes d'équipage, elle ne payait en tout que 750 piastres par mois. On fit valoir cette circonstance pour les représenter comme des témoins, non indemnisés, mais gagnés à prix d'argent. Tous ceux qui parurent ensuite, déclarèrent uniformément qu'on ne leur avait rien donné, rien promis, chose difficile à croire, car ils ne devaient pas faire un pareil voyage sans être sûrs d'une indemnité raisonnable. Il est vrai que Barbara Kress, dit qu'un ministre du grand duc de Bade lui avait dit que si elle ne partait pas volontairement, on la ferait partir de force : et quand la reine invoqua le témoignage du baron Von Ende, chambellan du même grand duc, la permission de partir fut refusée à celui-ci.......

Lorsque les pairs en vinrent à la discussion, la très-grande majorité d'entre eux ne parurent point partager l'avis du procureur, et du solliciteur général. Presque tous convinrent qu'il fallait écarter les dépositions de Majocchi, de Louise Demont, de Sacchi, de

Rastelli, de Cuchi, de Ragazzoni; mais la scène sur la polacre devint le grand cheval de bataille des adversaires de la reine, et il est bien certain que c'est la partie faible de la défense.

En cet état de choses, il s'éleva une nouvelle question. Plusieurs pairs, et entre autres quelques évêques, déclarèrent que, quoique convaincus que la reine était coupable, ils voteraient contre le bill, si l'on n'en retranchait la clause de divorce, attendu qu'on ne pouvait le prononcer sans accorder à la reine le droit que toute femme mariée aurait en pareil cas devant les cours de justice, celui de récrimination, c'est-à-dire, de prouver que son mari, par sa conduite personnelle, avait perdu le droit de demander un divorce contre elle. L'évêque de Londres prêcha pourtant en cette occasion une nouvelle doctrine, car il prétendit que, d'après la constitution, le roi ne pouvant mal faire, jamais il ne pouvait y avoir lieu à récrimination contre lui.

Le comte de Liverpool dit, qu'entre la seconde et la troisième lecture, on ferait

au bill les changemens que la chambre pourrait juger nécessaires, qu'il ne tenait point à la clause de divorce, et d'après cette espèce de promesse, la seconde lecture fut ordonnée à la majorité de cent vingt-trois contre quatre-vingt quinze ; précisément le jour anniversaire de la mort de la princesse Charlotte.

Dans cette majorité, on vit voter trois pairs qui avaient entendu l'acte d'accusation et les témoins produits contre la reine, et qui n'avaient assisté ni à sa défense, ni à l'audition des témoins à sa décharge. C'étaient le duc de Newcastle, le comte Home et lord Sheffield. Le premier eut même la bonhomie de le déclarer, sans doute pour que personne n'en prétendît cause d'ignorance.

On vit alors une scène assez singulière. Les ministres qui avaient inséré dans le bill la clause de divorce, sentant que si elle y restait, ils perdraient un certain nombre de voix, en demandèrent le rejet. Le parti ministériel se divisa sur cette question. Celui de l'opposition, au contraire, voulant aug-

menter sa force, se prononça unanimement pour le maintien de la clause. « Si vous la supprimez, » dirent-ils, « vous prononcez la dégradation du roi. Vous déclarez sa majesté indigne d'être reine, mais assez bonne pour le roi. » Il en résulta que la clause fut maintenue par une majorité de cent vingt-neuf contre soixante-deux ; et les changemens qu'éprouva le bill se bornèrent au retranchement d'un article, *les*, et à la substitution du mot Bergami à celui de Pergami.

Enfin dans la séance du 10 novembre, la troisième lecture, après deux jours de discussion, fut ordonnée par une majorité de cent huit contre quatre-vingt dix-neuf. Il est bon de faire observer que dans cette majorité, il se trouvait huit ministres, accusateurs de la reine, le neuvième, le comte d'Harrowby, n'ayant voté ni pour, ni contre, et trois nobles pairs qui votaient contre elle, sans avoir entendu sa défense.

Dès que ce résultat fut connu, lord Dacre se leva, et dit qu'il avait une pétition à présenter de la part de la reine.

Lord Liverpool l'interrompit, et dit qu'il

croyait que d'après la proposition qu'il allait faire, cette pétition serait inutile. Il ajouta *qu'il ne pouvait ignorer l'état de l'opinion publique relativement à cette mesure*, que si la troisième lecture avait été ordonnée par une majorité aussi considérable que la seconde (vingt-huit voix, sur deux cent dix-huit votans !) il aurait cru de son devoir d'envoyer le bill à la chambre des communes ; mais que, *dans l'état actuel du pays*, et avec une division d'opinion presque également balancée, il faisait la motion que la troisième lecture fût ajournée à six mois.

En bon français, cela veut dire qu'on n'en entendra plus parler. C'est une manière honnête, adoptée dans le parlement d'Angleterre, pour se débarrasser d'un bill auquel on ne veut pas faire l'affront de le rejeter.

Cette motion fut adoptée sans réclamation, si ce n'est que le duc de Montrose déclara qu'il ne regarderait jamais sa majesté comme reine.

Telle fut la fin d'un procès, qui pendant près de trois mois inonda l'Angleterre d'obscénités révoltantes, que je vous ai épargnées

autant que je l'ai pu ; qui a fourni un point de réunion aux différens partis mécontens, et dont il est difficile de calculer les suites, car il ne faut pas croire que ce soit une affaire entièrement terminée.

J'allais oublier une observation qu'on a faite. A l'instant où le procureur général commençait à prononcer l'acte d'accusation contre la reine, un orage affreux, accompagné de grands coups de tonnerre, éclata sur la capitale ; et ce fut pendant l'éclipse du 7 septembre, que le solliciteur général fit le résumé des preuves. Ce rapprochement a donné lieu à une épigramme, dont voici une imitation.

Sur le fameux procès divisant l'Angleterre,
Veut-on savoir la vérité ?
Tandis qu'on accusait, ce n'était que tonnerre ;
Quand il fallut prouver, tout fut obscurité.

---

## LETTRE XXVII.

*Militaires. — Querelles entre les citoyens et les soldats. — Actes d'insubordination. — Adresse d'un régiment de milice à la reine.*

Londres, le 25 novembre 1820.

La force militaire est destinée à protéger les gouvernemens, mais l'histoire ancienne et moderne fourmille d'exemples qui prouvent qu'elle peut aussi les renverser. Lorsqu'il existe des mécontens dans un pays, si la force armée se déclare une fois en leur faveur, rien ne peut empêcher une révolution. L'Angleterre a moins à craindre ce malheur qu'aucune autre contrée de l'Europe, parce que le peuple y est naturellement ennemi du militaire. Il ne considère l'armée que comme un instrument de despotisme; il regarde les soldats avec méfiance et jalousie, et loin de chercher à les engager à faire cause commune avec lui, il est toujours prêt à se déclarer contre eux en toute occasion. Des querelles très-sérieuses ont eu lieu cette année entre

des citoyens et des soldats, notamment à Greenock, à Leeds, et à Glascow. L'affaire fut très-chaude dans cette dernière ville, seize soldats, dix officiers de police, et plusieurs citoyens furent blessés plus ou moins grièvement, et il paraît certain que les militaires n'avaient pas été les aggresseurs.

On remarque pourtant que, depuis quelque temps, les radicaux font la cour aux soldats, les appellent les amis du peuple, leur recommandent de ne jamais oublier qu'ils sont sortis de ses rangs, en un mot cherchent à s'assurer leur appui. C'est sans doute pour prévenir les dangers de la corruption que le gouvernement a fait construire cette année de nouvelles casernes pour y loger les troupes, mesure qui a éprouvé une violente opposition dans le parlement, qui a fait jeter les hauts cris parmi le peuple, et qui paraît pourtant fort sage dans la crise où se trouve l'Angleterre.

Il paraît effectivement, malgré les efforts qu'on a tentés pour pallier et expliquer les faits, qu'il s'est manifesté cette année des symptômes d'insubordination dans quelques corps, et

vous conviendrez avec moi que c'est surtout en pareille circonstance qu'il faut mettre en exécution le *principiis obsta*. Voici l'événement qui a fait le plus de bruit, parce qu'il s'est passé dans la capitale.

Vers la mi-juin, le premier bataillon du troisième régiment d'infanterie de la garde, qu'on venait de loger dans une nouvelle caserne établie dans un grand bâtiment nommé les écuries du roi, se montra récalcitrant aux ordres de ses officiers, et oubliant toutes les règles de la discipline militaire, refusa de reconnaître leur autorité. On chercha le colonel, mais il ne se trouva point, et ils passèrent toute la nuit dans un désordre complet. Leur mécontentement avait, dit-on, trois causes principales. D'abord le casernement était une chose toute nouvelle pour eux, et ils n'en étaient nullement satisfaits. Ensuite ils avaient eu un service extraordinaire, la nuit des vitres cassées en l'honneur de l'arrivée de la reine, et le jour suivant, et on ne leur avait pas donné la gratification qu'il est d'usage d'accorder en pareil cas, et qui consiste en une ration de bière, de pain et de fromage. Enfin on leur

avait fait une retenue sur leur paie pour un changement à leur uniforme, ce qui, par parenthèse, arrive assez fréquemment.

Le lendemain, le peuple s'amassa en foule dans Charing-Cross, en face des écuries du roi, dont les portes étaient fermées; la journée se passa assez tranquillement, mais vers le soir la populace prit une attitude menaçante, parut en vouloir venir à des voies de fait, et attaqua même diverses voitures qui passaient. Les magistrats furent obligés de venir faire la lecture de la loi contre les attroupemens, et il fallut requérir un détachement de gardes à cheval pour dissiper la canaille.

Cependant le bataillon presque insurgé avait reçu ordre de partir pour Portsmouth. Il s'y refusa d'abord, mais on arrêta les plus mutins, on amadoua les autres, et il se mit en marche le surlendemain à la pointe du jour. Quelques jours après, le commandant général des troupes (le duc d'York), publia un ordre du jour portant qu'on avait exagéré les désordres auxquels s'était livré ce bataillon qui avait été égaré par quelques séditieux, et qu'il avait la satisfaction de pouvoir annon-

cer à l'armée, que le meilleur esprit régnait dans tous les régimens des gardes.

Fort heureusement pour la tranquillité publique, le militaire n'a point paru prendre parti dans l'affaire de la reine. On dit pourtant que le dixième régiment de dragons, cantonné à Ipswich, a montré des dispositions favorables à sa cause; que plusieurs soldats étant à boire dans un cabaret, et ayant publiquement porté la santé de la reine, furent arrêtés par ordre de leurs chefs, et délivrés par leurs camarades. Mais ou ce bruit est faux, ou l'on a réussi à l'étouffer, car il n'en a été question qu'un instant.

Un régiment de milice, celui du comté de Leicester, a fait présenter une adresse de félicitation à la reine. Cette démarche a été généralement désapprouvée. Un corps armé ne peut se changer en corps délibérant. Mais le colonel de ce corps eut la maladresse de prétendre que cette adresse était fausse, et n'avait été signée par aucun homme de sa troupe. Il en résulta de longues et ennuyeuses explications, des recherches pénibles et inutiles, et l'on acquit la conviction que l'adresse n'était ni fausse, ni supposée.

## LETTRE XXVIII.

*Nouveau jugement de Salomon. — Demande en paternité. — Combat d'un singe contre des chiens. — Gageure. — Innovations à Londres. — Evénement tragique dans une fonderie. — Punition infligée par des ouvriers en ruban. — Trait de probité. — Anecdote sur un chien. — Bon mot de l'évêque de Durham.*

Londres, le 30 novembre 1820.

Ne vous attendez à trouver dans cette lettre aucun ordre ni de dates, ni de matières. Il faut que vous la regardiez comme une espèce d'*Ana*, où je vais placer confusément diverses anecdotes qui se sont passées dans le cours de l'année, et qui, je ne sais trop pourquoi, n'ont pas été consignées jusqu'ici dans ma correspondance avec vous.

Nous avons eu à Londres, dans les premiers jours d'août, une seconde édition du jugement de Salomon, mais avec quelques

variations. Deux femmes se présentèrent devant le lord maire, se prétendant toutes deux mères d'un enfant de six mois. L'une faisait valoir le droit de possession, l'autre invoquait celui de propriété, et prétendait qu'il ne pouvait y avoir de possession sans titre, et que le titre de la première était vicieux, puisqu'il prenait son origine dans le vol. Chacune d'elles appuyait sa demande par des témoins, et le magistrat était d'autant plus embarrassé, qu'il n'osait proposer de partager l'enfant en deux parties, le plagiat eût été trop manifeste. Pendant la discussion, l'enfant cria, et la femme qui en était en possession, employa inutilement, pour l'apaiser, la ressource que connaissent toutes les nourrices. Ce fut un trait de lumière pour notre Salomon anglais. Il fit passer cette femme dans un appartement séparé, y envoya un chirurgien, et il fut constaté qu'elle n'avait pas une seule goutte de ce fluide nourricier que la nature eût mis dans son sein si elle eût été mère. Atterrée par cette découverte, elle avoua tout, et l'enfant fut rendu à sa mère véritable.

Vous venez de voir une querelle à qui sera mère d'un enfant; vous en allez voir une à qui ne sera pas le père d'un autre. Le célèbre Kean, acteur tragique, fut cité le 11 septembre devant le tribunal de police de Bow-Street, à la requête d'une jeune fille un peu plus que suspecte, à l'effet de se reconnaître père d'un enfant dont elle était accouchée, et d'être condamné à lui payer des alimens, car elle était assez modeste pour ne rien demander pour la façon. M. Kean offrit de prouver qu'à l'époque de la conception, il était à plus de cent vingt milles de Londres. Mais, n'importe, la fille fit serment sur la Bible que M. Kean était père de l'enfant, et il fut condamné à lui payer sept shillings et demi par semaine pour ses alimens. M. Kean interjeta appel de ce jugement devant la cour du banc du roi, qui, d'après la jurisprudence anglaise, l'aurait probablement confirmé; mais la jeune fille y déclara, en d'autres termes, qu'elle ne savait pas trop quelle épine l'avait piquée, et le jugement fut infirmé. Les méchans dirent qu'elle avait reçu pour ce désaveu plus que le premier jugement ne lui accordait.

On voit toujours en Angleterre des combats de coqs, de boxeurs et même de taureaux, mais en voici un d'un nouveau genre. Un singe avait été si bien dressé à ce genre d'escrime, qu'en septembre dernier, il mit successivement à mort, en champ clos, plusieurs chiens d'une taille double de la sienne, à la grande consternation des parieurs qui avaient gagé deux contre un en faveur des chiens.

Une gageure, qui se termina d'une manière moins sanglante, fut celle d'un colporteur italien qui, vers la même époque, paria qu'il mangerait le tablier de laine d'un marchand, frit dans la graisse. Il vint à bout de son entreprise, et l'histoire dit même qu'il avala les cordons par-dessus le marché. Cet exploit eut lieu dans la ville de Leeds.

Vous savez combien les Anglais tiennent à leurs anciennes coutumes : cette année a pourtant vu déroger à un usage établi à Londres de temps immémorial. Les deux shérifs de la cité donnaient tous les ans, après leur nomination, chacun un dîner somptueux auquel était invité tout ce qui tient au corps

municipal. Ils se contentèrent cette année d'en donner un seul à moitié frais, probablement au grand mécontentement des aldermans, dont le nom est passé en proverbe pour signifier gourmand, gourmet et glouton. Ils firent encore une autre innovation, celle de paraître dans une voiture élégante et du meilleur goût, au lieu du lourd carrosse doré dont tous leurs prédécesseurs s'étaient constamment servis, et dans la construction duquel il entrait assez de bois pour chauffer une famille tout un hiver. Il est bon de vous dire que ces deux shérifs, MM. Waithman et Williams, appartiennent au parti des réformateurs.

Mais ne plaisantons plus, car j'ai à vous citer maintenant un événement très-tragique. Le mercredi, 26 juillet, pendant un fort orage, on fondait une masse de fer, d'environ dix mille livres, dans la fonderie de Thorncliffe. Le moule, dans lequel coulait le métal liquéfié, était presque rempli, quand tout à coup une explosion épouvantable, semblable à l'éruption d'un volcan, se fit entendre, et le moule vomit toute la matière qu'il conte-

trait, comme un jet de feu, qui retomba en pluie brûlante sur les spectateurs de cette opération. Trois d'entre eux furent tués sur la place, six moururent dans les trois jours suivans, et treize furent grièvement blessés, mais cependant ne perdirent pas la vie. On ne sait à quoi attribuer cet accident. On examina le moule après l'explosion, et l'on ne put y reconnaître aucun défaut; il ne pouvait s'y trouver aucune humidité, car il était presque entièrement rempli quand l'explosion eut lieu. On suppose qu'elle a été déterminée par une communication entre le fluide électrique dont l'atmosphère était rempli, et la vapeur sulfureuse qui s'élevait en colonne du métal en fusion. Une circonstance qui me paraît bien étonnante, c'est que le bâtiment ne fut que très-peu endommagé par cette éruption.

Passons à quelque chose de moins lugubre. Sara Gode travaillait depuis long-temps pour un M. Atkins, fabricant de rubans à Coventry. Cette femme était une espèce d'entrepreneur, et elle avait des ouvriers en sous-ordre sur lesquels elle gagnait un tiers du

prix qu'elle recevait pour les marchandises qu'elle livrait. On finit par être jaloux du gain qu'elle faisait ainsi ; les ouvriers s'ameutèrent, se rendirent chez elle au nombre de plus de cent, la placèrent sur un âne sans selle, la tête tournée vers la queue, la promenèrent dans toutes les rues, en la tourmentant de toutes les manières, et déchirèrent ses vêtemens à un tel point, qu'une jeune fille, par décence et par humanité, lui jeta son tablier. Cette scène dura plus d'une heure ; et, ce qui étonnera ceux qui ne connaissent pas l'Angleterre, c'est que la police n'y apporta pas la moindre opposition. Elle ne finit que lorsque les acteurs en furent eux-mêmes fatigués. Sara Gode rendit plainte contre huit d'entre eux aux assises de Warwick. Ils alléguèrent pour leur défense que cette punition était en usage parmi les ouvriers en ruban, et ils ne furent condamnés qu'à un emprisonnement de très-courte durée.

Voici un trait que je vais vous rapporter avec plaisir, parce qu'il prouve que l'indigence n'exclut pas la probité. En septembre

dernier, un pauvre homme du pays de Galles, marié et chargé de sept enfans, trouva un portefeuille contenant 5,000 livres sterling en billets de banque. Le nom et l'adresse du propriétaire étaient gravés sur la couverture, et il le lui reporta sur-le-champ. Il en reçut 250 livres de récompense, et une petite rente viagère dont j'ignore le montant.

Le 31 octobre, un coup de vent submergea, près de la côte d'Yarmouth, une petite barque où il ne se trouvait qu'un seul pêcheur qui courait grand risque de se noyer. Un gros chien se jeta à la nage, et réussit à le sauver. Comme cet animal est toujours ami de l'homme! direz-vous. Un moment, s'il vous plaît. Le chien était à peine sur le rivage, qu'il aperçut flottant sur la mer le chapeau du pêcheur, et il se remit à l'eau pour aller le chercher. En conclurons-nous qu'il est ami des chapeaux?

Le vieil et respectable évêque de Durham était indisposé depuis quelque temps. Toutes ses connaissances envoyaient tous les jours savoir de ses nouvelles, et personne n'était plus exact à lui donner cette marque d'atten-

tion que l'évêque d'Exeter, dont le siége n'est pas un des meilleurs d'Angleterre. Le malade, qui n'avait pas de liaisons bien intimes avec son réverend confrère, soupçonna que cette tendre inquiétude pour sa santé avait quelques motifs secrets. Il donna ordre qu'on lui amenât le domestique qui venait régulièrement matin et soir demander de ses nouvelles. « Dites à votre maître que je le remercie de son attention, » lui dit-il, « et que je me trouve mieux, beaucoup mieux ; mais l'évêque de Winchester a un mauvais rhume et une inflammation de gorge. Il ne sera peut-être pas fâché d'en être instruit. »

---

## LETTRE XXIX.

*Suite du procès de sir Francis Burdett. — Procès du major Cartwright. — Poursuites pour crime de haute trahison. — Exécution d'un distributeur de faux billets de banque. — Clameurs qu'elle excite. — Décision sur les cercueils de fer. — Emprisonnemens pour mépris de la cour de la chancellerie.*

Londres, le 10 décembre 1820.

Dans ma lettre du 12 juin dernier, je vous ai rendu compte du procès de sir Francis Burdett, et vous ai dit que son appel, ou, pour mieux dire, son pourvoi en cassation, avait été admis. L'affaire a été instruite pendant plusieurs séances, et enfin le 27 de ce mois, le jugement rendu par la cour d'assises du comté de Leicester, a été confirmé à la majorité de trois juges contre un. Cependant la condamnation n'a pas encore été prononcée, et la cour du banc du roi l'a ajournée au terme prochain.

Les procès de cette nature, c'est-à-dire, pour opinions politiques, ont été fort nombreux cette année. Le fameux major Cartwright, le vieux patriarche des réformateurs anglais, fut accusé, le 3 août dernier, devant la cour d'assises de Warwick, avec quatre autres, d'avoir conspiré dans une assemblée tenue à Birmingham, le 12 juillet 1819, pour faire nommer un représentant à la chambre des communes par cette ville, qui n'avait pas le droit d'y être représentée, et d'y avoir tenu et écouté des discours séditieux et inflammatoires. Le jury les déclara coupables tous cinq le lendemain; mais la sentence de condamnation ne sera prononcée que lorsque l'appel qu'ils ont interjeté aura été jugé.

Jamais personne n'a pu me dire pourquoi l'on donne à ce doyen des mécontens le titre de major, dont il n'a jamais eu le grade. Il servait dans la marine avant la guerre d'Amérique, et il se distingua aux îles Falkland, comme lieutenant de lord Howe. Il paraît qu'il ne fut plus en activité après cette époque, mais comme son nom était resté sur

les registres de l'amirauté, en qualité de lieutenant, il fut compris dans la promotion générale qui eut lieu dans la marine, lors du jubilé de George III, et fut nommé commandant de la chaloupe de guerre l'*Espionne*, qui, de même que le soi-disant major, était depuis long-temps hors de service.

Des poursuites beaucoup plus sérieuses eurent lieu contre un grand nombre d'individus très-obscurs, tisserands et autres ouvriers, pour crime de haute trahison, c'est-à-dire, pour avoir joué un rôle distingué dans quelqu'une de ces assemblées tumultueuses dont je vous ai parlé dans ma lettre du 5 décembre dernier. Dix-huit furent condamnés à mort à Stirling, vers la mi-juillet. Sur ce nombre, trois furent exécutés, un reçut sa grâce, et la peine des autres fut commuée en déportation. Neuf furent accusés du même crime à Glascow et Paisley, mais huit d'entre eux furent déclarés innocens. Six le furent de même à Dumbarton, et pas un ne fut reconnu coupable. Vingt-cinq furent mis en jugement à York, pour même cause, mais je n'ai pu savoir quel fut

l'événement du procès. J'en dirai autant des poursuites de même nature qui eurent lieu à Ayr et en d'autres lieux; mais en voilà bien assez pour vous prouver que le crime de haute trahison n'est pas une chose rare dans la Grande-Bretagne.

Depuis ma lettre du 31 mai dernier, une quarantaine d'individus ont encore été condamnés, sur la poursuite de la banque d'Angleterre, les uns à la peine de mort, les autres à celle de déportation. Une de ces affaires est assez remarquable pour que je vous en rende un compte plus détaillé, vous me direz ensuite si vous admirez l'*humanité* de la banque.

John Madden, âgé de vingt ans, fut arrêté avec Elizabeth Callaghan, âgée de dix-neuf, et John Newnham, âgé de vingt-deux. Quand on l'arrêta, il avala un billet de banque soupçonné d'être faux; du reste on n'avait aucune preuve qu'il en eût jamais distribué aucun, et l'on n'en trouva ni sur lui, ni dans son logement, mais il fut prouvé qu'il accompagnait Callaghan et Newnham, lorsque chacun d'eux en avait mis un en circulation.

La banque leur offrit à tous trois d'étendre sur eux sa généreuse clémence, s'ils voulaient se reconnaître coupables du délit d'avoir eu sciemment de faux billets en leur possession, ce qui les assujettissait à une déportation de quatorze ans. La fille Callaghan et Newnham acceptèrent ce compromis. Madden s'y refusa, ne doutant pas qu'il ne fût absous par le jury. Il se trompa pourtant, car il fut déclaré coupable et condamné à mort. On fit l'impossible pour obtenir sa grâce ou du moins une commutation de peine, tout fut inutile, il fut pendu le 5 de ce mois avec cinq autres personnes. Ce spectacle tragique attire toujours beaucoup de monde, mais ce jour la foule était encore plus considérable que de coutume, et dès que Madden parut sur l'échafaud, des cris épouvantables partirent de toutes parts : « Plus de banque ! Assassinat ! Meurtre ! A bas la banque ! » Tout se borna pourtant à des cris, et l'exécution ne fut pas troublée. Mais l'indignation publique contre la banque est montée au plus haut degré. On lui reproche avec raison de s'opiniâtrer à main-

tenir dans la circulation des billets mal faits et d'une exécution trop facile, probablement pour éviter les frais de planches plus parfaites, et l'on n'aime pas de voir une compagnie mercantile exercer le droit de vie et de mort, en choisissant, suivant son bon plaisir, les victimes sur lesquelles elle veut faire tomber toute la sévérité de la loi, et celles à qui elle daigne faire grâce moyennant quatorze ans de déportation. Un grand abus de ces transactions entre la banque et les accusés, c'est qu'un innocent peut fort bien se déclarer coupable d'un délit qu'il n'a pas commis et qui n'entraîne que la déportation, pour ne pas s'exposer à un procès dont l'issue, toujours incertaine, peut lui coûter la vie. Un fait tout récent vient à l'appui de cette réflexion : Le 6 de ce mois, quatorze individus furent mis en jugement devant le tribunal de l'Old-Bailey, pour cause de distribution de faux billets. La banque leur proposa de se reconnaître coupables pour éviter d'être poursuivis pour le crime. Treize acceptèrent; une femme, nommée Marie Singleton, s'y refusa, et son in-

nocence fut reconnue, elle fut acquittée. La clémence de la banque voulait pourtant la faire condamner à quatorze ans de déportation.

Pendant que je vous parle des cours de justice, il faut que je vous fasse part de l'issue d'un procès dont je vous ai parlé dans ma lettre du 25 septembre 1819. Il s'agissait d'une femme qu'on refusait d'enterrer, parce qu'elle était dans un cercueil de fer. L'affaire fut portée devant la cour ecclésiastique, et y fut plaidée à plusieurs reprises. Le motif allégué pour justifier le refus, était qu'un cercueil de fer, se décomposant beaucoup moins vite qu'un cercueil de bois, si tout le monde adoptait ce nouveau mode d'inhumation, les cimetières ne seraient pas assez grands, et les paroisses seraient obligées d'acheter de nouveaux terrains. Le jugement a été rendu tout récemment. Le président, après avoir fait une longue et savante dissertation sur tous les modes d'inhumation adoptés chez toutes les nations, depuis la création du monde jusqu'à nos jours, fit observer que jamais on n'avait fait difficulté

d'accorder la sépulture à des corps contenus dans des cercueils de plomb, et que cependant le plomb était un métal encore plus durable que le fer. En conséquence, il ordonna que le corps enfermé dans le cercueil de fer serait provisoirement enterré; mais prenant en considération la circonstance que les cercueils en fer étaient beaucoup moins chers que ceux en plomb, et pouvaient devenir d'un usage plus général; que, d'une autre part, les cercueils en métal étaient de plus de durée que ceux en bois, il chargea les paroisses de présenter à l'officialité un nouveau projet de tarif pour l'inhumation des premiers.

Ainsi, après dix-huit mois de discussion, Marie Gilbert fut enfin placée dans sa dernière demeure.

Vous connaissez la longueur interminable des procès en la cour de la chancellerie. Mais ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que les emprisonnemens qu'elle ordonne ne sont pas moins longs, car ils durent souvent toute la vie. Si vous ne répondez pas à une pièce fournie contre vous, si vous n'effec-

tuez pas le dépôt à la banque d'une somme qu'il vous est peut-être impossible de payer, c'est un mépris de la cour, et elle vous loge dans la prison de la Flotte, où vous restez jusqu'à ce que vous ayez répondu ou payé. Il s'y trouve maintenant, entre autres personnes, une femme qui y est détenue depuis le 30 juillet 1789, un homme qui s'y trouve depuis le 19 décembre 1800, d'autres depuis 1802, 1805, etc. Depuis 1812, vingt individus sont décédés dans cette prison où ils étaient détenus pour pareille cause. Thomas Williams, mort le 24 septembre 1817, y avait passé près de trente-deux ans. Et les Anglais osent parler de leur liberté et de leur *habeas corpus!* Donnez-moi une bonne lettre de cachet et une bastille, plutôt qu'un mandat d'arrêt du chancelier d'Angleterre et la prison de la Flotte!

---

## LETTRE XXX.

*Augmentation du nombre des voleurs à Londres. — Vol à force ouverte, en plein jour, dans une rue fréquentée. — Causes de cette multitude de voleurs. — Jeune homme qui vole pour se faire déporter. — Exemples de sévérité tout récens. — Vice de la législation criminelle d'Angleterre. — Voleur honnête. — Prison forcée à Londres.*

Londres, le 15 décembre 1820.

Je vous ai parlé plusieurs fois de la manière déplorable dont on fait la police à Londres; mais c'est un sujet inépuisable, et sur lequel on est forcé de revenir à chaque instant. Il est vrai que, depuis deux à trois mois, le mal est augmenté à un point dont vous ne pouvez vous faire une idée. En parcourant en plein jour les rues les plus fréquentées de Londres, vous n'avez pas seulement à craindre l'adroit filou qui, sans être aperçu, vous dérobe votre mouchoir

ou votre montre, vous avez à redouter des troupes de brigands qui vous dépouillent à force ouverte.

Le 26 octobre dernier, entre quatre et cinq heures du soir, un homme, entrant dans le Strand en sortant de Charing-Cross, vit une quinzaine de personnes de mauvaise mine, se tenant par le bras, qui s'avançaient vers lui. Ne se souciant pas de cette rencontre, il entra dans la boutique d'un cordonnier faisant le coin du Strand et de Saint-Martin's-Lane, afin de les laisser passer. Ce n'était pas leur intention. Ils s'arrêtèrent devant la porte de la boutique, feignirent de se disputer, se poussèrent les uns les autres, de sorte que huit à dix d'entre eux entrèrent dans la maison, involontairement en apparence, et comme s'ils y avaient été forcés par leurs camarades. Dès qu'ils y furent, ils entourèrent l'étranger, l'entraînèrent dans la rue, rejoignirent leur troupe qui composait alors une trentaine de brigands, le dépouillèrent complétement, sans que personne osât y mettre obstacle, et se dispersèrent à l'instant.

Ne vous appitoyez pas trop sur son sort; car il fut fort heureux d'en être quitte à si bon marché. La marche ordinaire de ces messieurs est d'étourdir celui qu'ils veulent dévaliser, en lui appliquant par derrière un grand coup de bâton sur la tête, et si la première dose n'est pas suffisante, ils la doublent et la triplent, après quoi ils font la visite de ses poches sans craindre de résistance ni d'opposition.

Deux causes contribuent principalement à ce fléau. L'une est la récompense de 40 livres sterling qui est accordée aux officiers de police qui arrêtent un individu qui est ensuite condamné à la peine capitale. Il en résulte qu'ils ne se soucient pas d'arrêter les voleurs qui n'en sont qu'à leur apprentissage, « la poire n'est pas mûre » disent-ils; et comme le pêcheur qui rejette à la mer le petit poisson, ils laissent échapper le filou, dans l'espoir que peu à peu il se rendra digne de figurer sur l'échafaud, et d'être arrêté plus fructueusement pour eux. Ils ne déploient d'activité pour les vols ordinaires que lorsqu'une récompense leur est promise

par la partie intéressée. En ce cas, il est assez rare qu'ils manquent de découvrir le coupable. La seconde cause naît des lois mêmes qui sont trop indulgentes à force d'être sévères. Prodigues de la peine de mort, elles la prononcent contre des délits qui seraient suffisamment punis par quelques mois de détention. Les juges sont obligés de suivre les dispositions des lois pénales, mais le souverain corrige leur extrême vigueur en faisant grâce neuf fois sur dix, et il en résulte que les coupables se flattent toujours de l'impunité. Je dis de l'impunité, car la déportation, qui est ordinairement substituée à la peine de mort, n'inspire aucune terreur, et est à peine regardée comme un châtiment. Il y a deux ou trois mois qu'un jeune homme commit plusieurs petits vols avec une maladresse évidente. On en eut toujours pitié, et on ne voulut pas le livrer à la justice. Il finit pourtant par y être traduit, et il avoua que son principal but, en volant, était de se faire condamner à la déportation, parce qu'il espérait trouver à Botany-Bay des moyens de vivre plus faci-

lement qu'à Londres. Que direz-vous en voyant la peine destinée à punir le crime, devenir un attrait pour le faire commettre?

Il faut cependant qu'aux causes qui précèdent, il s'en soit joint quelque autre extraordinaire pour avoir multiplié à un tel point, depuis deux ans, le nombre des voleurs dans Londres, et pour leur avoir donné tout récemment une audace qu'ils n'y avaient jamais eue. Bien des gens croient que depuis ce temps tous les agens de la police sont tellement occupés de la recherche des délits politiques, qu'ils n'ont plus le temps de songer à la répression de ceux qui se commettent contre la sûreté individuelle.

Il paraît cependant que le gouvernement vient de prendre la résolution de faire des exemples de sévérité. Quatre voleurs ont été pendus le 5 de ce mois, et huit ont eu le même sort la semaine suivante. Mais il y a encore à ce sujet un grand défaut dans la jurisprudence anglaise. Un long intervalle, quelquefois de plusieurs mois, s'écoule toujours entre la condamnation et l'exécution. Alors le crime est oublié, l'indignation qu'il

devrait inspirer fait naturellement place à la compassion, et la leçon salutaire de l'exemple est perdue.

Il y a des honnêtes gens partout, dit un proverbe. Pourquoi ne s'en trouverait-il point parmi les voleurs. Un M. Westcott, maître cordonnier près du Strand, s'aperçut dernièrement un samedi, en faisant la paye de ses ouvriers, qu'on avait pris un billet de banque de 10 livres dans son comptoir. Le lundi matin, un inconnu remit à sa porte un paquet à son adresse, et se retira aussitôt. Il l'ouvrit et y trouva 8 livres 15 shillings, et un billet par lequel le voleur le remerciait du *prêt* qu'il lui avait fait de 1 liv. 5 shillings, promettant de lui rendre cette somme le plus tôt possible. Je ne puis vous dire s'il a tenu parole.

Ce voleur ne mérite pas d'être confondu avec ceux dont je vous parlais, quoiqu'il paraisse ne manquer ni d'adresse, ni d'audace. Mais pour vous prouver jusqu'à quel point ils poussent la hardiesse en ce moment, je vous dirai que cinq d'entre eux ayant été arrêtés en même temps à la fin du mois der-

nier, et conduits dans une maison de détention provisoire en attendant qu'on les fît paraître le lendemain devant le magistrat, une quarantaine de coquins se réunirent, forcèrent la porte, blessèrent le concierge, et les mirent en liberté. Quelle résistance voulez-vous qu'opposent à des coquins robustes, jeunes et déterminés, des officiers de police qui sont, pour la plupart, vieux, infirmes, et qui semblent choisis dans un hôpital d'invalides? On assure pourtant que le gouvernement, quoique le mot de réforme lui fasse peur, va en faire une à cet égard; accorder une pension de retraite à tous ces vétérans impotens, et leur donner des successeurs armés de jeunesse, de vigueur et de résolution.

---

## LETTRE XXXI.

*Suite de l'affaire de la reine.—Illumination générale à Londres pendant trois jours.—Réjouissances dans les provinces.--Insultes faites à différens pairs.--Refus d'un palais à la reine. — Prorogation extraordinaire du parlement.—Protestations de quelques pairs.—Le duc de Clarence.— Adresses à la reine et au roi. — Visite de la reine à Saint-Paul.—Départ des témoins italiens.*

Londres, le 20 décembre 1820.

Après vous avoir donné avec quelque détail l'histoire du procès de la reine, il me reste à vous faire le tableau des événemens qui l'ont suivi et qui s'y rattachent immédiatement.

Dès la nuit du vendredi 10 novembre, jour où le bill avait été rejeté, une grande partie de Londres était illuminée en signe de réjouissance; l'illumination fut générale le samedi; elle n'eut pas lieu le lendemain, car on ne se serait pas permis d'allumer des lam-

pions le dimanche, c'eût été violer la sainteté du repos du sabbat; mais elle recommença le lundi et fut plus brillante que jamais. Partout on voyait des lampions en verre de couleur, des transparens chargés de devises et d'allégories honorifiques pour la reine, et de caricatures sur ses adversaires. Dans la cité un grand tableau représentait le procureur général pendu entre Majocchi et Louise Demont. Peu de vitres furent cassées, d'abord parce que ceux mêmes qui ne participaient point à l'allégresse publique, illuminèrent leurs maisons par intérêt pour leurs croisées, et ensuite parce que les partisans de la reine avaient à cœur qu'il se passât le moins de désordres qu'il serait possible. On ne brisa que les fenêtres obscures de quelques lords notoirement connus pour lui être opposés, comme le duc de Montrose, les marquis d'Hertford et d'Anglesea, etc.; celles de lord Castlereagh furent épargnées parce qu'il avait eu la précaution de garnir le devant de sa maison, non de lampions, mais d'une compagnie de grenadiers. Il n'y eut de véritable tumulte que dans le Strand, et dans Charing-

Cross. En ce dernier lieu, tandis que la populace brisait les vitres d'un fournisseur pour l'habillement des troupes, qui refusait d'illuminer, un homme, armé d'un poignard, parut tout à coup au milieu de la foule, en frappa indistinctement tout ce qui l'approchait, et blessa plusieurs personnes. Vous jugez bien qu'il se forma promptement un vide autour de lui. Mais comme il n'avait pas, comme Argus, des yeux tout autour de la tête, un homme vigoureux se jeta sur lui par derrière, et le terrassa. Au même instant la foule se précipita sur eux, et la confusion fut telle que l'assassin en profita pour s'évader.

Dans le Strand, les éditeurs des journaux ministériels le *Courrier* et le *Morning-Post*, ayant obstinément refusé d'illuminer, non-seulement le peuple brisa leurs vitres, mais se mit en devoir d'enfoncer leurs portes. Il fallut appeler l'aide des magistrats, ils firent la lecture de la loi contre les attroupemens, et la populace se dispersa. Les voleurs eurent beau jeu dans cette rue, qui est un des deux grands passages pour aller dans la cité. Ils y formaient des groupes, arrêtaient tel pas-

sant que bon leur semblait, le dévalisaient, et le laissaient ensuite libre de satisfaire sa curiosité sans avoir rien à craindre de semblables rencontres.

On remarqua que la maison du prince Léopold était brillamment illuminée. Il n'avait pas été voir sa belle-mère lors de son arrivée à Londres, mais le 27 octobre, c'est-à-dire dès avant la fin du procès, il lui avait rendu visite, et avait eu avec elle un entretien particulier qui avait duré plus d'une heure. Les mâts des bâtimens sur la Tamise étaient aussi illuminés, et ce fleuve, vu du pont de Londres, offrait un coup d'œil magnifique. Enfin, en dépit de toutes les ordonnances de police, on faisait partir dans toutes les rues force fusées et pétards, au grand inconvénient des passans.

Pendant quinze jours, les journaux ne furent remplis que du détail des réjouissances qui avaient lieu dans les provinces. Ici l'on sonnait les cloches, là on promenait des effigies de Majocchi, de Louise Démont, de Sacchi, etc. On les traînait dans la boue, et l'on finissait par les pendre, ou par les brûler

dans un grand feu de joie; ailleurs on attachait au bout d'une longue perche un sac vert rempli d'artifice, et l'on y mettait le feu pour en disperser les débris dans les airs; partout on illuminait; en quelques endroits les autorités constituées essayèrent de calmer l'enthousiasme populaire, en annonçant qu'elles protégeraient ceux qui ne voudraient pas illuminer; cette mesure ne servit qu'à prouver le petit nombre de ceux qui ne partageaient pas le sentiment général. Peu de désordres eurent lieu en cette occasion, et l'on ne cite guère que Glascow et Maidstone, où la populace attaqua avec tant de fureur les maisons de ceux qui se refusaient à illuminer, qu'il fallut le secours de la police et de la force militaire pour protéger les récalcitrans. L'Irlande même, qui avait gardé un profond silence jusqu'alors, imita l'Angleterre et l'Ecosse, mais il paraît pourtant que ses transports de joie furent en général plus modérés.

Le samedi 11, au théâtre de Drury-Lane, le parterre, entre les deux pièces, demanda à grands cris l'air national *God save the king*,

(que Dieu protége le roi) parce qu'on substitue aux mots *the king* le roi, ceux *the queen* la reine. L'orchestre, au lieu d'y satisfaire, joua l'ouverture de la seconde pièce. Il s'ensuivit un tumulte si effroyable qu'aucun instrument ne pouvait se faire entendre, et l'on n'apprit la fin de l'ouverture qu'en voyant le rideau se lever. Le tapage redoubla; on força les acteurs à se retirer;. le directeur vint parlementer avec le parterre, mais il fallut céder et l'orchestre joua l'air désiré. Cela ne satisfit pas le public. Il demanda qu'on chantât les paroles. Deux fois on essaya de nouveau de commencer la seconde pièce, deux fois le directeur vint encore épuiser toutes les ressources de son éloquence, mais elles échouèrent et il fallut que madame Vestris vînt chanter le *God save the queen* qui fut accompagné d'un chœur presque général formé par les spectateurs. La même scène eut lieu le même soir à Covent-Garden, mais on y céda plus promptement aux désirs du public.

Cependant la plupart des pairs quittaient Londres pour se rendre à leurs maisons de

campagne, et l'accueil qu'ils recevaient en route, quand ils étaient reconnus, dépendait du rôle qu'ils avaient joué dans le fameux procès. Le marquis de Buckingham, qui voyageait prudemment dans une voiture sans armoiries, fut reconnu à Aylesbury à l'instant où il venait de changer de chevaux, et aussitôt on renversa les postillons prêts à partir, on brisa les glaces de la voiture, et l'on couvrit sa seigneurie de boue, d'entrailles d'animaux et de toutes sortes d'ordures dont on remplit son équipage. Le comte de Jersey passait presque au même instant dans la même ville; le peuple démonta aussi ses postillons, mais ce fut pour s'atteler à son carrosse et le traîner jusqu'aux portes de la ville en poussant de bruyantes acclamations. Les comtes Grey et Darnley furent accueillis de la même manière, tandis que le duc de Northumberland et le comte de Bridge-Water furent traités en différentes villes comme le marquis de Buckingham l'avait été à Aylesbury. L'évêque de Londres prêchant un sermon au bénéfice de l'école de charité de Paddington, la moitié de la congrégation sortit

de l'église dès qu'il parut dans la chaire. Enfin les ducs d'York et de Wellington passant à Norwich, le corps municipal prit subitement la résolution de leur présenter les libertés et franchises de la ville, mais un habitant leur remit en même temps une protestation contre cet acte, signée par quatre cents citoyens domiciliés, et conçue dans les termes les plus insultans.

Au spectacle, et partout où l'on apercevait les avocats de la reine, ils étaient accueillis par les marques du plus vif intérêt. M. Denman ayant été prendre les eaux à Cheltenham, le peuple, non content de s'atteler à sa voiture, voulut qu'on sonnât les cloches pour célébrer son arrivée. Le ministre de la paroisse voulut s'y opposer; on força les portes de l'église, et après avoir joyeusement carillonné, on alla briser toutes ses vitres. Enfin la cour du conseil commun de la cité de Londres, ordonna que les libertés et franchises de la cité seraient présentées à messieurs Brougham, Denman et Lushington, dans une boîte de cœur de chêne de la valeur de cent guinées.

Aussitôt la fin du procès, la reine avait fait écrire à lord Liverpool, pour demander qu'il lui fût assigné un des palais du roi pour sa résidence. Il en a plusieurs qui ne sont pas occupés. La réponse se fit attendre quelques jours; elle arriva enfin; elle portait, « qu'attendu les circonstances, cette demande ne pouvait lui être accordée. » Il ajoutait, « que jusqu'à ce que le parlement s'assemblât pour s'occuper des affaires publiques, la reine continuerait à recevoir la somme qui lui avait été allouée. » La reine lui fit répondre qu'elle ne voulait rien devoir à la bonté des ministres, et qu'elle ne recevrait aucune somme sans que le parlement l'eût votée.

Les deux chambres, dans leur dernière séance s'étaient ajournées au 23 novembre. Le bruit se répandit alors que les ministres, ne voulant pas qu'il pût s'élever aucune discussion dans ce moment d'effervescence, prendraient si bien leurs mesures, que le parlement serait prorogé le 23, sans qu'il fût possible à un seul membre de prononcer une parole. Ce bruit prenant de la consistance, M. Brougham prévint par écrit lord

Castlereagh que la reine se proposait de présenter le 23 une adresse à la chambre des communes, et donna le même avis à M. Manners Sutton, président de cette chambre.

Le 23, le lord chancelier entra dans la chambre des pairs avant deux heures, ouvrit la séance sur-le-champ, en présence de huit ou neuf pairs, et donna ordre à l'huissier de la verge noire d'aller avertir le président et les membres de la chambre des communes de se rendre sur-le-champ à la barre de celle des pairs, pour y entendre proroger le parlement.

Dès une heure après midi, un assez grand nombre de membres de la chambre des communes étaient réunis dans le lieu de leurs séances. Le président y arriva quelques minutes avant deux heures, suivi de lord Castlereagh, avec lequel il avait passé, dit-on, une partie de la matinée.

Dès que la séance fut ouverte, M. Denman se leva, et annonça qu'il avait un message à communiquer à la chambre, de la part de la reine.

En ce moment l'huissier de la verge noire

arriva, et il régna dans la chambre un tumulte et une confusion, dont on ne peut se faire une idée. « Retirez-vous! retirez-vous! » lui cria-t-on : « Continuez, M. Denman! » — « A l'ordre! à l'ordre! » criait-on d'un autre côté. « C'est une honte! » répondait-on. Cependant l'huissier accomplissait sa mission, quoiqu'il lui fût impossible de se faire entendre.

Le président se leva, et M. Tierney lui demanda comment il pouvait savoir quel était le message apporté par l'huissier, puisqu'il avait été impossible d'en entendre un seul mot.

« C'est un scandale public! » s'écria monsieur Bennett.

Cependant le président sortit, sans répondre un seul mot, suivi de lord Castlereagh, du chancelier de l'échiquier, et des membres du parti ministériel. Ceux du parti de l'opposition restèrent dans la chambre, s'attendant que le président y reviendrait, suivant la coutume, avec le discours prononcé par le roi, ou au nom du roi, pour en faire la lecture dans la chambre des communes; car il est

d'usage qu'à la fin de chaque session le roi prononce un discours, pour remercier son parlement d'avoir pourvu aux besoins du trésor public, etc., et l'on ne supposait pas que les ministres voulussent se dispenser de cette forme, après la première session du parlement sous un nouveau règne, et après une session où l'on avait voté la liste civile.

Ce fut pourtant ce qui arriva. Il n'y eut pas de discours. Dès que le président de la chambre des communes fut arrivé à la barre de celle des pairs, le lord chancelier déclara au nom du roi, que le parlement était prorogé au 23 janvier prochain, et leva la séance. Le président de la chambre des communes, au lieu d'y retourner, se rendit directement chez lui, et les membres qui l'attendaient n'ayant pas tardé à l'apprendre, se retirèrent à leur tour.

Ce fut ainsi que les ministres évitèrent l'envoi du message de la reine, et la discussion qui en aurait été la suite. Ce message fut rendu public; il annonçait le refus qu'elle avait fait des secours pécuniaires qui lui avaient été offerts par lord Liverpool, et les

motifs qui l'y avaient déterminée, et finissait par dire, « que si elle devait comprendre qu'on méditait contre elle de nouvelles démarches, elle mettait toute sa confiance dans les représentans du peuple, convaincue que leur justice et leur sagesse leur feraient prendre des mesures efficaces pour mettre fin à des persécutions sans exemple. »

On croit en effet que de nouvelles mesures seront présentées contre elle lors de la prochaine session. Cependant il s'agit de savoir si le ministère restera tel qu'il est. On assure que lord Liverpool, lord Harrowby, et monsieur Canning demandent à se retirer. Le roi a eu une longue conférence avec lord Grenville, une autre avec le comte Spencer. On prétend que le ministère leur a été offert, mais que tous deux ont refusé.

Les pairs d'Angleterre ont un privilége dont ne jouit pas la chambre des communes. Ceux qui se trouvent dans la minorité ont droit de faire inscrire sur les registres de la chambre leur protestation motivée contre les décisions de la majorité. Lorsque, sur la motion de lord Liverpool, la chambre des pairs eut

ajourné à six mois la troisième lecture du bill contre la reine ; c'est-à-dire l'eut rejeté, une première protestation fut signée par lord Sheffield, le comte de Northumberland et le marquis de Lothian, une seconde par les comtes de Bridgewater et de Shaftesburg, une troisième par lord Harris, une quatrième par lord Powis, toutes par des motifs différens, et le duc de Clarence les signa toutes quatre. Pendant tout le procès il s'était montré totalement prononcé contre la reine, et avait affiché un grand zèle pour le maintien des mœurs publiques. Le public rit un peu de ce grand respect pour la morale, quand il vit annoncer avec emphase dans les journaux, que, le 4 de ce mois, le comte d'Errol avait épousé miss Eliza Fitz-Clarence, *troisième fille naturelle* du duc de Clarence et de mistress Jordan (actrice célèbre), que la duchesse de Clarence, la princesse Sophie, et plusieurs dames du premier rang avaient assisté à cette noce, enfin que les princesses royales avaient fait présent à la future épouse de sa parure nuptiale.

Une autre anecdote relative au duc de Cla-

rence, ne vous paraîtra pas étrangère à mon sujet. Il est président, sans doute honoraire, de l'administration de l'hôpital pour les Ecossais. En cette qualité, il fut invité à un grand dîner, qui devait avoir lieu le 30 novembre, pour célébrer l'anniversaire de cet établissement. Le duc demanda la liste des toasts qui y seraient portés. On la lui donna, et il ne s'y en trouvait point en l'honneur de la reine. Ce n'était point assez pour le duc. Il demanda qu'on lui garantît que personne ne proposerait sa santé; et comme il était impossible de lui donner cette garantie, il refusa l'invitation, ce qui n'empêcha pas le dîner d'avoir lieu. Après qu'on eut porté la santé du roi, M. Hume, membre du parlement, proposa celle de la reine, et ajouta qu'il était chargé, de sa part, de remettre vingt guinées au trésorier de l'hôpital. « La reine, » dit-il, « regrettait de faire une offrande aussi modique, mais elle était proportionnée à ses moyens actuels. » Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel enthousiasme on porta cette santé, mais quand on proposa ensuite celle du duc de Clarence, on entendit un tout autre concert, dans le-

quel les instrumens à vent eurent la prépondérance.

La résolution prise par la chambre des pairs le 10 octobre, fut un signal qui appela de nouvelles adresses à la reine. Toutes les villes, tous les bourgs, toutes les corporations qui lui en avaient présenté pour la féliciter de son retour en Angleterre, voulurent lui en offrir en congratulation de la fin de son procès, et tous les lundis, vingt, trente, quarante députations se rendant à Hammersmith, en dépit de la mauvaise saison, renouvellent le spectacle dont je vous ai fait la description dans ma lettre du 20 octobre. De toutes parts on tient des assemblées pour demander au roi le renvoi de ses ministres, et l'on a même été, dans quelques-unes, jusqu'à lui voter des adresses « de félicitation, sur l'heureuse issue du procès de son auguste épouse. »

Cependant, depuis la fin de novembre on voit paraître un assez grand nombre d'adresses loyales, c'est-à-dire présentées au roi pour l'assurer du respect et de l'attachement que les signataires professent pour sa personne. Les journaux de l'opposition prétendent que

ces adresses ne sont signées que par des hommes dépendant du gouvernement par les places qu'ils occupent; que les signatures sont quêtées de maison en maison, ou données dans des assemblées peu nombreuses, tenues à huis clos. Je ne puis vous dire jusqu'à quel point cette allégation est fondée, mais une chose certaine, c'est que pas une de ces adresses ne contient un seul mot exprimant approbation des poursuites dirigées contre la reine, et de la conduite des ministres, au contraire, on trouve dans celle de la ville de Southampton, la phrase suivante : « Votre majesté est en outre suppliée de ne pas autoriser ses serviteurs officiels à agiter de nouveau une question qui ne peut tendre qu'à aliéner les affections de ses sujets loyaux et fidèles »

Le 19 novembre, la reine alla recevoir la communion à l'église paroissiale d'Hammersmith. Cette visite avait été annoncée, et, quoique le temps fût mauvais, une foule innombrable, qui n'avait pu trouver place dans l'église, en couvrait tous les environs, et accueillit la reine par des acclamations réitérées.

Elle avait déjà annoncé qu'elle irait rendre des actions de grâces solennelles de la fin de son procès à la cathédrale de Saint-Paul, et bientôt le jour en fut fixé au mercredi 29 novembre. Il était facile de prévoir que cette cérémonie amasserait une immense multitude; bien des gens craignirent, et d'autres feignirent de craindre que la tranquillité publique ne fût troublée. Sept aldermans proposèrent d'engager la reine à renoncer à ce projet, et n'ayant pu faire adopter cette proposition, ils envoyèrent à son vice-chambellan leurs observations personnelles à ce sujet. Le ministère sollicita du lord maire la permission de placer des détachemens de troupes dans la cité, où pas un soldat ne peut entrer sans son consentement; il la refusa, et répondit que la police civile lui suffirait. Il prit cependant les mesures convenables pour renforcer cette police, car il reçut comme constables spéciaux tous les citoyens connus et domiciliés qui voulurent se présenter pour en remplir les fonctions, et le nombre en excéda trois mille. Comme on prévoyait avec raison un immense rassemblement de peuple

pour le mercredi, tous les négocians et banquiers de la cité avertirent qu'ils paieraient le 18 tous les billets, toutes les traites et lettres de change échéant le 19.

Cependant un comité s'était organisé pour régler les préparatifs de la réception de la reine dans la cité et à Saint-Paul, et ce comité entra en négociation avec le chapitre de la cathédrale. Les chefs de ce chapitre étaient l'évêque de Londres, et l'évêque de Landaff, doyen du chapitre, nommé tout récemment à cette place. Tous deux furent invisibles en cette occasion, et le docteur Hughes, sous-doyen, avait des instructions dont il ne pouvait s'écarter. Il montra de grandes inquiétudes sur le tumulte, les désordres et les dilapidations qui pourraient avoir lieu dans la cathédrale; on lui proposa de mettre l'église à la disposition du lord maire et du corps municipal, qui consentaient à se charger de toute la responsabilité. Il s'y refusa, en déclarant qu'il rendait la cité de Londres responsable de tout événement. Il exigea que les portes de l'église fussent ouvertes indistinctement à tout le peuple à midi moins un

quart, et ne voulut pas permettre que des constables y fussent admis auparavant pour maintenir l'ordre. Il consentit pourtant que les membres du corps municipal et ceux du comité y entrassent à onze heures, et il paraît même qu'il se relâcha à l'égard des constables, car je vois dans la relation de ce qui se passa, qu'à onze heures trois quarts, le docteur Hughes, rouge de colère, vint demander à haute voix aux membres du comité pourquoi les constables empêchaient l'ouverture des portes, mais il eut beau dire, elles ne furent ouvertes qu'après l'arrivée de la reine. L'archidiacre Bathurst, fils de l'évêque de Norwich, était arrivé dans la capitale pour prêcher devant la reine, mais l'évêque de Londres défendit qu'aucun sermon fût prononcé; il ne permit même que l'office ordinaire du jour, sans vouloir qu'on y ajoutât la prière spéciale d'actions de grâces.

Mais je m'aperçois que je vous entretiens déjà de ce qui se passa dans la cathédrale, et que je n'y ai pas encore amené la reine. On avait formé un corps de volontaires à

cheval, dont sir Robert Wilson prit le commandement. Cent cinquante hommes se rendirent dès neuf heures du matin à Brandenburgh-House pour escorter sa majesté, et le surplus, montant environ à pareil nombre, l'attendit à l'entrée de Londres, devant la porte d'Hyde-Park. La reine monta en voiture à dix heures. Non-seulement la route était pleine de spectateurs de toute espèce, mais les arbres et les murs du parc, et jusqu'aux toits des maisons, en étaient chargés, et les cris « vive la reine Caroline! » annonçaient son arrivée un quart d'heure d'avance. Jamais un étranger ne pouvait avoir une meilleure occasion pour juger de l'immense population de la ville de Londres, car toutes les larges rues que la reine eut à parcourir depuis Piccadily jusqu'à Saint-Paul, c'est-à-dire dans l'espace d'environ une lieue et demie, n'offraient qu'une masse compacte de peuple, à travers laquelle le cortége ne pouvait avancer que très-lentement, et avait peine à s'ouvrir un passage. Il n'y eut d'exception à cet égard que dans Saint-James-Street. Des députations des divers corps de métiers s'é-

taient emparées de cette longue et belle rue de très-bonne heure, et y avaient formé deux lignes entre lesquelles la reine et son escorte purent marcher sans obstacle. Des bannières et des troupes de musiciens, placées de distance en distance, ajoutaient à cette scène un nouvel intérêt.

La foule était encore plus grande dans le Strand. On y était tellement serré, que le moindre mouvement qui se faisait sur un point, se faisait ressentir à cent cinquante pas de distance. Vous pouvez m'en croire sur ce point, car j'étais à une fenêtre dans cette rue, et j'y voyais le même flux et reflux, qui avait lieu dans le parterre de l'Opéra à Paris, les jours de foule, quand on n'y était pas assis. En arrivant à Temple-Bar, entrée de la cité de Londres, la reine en trouva la porte fermée. On y frappa, le maréchal de la cité s'y présenta, on lui dit que la reine demandait à entrer; il alla en rendre compte au lord maire, qui attendait à deux pas; celui-ci donna ordre d'ouvrir, et se présenta à la porte pour recevoir sa majesté. Telles sont les formes d'usage : aucun membre de la famille royale

ne peut entrer dans la cité de Londres, sans en avoir obtenu la permission du lord maire, et c'est un privilége dont elle est fort jalouse.

La reine entra dans Saint-Paul à midi et demi, et elle y fut reçue par soixante dames élégamment et uniformément vêtues. Lorsqu'elle eut pris la place qui lui était destinée, on laissa entrer autant de monde que l'église pouvait raisonnablement en contenir, et le plus grand ordre régna pendant toute la cérémonie. Le lord maire reconduisit sa majesté jusqu'à l'extrême frontière de ses états, c'est-à-dire jusqu'à Temple-Bar, et elle retourna à Hammersmith au milieu de la même foule et des mêmes acclamations.

Vous croyez que les voleurs et filoux, si nombreux à Londres, dûrent faire une excellente journée. Point du tout. On n'entendit parler d'aucun vol. J'attribue ce fait, fort extraordinaire, à la grande presse qui régnait dans toutes les rues, car pour pouvoir voler, il faut avoir le libre usage, d'abord des mains, et ensuite des jambes. Il n'est pas moins étonnant qu'il ne soit arrivé aucun ac-

cident, et ceux qui avaient conçu de si grandes craintes pour la tranquillité publique, furent sans doute agréablement surpris, en voyant qu'elle ne fut troublée par aucune espèce de désordre.

On n'a pas manqué de faire contraster le refus que fit le lord maire actuel, d'employer le secours du militaire en cette occasion, avec la réquisition adressée à la force armée, par son prédécesseur, le 30 juin dernier, lors de l'assemblée tenue dans la cité, pour voter une adresse de félicitation à la reine sur son retour en Angleterre, conduite qui lui attira un vote de censure à l'expiration de ses fonctions à la fin de septembre suivant.

Vous serez peut-être curieux de savoir ce que sont devenus les témoins qu'on avait fait venir contre la reine, et qui étaient au nombre d'environ soixante-dix à quatre-vingt, quoiqu'on n'en ait fait entendre que vingt-cinq. On les fit partir incognito par la Tamise le 20 novembre, mais quelques personnes en voyant six barques partir de Catton-Garden, et gagner promptement le milieu du lit du fleuve, soupçonnèrent la vérité; le peuple s'a-

massa sur les ponts, et sur tous les points où les bords de l'eau sont accessibles, et fit ses adieux aux Italiens par une volée d'injures et de malédictions.

---

## LETTRE XXXII.

*Littérature. — Voyage dans le levant par Turner. — Passage de l'Hellespont. — Manière dont les Turcs roquent au échecs. — Trait de cruauté de Djezzar pacha. — Mosquée d'Omar. — Ordonnance contre les mouches. — Voyage en Albanie, par Hughes. — Ali pacha. — République des Suliotes. — Voyage aux monts Himala, par Fraser. — Mœurs du pays. — Beaux traits de plusieurs chefs. — Voyage en Nubie, par Burckhardt. — Voyage en Egypte, par Belzoni. — Ses découvertes. — Voyages dans l'intérieur de la Nouvelle-Galles, par Oxley. — L'Italie et ses habitans, par Galiffe. — Idées singulières de cet auteur sur les arts, la musique, etc. — La langue russe, mère de la langue latine. — Essais et esquisses sur les mœurs et le caractère. — Romans.*

Londres, le 31 décembre 1820.

Je vais terminer aujourd'hui ma revue de la littérature anglaise pour cette année, et je

commencerai par les voyages, qui en sont ordinairement la partie la plus riche et la plus intéressante.

Le *Journal d'un voyage dans le Levant, par William Turner*, en 3 gros vol. in-8°., est souverainement ennuyeux. Un grand tiers en est employé à apprendre au lecteur comment l'auteur a été reçu dans telle et telle ville, s'il y a bien dîné, bien dormi, etc. Il a une telle rage pour copier toutes les inscriptions qu'il rencontre, qu'il en donne une dont il ne reste que la première et la dernière lettres. La plupart de celles qu'il rapporte sont déjà connues, souvent il les copie mal, et presque jamais il n'essaie de les expliquer. On peut cependant trouver à glaner dans cet ouvrage. L'auteur ne croit pas que Léandre ait jamais passé l'Hellespont. Il est assez facile, dit-il, d'aller à la nage d'Europe en Asie; lord Byron a exécuté cette entreprise; mais il est impossible de passer d'Asie en Europe, parce qu'on a toujours contre soi un courant très-violent. M. Turner, qui se prétend bon nageur, a essayé de le faire, mais après avoir lutté vingt-cinq

minutes sans pouvoir avancer plus de trois cents pieds, il a été obligé d'y renoncer.

Les échecs sont l'amusement favori des Turcs. Ils jouent fort vite, et ils ont un mouvement qui leur est particulier. Pour pouvoir roquer, il faut que le roi ait pris la place de son pion; alors si son chevalier et son fou ont quitté la leur, il peut faire le mouvement du chevalier pour roquer avec sa tour.

Vous connaissez le trait de cruauté de Mahomet II, qui fit éventrer quatorze de ses pages pour savoir lequel d'entre eux avait mangé un melon. Djezzar pacha nous en offre le pendant. Une femme accusait devant lui un de ses soldats d'être venu dans sa tente, et d'y avoir bu son lait, sans vouloir le payer. « Es-tu bien sûre que ce soit celui-ci qui te l'a bu? » lui demanda le tyran. Et la femme lui ayant répondu affirmativement : « Prends-y bien garde, » ajouta-t-il, « car il y va de ta vie. » A ces mots il fendit l'estomac du soldat d'un coup de sabre, et y ayant trouvé la preuve de l'accusation, il donna deux sequins à la femme.

On ne permet à aucun chrétien d'entrer dans la mosquée d'Omar à Jérusalem. On dit

qu'un voyageur anglais en obtint pourtant la permission du sultan il y a quelques années. Mais comme le firman ne disait pas qu'il en pourrait sortir, on lui laissa l'alternative d'y mourir de faim, ou d'embrasser l'islamisme.

Un mullah de Jérusalem se trouvant tourmenté par les mouches, rendit une ordonnance pour forcer chaque artisan à lui en apporter tous les jours quarante enfilées, et la fit exécuter.

Les incendies sont si fréquens à Constantinople, et y font de tels ravages, que M. Turner prétend que cette ville est brûlée et rebâtie tous les vingt ans.

Mais si vous voulez une description fidèle, instructive et amusante des contrées parcourues par M. Turner, lisez le *Voyage en Sicile, en Grèce et en Albanie, par M. Hughes*, 2 vol. in-4°(1). Vous y trouverez entre autres choses une foule de détails curieux sur le fameux Ali pacha, et une histoire très-in-

(1) La traduction de cet ouvrage paraît chez Gide fils.

téressante de ses longues guerres contre la petite république des Suliotes, située dans le cœur de ses états, et qu'il ne put venir à bout de détruire qu'en employant ses armes favorites, la corruption. Je ne vous donnerai aucun extrait de cet ouvrage, parce que toute ma lettre ne suffirait pas pour vous indiquer seulement tout ce que je voudrais vous en citer. J'aime donc mieux me borner à vous inviter à le lire.

Je vous parlerai maintenant d'un *Voyage dans les monts Himala et aux sources du Jumna et du Gange*, *par M. Fraser*, 1 vol. in-4°. Les monts Himala sont cette chaîne de hautes montagnes qui sépare les plaines de l'Indoustan de celles du Thibet. M. Fraser fit ce voyage à la suite d'une armée anglaise, ou pour mieux dire, d'un détachement de troupes. Il entremêle sa relation de l'histoire des opérations militaires, ce qui la rend sèche et sans intérêt. La description des montagnes a un grand défaut, c'est d'être fort longue, trop scientifique pour les ignorans, et pas assez pour les savans. En revanche on trouve dans cet ouvrage des détails curieux

sur les mœurs des diverses peuplades qui habitent cette contrée. Dans presque toutes, celui qui veut se marier doit acheter une femme; quelquefois trois ou quatre frères qui ne sont pas assez riches pour acheter chacun la leur, en prennent une en commun; le premier enfant appartient à l'aîné, le second au deuxième et ainsi de suite.

Dans une de ces tribus, on a une singulière méthode pour endormir les enfans. On les prend entre les bras, on les fait tourner rapidement en l'air, et au bout de quelques instans ils sont endormis. J'ai vu endormir des poules de la même manière en leur plaçant la tête sous l'aile. On y donne aux enfans des douches d'eau froide sur la tête pendant leur sommeil; opération qu'on prétend utile à leur santé, et à laquelle ils s'habituent tellement, qu'elle ne les éveille point.

Ces montagnards ne connaissent pas la scie. Quand ils ont besoin d'une planche, ils abattent un arbre, et lui en donnent la forme à coups de hache.

L'auteur peint les habitans de ces montagnes comme plongés dans une barbarie com-

plète. Il en cite pourtant des traits qui en donnent une idée toute différente.

Un détachement de naturels du pays se trouvant entouré par une troupe d'ennemis beaucoup plus nombreuse, un vieux chef proposa de s'ouvrir un passage à travers leurs rangs les armes à la main. Cet avis fut adopté et réussit. Mais dès le premier choc le vieux chef tomba percé d'un coup mortel. Son fils accourut à lui pour le secourir : le vieillard, couvrant sa blessure de sa main, lui dit qu'elle était légère, lui montra l'ennemi, et expira dès qu'il fut parti.

Les Ghourkas étaient convenus de rendre aux Anglais certains forts dont ils s'étaient emparés. Un chef qui en occupait un situé dans une position presque imprenable, n'en avait pas reçu l'ordre. Les Anglais le sommèrent de se rendre ; il s'y refusa. Ils lui firent les plus belles promesses ; il fut inflexible. Ils le menacèrent de prendre le fort d'assaut et de l'abandonner ainsi que sa garnison à la vengeance des naturels du pays, ennemis jurés des Ghourkas. « J'ai de l'eau et des vivres pour deux mois, » répondit-il ;

« j'ai mangé le sel des Ghourkas, je dois leur être fidèle. Quelle confiance pourriez-vous accorder à un traître? » Il aurait fallu perdre beaucoup de temps et sacrifier la vie de bien des hommes pour s'emparer de ce fort de vive force, et les Anglais, pressés d'avancer, en laissèrent ce brave homme en possession. Pendant qu'ils délibéraient s'ils attaqueraient cette place, on leur parla d'un homme du pays qui savait construire des machines pour lancer des pierres. D'après la description qu'on leur en fit, elle ressemblait à la catapulte des Romains.

Un chef, né dans ces montagnes, était depuis treize ans au service du rajah du Népaul. On lui demanda ce qui avait pu le décider à quitter son pays pour servir un prince étranger. « Mon maître me l'a ordonné, » répondit-il. On offrit la liberté à un autre chef qui avait été fait prisonnier après la prise d'une place. « Non, » répondit-il, « je ne puis revoir la face de mon maître après avoir perdu le poste qu'il m'avait confié. » — « Mais il vous était impossible de le défendre. » — « Il est vrai, mais je pouvais y mourir. »

Tous ces traits ne semblent-ils pas appartenir à l'histoire de Lacédémone?

Suivons à présent en Afrique deux voyageurs célèbres, MM. Burckhardt et Belzoni. Le premier, né à Lausanne et ayant la passion des voyages, avait été chargé par la société africaine de Londres, de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique. Il passa trois ans à Alep et à Damas pour apprendre parfaitement l'arabe, et se rendre familières les manières orientales. Il y réussit tellement qu'il se fit passer pour Africain dans tous ses voyages. Malheureusement la mort l'empêcha d'exécuter son grand projet, et il ne fit que des excursions préparatoires en Syrie, en Egypte et en Nubie. Son *Voyage en Nubie*, publié cette année en un vol. in-4°., offre peu de choses nouvelles, et tire son plus grand intérêt des moyens qu'il employa pour voyager comme naturel du pays.

Il n'en est pas de même de la *Relation des découvertes faites en Egypte et en Nubie, par M. Belzoni. Un vol. in-4° et un vol. de planches.* Il marche souvent sur un terrain vierge. Il a découvert des tombeaux

et des temples creusés dans des rochers, enterrés sous les sables, perdus, oubliés depuis des siècles, et dont l'origine se perd dans l'origine des temps, et trouvé l'ouverture d'une des grandes pyramides, dans laquelle il a pénétré. Cet ouvrage est difficile à extraire, parce que pour vous le faire connaître, il faudrait vous en citer de trop longs morceaux. Il plaira aux savans et aux antiquaires plus qu'aux lecteurs superficiels. Son grand défaut est de coûter 8 guinées. M. Belzoni n'est pas exempt de la jalousie assez commune aux savans contre ceux qui s'occupent des mêmes recherches. Il a surtout une animosité marquée contre les Français, et il attaque très-vivement M. de Forbin à plusieurs reprises. Mme Belzoni l'accompagna dans ses voyages, et elle a ajouté à la relation de son mari un *petit traité sur les femmes d'Egypte, de Nubie et de Syrie*. Il ne contient que quarante-trois pages, mais on le lit avec plaisir, et il est écrit avec esprit.

On a publié aussi cette année un *Journal de deux expéditions dans l'intérieur de la*

*Nouvelle-Galles, faites par ordre du gouvernement britannique, en 1817 et 1818, par John Oxley.* 1 vol. in-4°. Ce voyage peut être intéressant pour la colonie anglaise, établie dans ce pays, mais il ne l'est aucunement pour les lecteurs. Des montagnes arides, des plaines sauvages, point d'eau, peu de rivières, des habitans dans la plus grande barbarie de l'état sauvage, en petit nombre, vivant par familles, presque nus, craintifs, lâches et traîtres, et avec lesquels on ne peut avoir que peu de communications qui ne donnent aucuns renseignemens sur leurs mœurs, force Kangurons et Opossums; voilà tout ce qu'on y trouve, et qu'on y trouve répété vingt fois.

Le pays qui est situé au nord du port Jackson, est plus peuplé, ou, pour mieux dire, moins désert que celui qui en est à l'ouest. Il est mieux arrosé, et par conséquent moins stérile. Il paraît que la plupart des rivières qui s'y trouvent vont se perdre dans des marais situés dans l'intérieur de ce grand continent, sur lequel on ne connaît aucun grand fleuve qui se rende dans la mer.

Rentrons en Europe, et je vous parlerai de *l'Italie et ses habitans, par M. Galiffe, de Genève, 2 vol. in-8°.* C'est le second étranger qui se permet cette année de publier un ouvrage en anglais; l'autre est M. Belzoni, dont je vous ai déjà parlé, et l'on convient que tous deux ont écrit très-purement. Mais le Génevois a une triple hardiesse, 1°. d'écrire dans une langue qui n'est pas la sienne; 2°. de traiter un sujet dont s'occupe une dame qui ne lui pardonnera pas aisément de s'être mis en concurrence avec elle, lady Morgan qui, depuis six mois, fait annoncer l'*Italie* à Londres et à Paris, quoiqu'elle n'en ait pas encore fini le manuscrit; 3°. d'entretenir ses lecteurs d'un pays aussi universellement connu que l'Italie, et sur lequel on a déjà tant écrit.

M. Galiffe paraît avoir senti qu'il ne pouvait donner rien de neuf au public sur le sujet dont il a fait choix, mais il l'a rajeuni par une manière de voir toute nouvelle. Il semble avoir pris à tâche de ne penser sur aucun objet comme ceux qui l'ont précédé. Son livre est plein d'hypothèses ingénieu-

ses, de paradoxes piquans, de sophismes très-adroits, il les soutient avec beaucoup d'esprit, et il est impossible de ne pas le lire avec plaisir. Il n'est pas grand admirateur de l'église de Saint-Pierre de Rome, pas même de l'Apollon du Belvédère, de la transfiguration de Raphaël, encore moins du groupe de Niobé, de l'Hercule Farnèse, de la Vénus Callipyge, de la sainte famille de Léonard de Vinci; il ne refuse pourtant pas quelques éloges à ces ouvrages, qu'il est loin de regarder comme des chefs-d'œuvre; mais chaque louange qu'il leur donne est suivie d'un *mais* perfide qui détruit tout le bien qu'il en a dit.

En parlant du fameux Torse d'Hercule, il dit : « Les connaisseurs prétendent que c'est un Hercule à cause de la peau de lion qu'il porte, et ils ajoutent qu'il a déjà subi la cérémonie de l'apothéose, parce que les veines et les muscles y sont trop faiblement indiqués pour appartenir à un homme qui se repaît d'une nourriture terrestre. Tout peut être fort ingénieux et même vrai, mais ce qui me dépite, c'est de voir des gens qui

ne connaissent rien aux veines et aux muscles s'extasier à la vue de ce tronc mutilé. Il faut être artiste et avoir profondément étudié le nu, pour connaître la différence qui peut exister entre les veines et les muscles d'un héros ou d'un demi-dieu. »

Ses opinions sur la musique ne sont pas moins singulières que sur les beaux arts. « Les Napolitains n'ont pas d'oreille, » dit-il, « et les peuples du Nord ont l'oreille plus musicale que ceux du Midi..... La musique d'église que je croyais trouver céleste, trompa complétement mon attente. Elle n'est ni bien composée, ni bien exécutée, et fait à peine impression. Je dois avouer que j'étais un juge très-sévère, attendu que je ne pouvais m'empêcher de comparer ce que j'entendais dans la chapelle sextine, avec ce que j'avais entendu à Pétersbourg, où les sublimes compositions de M. Bortnianski, sont chantées par soixante ou quatre-vingts des plus belles voix du monde. Quiconque les a entendues ne sera guère affecté par le petit nombre de chanteurs médiocres de la chapelle du pape, et cependant ceux-ci peu-

vent place aux amateurs de musique qui n'ont pas été en Russie.

D'après M. Galiffe, il faut renoncer à l'admiration stupide que tant de générations se sont crues obligées de professer pour les lois romaines. Mais que veut-il que nous admirions? Le code des Lombards.

Brutus, qui chassa les rois de Rome, n'avait, suivant lui, d'autre but que de s'élever à leur place, et ce fut sa mort qui donna la liberté aux Romains.

Le morceau le plus curieux de ces deux volumes est une longue dissertation sur l'origine de la langue romaine. L'auteur commence par établir, que les fondateurs de Rome furent des étrangers, qui ne parlaient pas la langue du pays. La langue des premiers Romains était inconnue du temps même de Cicéron, et il reste encore quelques monumens des premiers temps de Rome que personne ne peut comprendre. Mais quelle était donc la langue qu'ils parlaient? une langue perdue, oubliée, me direz-vous. Point du tout; c'est une langue encore vivante de nos jours,

« *Le Russe*, puisqu'il faut l'appeler par son nom. »

Il appuie son système d'abord sur l'analogie ; le russe et le latin sont tous deux dépourvus d'articles : ensuite sur l'étymologie, et il cite des pages d'exemples assez frappans, parmi lesquels je vais vous en choisir quelques-uns, en vous faisant observer que le français est la traduction du russe.

| LATIN. | RUSSE. | FRANÇAIS. |
|---|---|---|
| Senator. | Znaten. | Noble. |
| Plebs. | Pleva. | Ecume. |
| Tributum. | Trebuto. | Exigé. |
| Securis. | Sekira. | Hache. |
| Morior. | Morù. | Je tue. |
| Mors. | Smert. | Mort. |
| Rex. | Recu. | Je harangue. |
| Milites. | Mily. | Mes amis. |
| Hostis. | Hosti. | Etranger. |
| Strages. | Stragenie. | Défaite. |
| Immolo. | Vuimoliu. | J'obtiens par prières. |
| Domus. | Dom. | Maison. |
| Roma. | Hroma. | Tonnerre. |
| Romulus | Hroma-Jock. | Lumière du tonnerre. |
| Venus. | Veno. | Dot. |
| Vulcanus. | Volkagnih. | Le magicien du feu. |
| Pallas. | Palach. | Tente. |
| Neptunus. | Neftonut. | Qui ne peut se noyer. |

Je me bornerai à ces citations que je pourrais étendre beaucoup davantage. . . . . . .

Quoique M. Galiffe écrive pour l'Angleterre, il ne ménage pas toujours les Anglais. « Il fut un temps, » dit-il, « où la générosité anglaise était célèbre dans tout l'univers, où les voyageurs anglais se distinguaient par une excessive prodigalité. Aujourd'hui leur parcimonie est passée en proverbe. Ils se sont jetés dans l'extrême opposé de la méfiance et de la lésinerie. Ils s'exposent à des insultes en se disputant souvent des heures entières pour quelques sous, et il en résulte qu'on leur surfait le prix de toutes choses, parce que leur usage est de ne jamais donner plus de moitié de ce qu'on leur demande. »

Il cite ailleurs cette anecdote qui peint bien le caractère anglais. . . . .

Un Anglais proposa à Rome ( à d'autres Anglais ) une souscription pour les pauvres de cette ville. Cette proposition fut accueillie, et chacun parlait de donner quinze à vingt livres sterling. Mais quand on sut que les noms des souscripteurs et le montant des souscrip-

tions ne seraient ni imprimés, ni publiés dans les journaux, la charité se refroidit; on jugea qu'une piastre était suffisante; deux, une donation libérale; quatre, le comble de la générosité.

Je ne vous dirai qu'un mot de l'*Histoire des Découvertes et Voyages en Asie*, par *M. Murray*, 3 vol. in-8°. Ce n'est qu'une compilation, mais elle est bien faite, et digne de l'auteur de l'*Histoire des Découvertes en Afrique*.

Il a encore été publié beaucoup d'autres voyages, surtout en France, mais aucun ne m'a paru mériter que je vous le fasse connaître.

Un ouvrage très-joli, très-amusant, qui mérite d'être connu en France, et qu'on traduit, je crois, en ce moment, est celui auquel on a donné le titre bizarre et assez ridicule d'*Essais et Esquisses sur les mœurs et le caractère*. Il pétille d'esprit, la lecture en est très-amusante, et on y trouve une foule de comparaisons entre la France et l'Angleterre, qui prouvent que l'auteur est supérieur au préjugé national.

Dans le chapitre intitulé l'*Homme agréable*, il examine quelles sont les qualités nécessaires pour obtenir ce titre en différens pays, après quoi il dit :

« La France fournit peut-être les meilleurs modèles de l'homme agréable. C'est là que nous trouvons la politesse la plus délicate envers les autres, jointe à une parfaite confiance en soi-même; une vivacité qui anime tout ce qui l'entoure, et dont l'éclat se double par celui de la réflexion qu'elle produit; une adresse à placer chaque sujet sous le jour qui peut seul le rendre amusant dans la conversation; une grâce prêtée à la moindre bagatelle; une légèreté aimable en traitant les objets les plus sérieux; une promptitude à passer de l'un à l'autre, qui doit paraître inimitable à tout autre Européen. Les autres nations se consolent en disant que le Français est frivole, et elles veulent dire par-là qu'il ne s'occupe que de frivolités : mais elles oublient que c'est ce même peuple qui a marché de Lisbonne à Moskou, et qui a perfectionné les découvertes de Newton. »

Il se trouve aussi de fort jolis chapitres

dans *les Esquisses de M. Crayon*, en 2 vol. in-8°.; mais je n'ai pas le temps de vous les esquisser, parce que je veux vous dire un mot des romans de cette année, mais à Dieu ne plaise que je vous parle de tous.

Le premier des romanciers anglais, et qui est aussi le premier des poëtes vivans de cette nation, M. Walter Scott, a été nommé cette année par le roi chevalier baronnet, et j'apprends aussi qu'il vient d'être nommé président de la société royale d'Edimbourg. Cet auteur, aussi fécond qu'ingénieux, n'a pas publié moins de trois romans cette année, *Ivanhoë*, qui est un de ses meilleurs; *le Monastère*, son plus médiocre, à mon avis, et l'*Abbé*, qui n'est pas indigne de ses frères aînés. Ils sont traduits tous trois en français (1), ce qui me dispense de vous en parler.

Le meilleur que je puisse vous citer ensuite, *longo sed proximus intervallo*, est *le Mystère ou Il y a quarante ans*, sans nom d'auteur, 3 vol. in-12. Tout n'est pas roman dans cet ouvrage. Le premier volume con-

(1) Ils se trouvent chez H. Nicolle, rue de Seine.

tient un tableau aussi vrai qu'animé et intéressant du soulèvement et des désordres qui eurent lieu à Londres en 1780, et sir Walter Scott ne désavouerait pas ce morceau. Dans le second, la scène est en Afrique, et l'auteur ayant eu accès aux manuscrits inédits du major Houghton qui a pénétré assez avant dans l'intérieur de l'Afrique, antérieurement à Mungo Park, a fait bon usage de ces matériaux. Il se trouve une épisode infiniment touchante d'une jeune Indienne que l'auteur a la cruauté de faire dévorer par un tigre, parce qu'il ne savait probablement comment s'en débarrasser. On y voit aussi le portrait d'un missionnaire tracé d'une manière neuve et piquante. Quelques lecteurs trouveront qu'il porte un peu loin la charité chrétienne, mais c'est un défaut qu'on excuse aisément. On m'assure qu'on traduit ce roman en français en ce moment, et je suis surpris qu'on n'y ait pas songé plus tôt.

Il me serait difficile de vous en citer ensuite quelque autre en lui donnant des éloges francs et mérités. *Le comte Osrick*, par mistress Isaaks, qui a fait mieux dans ses *Contes d'au-*

*jourd'hui*, dont il existe une traduction française, *l'Habitant des Indes occidentales*, *l'Élection contestée*, *les Amans et les Amis*, *Eléonore, ou le Spectre de Saint-Michel*, et surtout *les Querelles des maisons de Luna et de Perollo*, peuvent se lire sans ennui. Mais excepté le dernier, où il se trouve quelques caractères bien soutenus, ces romans n'offrent rien qu'on n'ait déjà vu dans mille autres, et quand l'intérêt repose sur des moyens usés, il cesse d'en inspirer.

Le premier volume d'un roman intitulé *Variété*, m'avait fait grand plaisir; le second m'a ennuyé, et il m'a été impossible de lire trente pages du troisième.

*Lochiel* est une malheureuse imitation de la manière de Scott. Le sujet est la bataille de Culloden, mais l'auteur n'a su en tirer aucun parti. Les principaux caractères sont un officier d'artillerie, Français, nommé Fanfaron, qui ne sait que se cacher toutes les fois qu'il s'agit de faire face à l'ennemi, ce qui ne produit aucun incident, et trois chefs montagnards qui ne s'occupent que de pillage de la manière la plus ignoble. Il y a dans cet

ouvrage une absence totale de goût et de jugement.

Mistress Opie est restée fort au-dessous d'elle-même dans ses *Contes du Cœur*, 4 vol. in-12, contenant sept historiettes pleines de niaiseries sentimentales. Suivant l'usage anglais elle entrelarde sa narration de quelques mots soi-disant français ; par exemple, elle dit *dépêche-tu*, au lieu de dépêche-toi. Au surplus aucun auteur n'a fait en ce genre autant de bévues que lady Morgan, qui appelle la cochonnaille *de la cochonnerie*.

*Warbeck de Wolfstein*, par miss Holford, a pour épigraphe, *le fin couronne les œuvres*, nouvelle preuve de la manière dont on parle français à Londres, et même dont on le cite. C'est un roman historique tiré de l'histoire d'Allemagne, mais c'est un de ces romans qui gâtent l'histoire. Tous les caractères en sont outrés. Wolfstein est un scélérat dont les crimes n'ont pas même le mérite d'être motivés, l'empereur une espèce de Cassandre, l'impératrice une bonne femme de ménage, l'héroïne une véritable folle, en un mot il n'y a personne à qui l'on puisse s'intéresser. Mal-

gré tous ces défauts cet ouvrage peut se lire, et il en est beaucoup dont on ne peut en dire autant. Miss Holford a fait des poésies qui ont eu un succès mérité.

Le révérend M. Mathurin, auteur de sermons qu'on ne lit point, de romans qu'on ne lit guère, et de tragédies dont une seule a obtenu du succès, vient de régaler le public d'un roman en quatre volumes, intitulé : *Melmoth*. Le héros est un homme qui s'est donné au diable, on ne sait ni quand, ni comment, ni pourquoi. On voit seulement qu'il a le don de parcourir en un instant d'immenses distances, de pouvoir pénétrer dans les lieux les mieux fermés, et il en profite pour commettre des crimes. On y trouve force lieux communs contre les moines et l'inquisition. C'est une détestable imitation du *Moine* de M. Lewis, et l'auteur est bien loin d'avoir les talens de celui-ci. Le seul mérite de son ouvrage est d'être bien écrit. On ne se serait guère attendu qu'une production si méprisable sortirait de la plume d'un ministre de l'église anglicane.

Je perdrais mon temps et je vous ferais

perdre le vôtre, si je vous citais seulement les titres d'une centaine d'autres romans, et cependant ils trouvent des lecteurs !

FIN.

# TABLE

DES LETTRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE.





